



**Nations Unies**

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2001 et**

**Rapport du Comité des  
commissaires aux comptes**

**Assemblée générale**

**Documents officiels**

**Cinquante-septième session**

**Supplément N° 5B (A/57/5/Add.2)**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Cinquante-septième session  
Supplément N° 5B (A/57/5/Add.2)

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2001 et**

**Rapport du Comité des  
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2002



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi .....		viii
I. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 .....		1
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes .....		3
A. Introduction .....	1-15	4
1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été entièrement suivies d'effet. ....	10-13	5
2. Principales recommandations. ....	14-15	6
B. Questions financières .....	16-83	7
1. Situation financière. ....	16-23	7
2. Normes comptables du système des Nations Unies .....	24-28	8
3. Présentation des états financiers .....	29-67	9
4. Fonds d'affectation spéciale. ....	68-78	16
5. Inscription de pertes de numéraire, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes. ....	79-82	18
6. Versements à titre gracieux .....	83	19
C. Questions de gestion .....	84-203	20
1. Exécution des programmes. ....	84-95	20
2. Assistance en espèces .....	96-135	22
3. Division des fournitures .....	136-147	30
4. Trésorerie. ....	148-174	32
5. Technologies de l'information et des communications .....	175-179	37
6. Division du secteur privé .....	180-202	38
7. Cas de fraude et de présomption de fraude .....	203	42
D. Remerciements .....	204	42
Annexe		
Suivi des mesures adoptées pour donner suite aux recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999 .....		43
III. Opinion des Commissaires aux comptes .....		47

IV.	États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.....	48
A.	États financiers .....	48
État I.	Recettes, dépenses et variations du solde des réserves et des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001.....	48
État II.	Actif, passif et solde des réserves et des fonds au 31 décembre 2001.....	50
État III.	Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.....	52
État IV.	Ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 2000-2001, au 31 décembre 2001.....	53
État V.	Ensemble des ressources financières pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 .....	54
État VI.	État au 31 décembre 2001 des engagements approuvés au titre des ressources ordinaires, des fonds supplémentaires et du Fonds pour les secours d'urgence et le relèvement .....	55
État VII.	Coopération au titre des programmes – ressources ordinaires, fonds supplémentaires et Fonds de secours d'urgence et de relèvement : état des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 .....	56
État VII-1.	Coopération au titre des programmes – ressources ordinaires : état des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001.....	61
État VII-2.	Coopération au titre des programmes – fonds supplémentaires : état des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001.....	66
État VII-3.	Coopération au titre des programmes – Fonds pour les secours d'urgence et le relèvement : état des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 ...	71
État VIII.	Fonds d'immobilisation : état de l'actif, du passif et du solde du Fonds au 31 décembre 2001.....	74
État IX.	Situation de trésorerie au 31 décembre 2001 .....	76
B.	Notes afférentes aux états financiers .....	77
C.	Tableaux relatifs aux états financiers.....	88
Tableau 1.	Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 .....	88
Tableau 2.	Contributions à recevoir au 31 décembre 2001 au titre des ressources ordinaires, des fonds supplémentaires et des secours d'urgence et du relèvement.....	97
Tableau 3.	Services d'achats et autres services assurés par l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 .....	104
Tableau 4.	Recettes, dépenses et solde des fonds au titre des services d'achats pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 .....	108

---

Annexes

I. Recettes, dépenses et variations du solde des réserves et des fonds au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.....	109
II. Glossaire de termes utilisés dans le rapport.....	111

---

## Abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AGFUND	Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies
AusAID	Agence australienne pour le développement économique
CCS	Conseil des chefs de secrétariat (nouvelle appellation du Comité administratif de coordination)
CDC	Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (États-Unis)
DSP	Division du secteur privé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
Habitat	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
NORAD	Agence norvégienne de développement international
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies pour le VIH/sida
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
SIDA	Agence suédoise de développement international
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

---

UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
USAID	Agency for International Development des États-Unis

---

## Lettres d'envoi

Le 21 mai 2002

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport et les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Directrice générale  
(*Signé*) Carol **Bellamy**

Monsieur le Président  
du Comité des commissaires  
aux comptes  
Organisation des Nations Unies

---

Le 27 juin 2002

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, y compris la Division du secteur privé, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001, états qui ont été présentés par la Directrice générale. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires est jointe auxdits états.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Monsieur le Président  
de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York



## **Chapitre premier**

# **Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

### **Introduction**

1. La Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) présente ci-après le rapport financier sur les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001, qui comporte 12 états et quatre tableaux. La présentation des états I à IV est conforme aux modèles adoptés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies en vue d'harmoniser les comptes des organismes du système des Nations Unies. Le rapport financier donne des détails sur les résultats financiers des activités de l'UNICEF pour les années 2000 et 2001. Les faits les plus marquants sont récapitulés dans les paragraphes qui suivent.

### **Recettes**

2. Le montant total des recettes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2000-2001 s'est élevé à 2 milliards 349 millions de dollars. Presque tous les gouvernements, tant des pays industrialisés que des pays en développement, ont versé des contributions au cours de l'exercice. Les recettes ont été affectées comme suit : 1 milliard 99 millions de dollars aux ressources ordinaires, 816 millions de dollars aux fonds supplémentaires et 434 millions de dollars aux secours d'urgence. Leur répartition en fonction de l'origine des fonds était la suivante : 63 % (1 milliard 500 millions de dollars) provenaient de gouvernements; 31 % (723 millions de dollars) de campagnes de collecte de fonds, de la vente de cartes de vœux et de dons individuels; 4 % (84 millions de dollars) de sources diverses, notamment d'une réévaluation des éléments de l'actif et du passif, compte tenu des intérêts et des fluctuations des taux de change. Un montant de 42 millions de dollars (2 %) provenait d'arrangements interorganisations.

### **Dépenses**

3. Les dépenses de l'UNICEF pendant l'exercice biennal 2000-2001 se sont élevées à 2 milliards 335 millions de dollars. Sur cette somme, 1 milliard 23 millions de dollars ont été prélevés sur les ressources ordinaires et 746 millions de dollars sur les fonds supplémentaires pour financer les activités de coopération au titre des programmes, tandis que 411 millions de dollars ont été consacrés aux secours d'urgence et au relèvement. Le solde (155 millions de dollars) était constitué par les dépenses de gestion et d'administration.

### **Dons en nature**

4. Durant l'exercice, des dons en nature, évalués par les donateurs à 30 millions de dollars, ont été affectés par l'UNICEF à des projets. Ces dons ne figurent pas dans les comptes de l'UNICEF, bien que ses services administratifs en assurent la gestion.

### **Fonds d'affectation spéciale**

5. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas liés à des engagements approuvés par le Conseil d'administration de l'UNICEF et ne sont pas pris en compte dans les recettes et les dépenses du Fonds. Il s'agit essentiellement de fonds destinés à financer des biens et services achetés et fournis, contre remboursement, par l'UNICEF, pour le compte de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies ou d'organisations non gouvernementales. Pendant l'exercice biennal 2000-2001, les contributions versées à ces fonds d'affectation spéciale ont représenté 612 millions de dollars en espèces. Les dépenses et engagements de dépenses imputés sur ces comptes se sont chiffrés à 582 millions de dollars.

### **Liquidités**

6. Le montant total des disponibilités de l'UNICEF s'est élevé à 645 millions de dollars, y compris le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale (198 millions de dollars). Sur ce montant, 643 millions de dollars étaient placés dans des banques de premier ordre, dont 620 millions de dollars sur des comptes de dépôts à terme et 23 millions de dollars sur des comptes courants. Le montant de l'encaisse s'élève à 2 millions de dollars.

### **Programmes approuvés**

7. Durant l'exercice biennal 2000-2001, le Conseil d'administration a approuvé des engagements d'un montant total de 2 milliards 969 millions de dollars pour des programmes nouveaux en faveur de l'enfance exécutés dans des pays avec lesquels l'UNICEF coopère, ainsi que pour des projets régionaux et interrégionaux. Ce total comprend 1 milliard 732 millions de dollars au titre de programmes devant être financés au moyen des ressources ordinaires et 806 millions de dollars au titre de projets qui ont été approuvés par le Conseil comme méritant d'être appuyés et qui ont été financés par les fonds supplémentaires dont les donateurs ont annoncé le versement en 2000-2001. Il comprend également 431 millions de dollars affectés à des projets financés par des contributions annoncées au titre des fonds de secours d'urgence et de relèvement.

La Directrice générale du Fonds  
des Nations Unies pour l'enfance  
(*Signé*) Carol **Bellamy**

## Chapitre II

### Rapport du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Il a examiné les opérations au siège de l'UNICEF à New York, à Copenhague et à Genève ainsi que dans 11 bureaux régionaux et bureaux extérieurs.

Les principales conclusions du Comité sont les suivantes :

a) Les opérations financières de l'UNICEF pendant l'exercice biennal 2000-2001 se sont soldées par un excédent de 90 000 dollars, inférieur à l'excédent de 138 millions au titre de l'exercice biennal 1998-1999. Les ressources des fonds d'affectation spéciale, qui ne sont pas prises en compte dans les recettes de l'UNICEF, ont augmenté de 55 % pour passer à 612 millions de dollars;

b) Le montant net des recettes globales de la Division du secteur privé s'est chiffré à 324 millions de dollars, soit un déficit de 93 millions de dollars par rapport à son objectif;

c) À la fin de l'exercice biennal, les disponibilités de l'UNICEF s'élevaient au total à 645 millions de dollars; compte tenu du montant des intérêts en jeu, la gestion de sa trésorerie pourrait être améliorée;

d) L'exécution du programme fait apparaître une concentration des dépenses au cours du dernier trimestre de l'année;

e) L'assistance en espèces aux partenaires opérationnels a continué de présenter certains problèmes de comptabilité;

f) La Division des approvisionnements a cherché à améliorer la planification des achats, avec des résultats limités.

Le Comité a recommandé que l'UNICEF mène à terme l'examen de la politique en matière de contributions en nature, améliore la gestion des comptes débiteurs, examine de manière plus approfondie les engagements non réglés, communique les frais de recouvrement avec les dépenses d'appui aux programmes, modifie le Règlement financier pour ce qui est de l'assistance en espèces, et améliore le contrôle général de l'assistance en espèces au siège, le suivi des dépenses afférentes aux programmes ainsi que la gestion de la trésorerie.

On trouvera au paragraphe 14 la liste des principales recommandations du Comité.

## A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les opérations connexes pour l'exercice biennal qui s'est achevé le 31 décembre 2001, conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946. La vérification a été effectuée conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et de son annexe, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs internes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que le Comité planifie et exécute la vérification de manière à s'assurer autant qu'il est raisonnablement possible que les états financiers reflètent fidèlement la situation.

2. Cette vérification avait pour objet de permettre au Comité des commissaires aux comptes de juger si les dépenses enregistrées dans les états financiers de l'exercice biennal 2000-2001 avaient bien été engagées pour les objets approuvés par le Conseil d'administration de l'UNICEF, si les dépenses et recettes avaient été convenablement classées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers de l'UNICEF présentaient fidèlement la situation financière au 31 décembre 2001 ainsi que les résultats des opérations menées pendant l'exercice clos à cette date.

3. Les vérificateurs ont notamment procédé à un examen général des mécanismes de gestion financière et de contrôle interne et vérifié en détail un échantillon de documents comptables et autres justificatifs, dans la mesure où le Comité a jugé que cela était nécessaire pour se former une opinion sur les états financiers.

4. La vérification a été faite au cours de l'exercice biennal au siège de l'UNICEF à New York, à Copenhague et à Genève, dans les bureaux régionaux pour les Amériques et les Caraïbes, au Panama, et pour l'Asie du Sud, au Népal, ainsi que dans les bureaux de pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Cuba, Éthiopie, Jamaïque, Mexique, Népal, Niger et République démocratique du Congo.

5. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à divers examens au titre de l'article XII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNICEF. Ces examens ont porté sur l'efficacité des procédures financières, du contrôle financier interne et, de façon générale, de l'administration et de la gestion de l'UNICEF. Il a été dûment tenu compte des rapports du Bureau de la vérification interne des comptes.

6. Au cours de l'exercice considéré, le Comité des commissaires aux comptes a maintenu sa pratique consistant à rendre compte des résultats d'opérations spécifiques de vérification, au moyen de lettres de gestion adressées à l'Administration et contenant des observations et recommandations détaillées. Au total, 20 lettres de gestion ont été adressées à l'Administration au titre de la vérification des comptes de l'UNICEF pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2001. Cette pratique a contribué à entretenir un dialogue constant avec l'Administration sur les questions de vérification.

7. Les paragraphes 96 à 135 du présent rapport concernent la recommandation expresse formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires dans son rapport (A/55/487) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/220, tendant à ce que les commissaires indiquent dans quelle mesure les différentes fonctions de contrôle, d'établissement des rapports et d'attestation des vérifications sont convenablement accomplies.

8. Le présent rapport traite des questions qui devraient, de l'avis du Comité, être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions que le Comité a formulées sur toutes les questions abordées dans le présent rapport ont été examinées avec l'Administration, dont les vues sont mentionnées lorsqu'il y a lieu. Le rapport comprend deux parties consacrées, l'une aux questions financières et l'autre, aux questions de gestion.

9. On trouvera au paragraphe 14 un résumé des principales recommandations du Comité et, aux paragraphes 16 à 203, un exposé détaillé de ses conclusions.

### **1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été entièrement suivies d'effet**

10. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné les mesures prises par l'Administration pour appliquer les recommandations formulées dans son rapport pour la période biennale terminée le 31 décembre 1997<sup>1</sup> et confirme qu'il n'y a pas de recommandation en suspens.

11. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, le Comité a également examiné les mesures prises par l'Administration pour appliquer les recommandations faites dans son rapport pour la période biennale qui s'est terminée le 31 décembre 1999<sup>2</sup>. L'état de l'application de ces recommandations et les observations du Comité sont résumés dans l'annexe au présent rapport.

12. Dans sa résolution 52/212 B du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la suite donnée à ses recommandations qu'elle avait approuvées, sous réserve des dispositions contenues dans la résolution. Les propositions du Comité, qui ont été transmises à l'Assemblée sous couvert d'une note du Secrétaire général (A/52/753, annexe), contenaient les principaux éléments suivants :

- a) La nécessité de fixer des calendriers pour l'application des recommandations;
- b) L'indication des fonctionnaires responsables;
- c) La mise en place d'un mécanisme efficace pour renforcer le contrôle de l'application des recommandations d'audit. À cette fin, on pourrait soit créer un comité spécial composé de hauts fonctionnaires, soit nommer un interlocuteur pour les questions d'audit et de contrôle.

13. Le Comité a noté que l'Administration avait généralement donné suite à ces demandes.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5B (A/53/5/Add.2), chap. II.

<sup>2</sup> Ibid., cinquante-cinquième session, Supplément No 5B (A/55/5/Add.2), chap. II.

## 2. Principales recommandations

14. Les principales recommandations du Comité sont que l'UNICEF devrait :

a) Examiner, en concertation avec le Siège de l'ONU, la question des mécanismes de financement et des montants à prévoir en ce qui concerne les prestations de fin d'emploi dans le même esprit que les autres organismes des Nations Unies (par. 23);

b) S'occuper plus activement de la gestion des sommes à recevoir des donateurs, des comités nationaux et des fonctionnaires (par. 38, 42 et 44);

c) Faire apparaître les frais de recouvrement en tant que dépenses d'appui au programme et de gestion et d'administration couvertes par d'autres ressources (par. 60);

d) En consultation avec les autres organismes des Nations Unies, mener à terme sans plus tarder l'examen du mode de comptabilisation des contributions en nature afin d'assurer une transparence totale pour ce qui est des contributions utilisées dans le cours normal de ses activités et qu'il peut raisonnablement estimer à leur juste valeur (par. 64);

e) Présenter un tableau récapitulatif des indicateurs d'exécution, aux échelons régional et mondial, éventuellement par l'extraction automatique de données du Système de gestion des programmes de l'UNICEF (par. 95);

f) Mettre à profit l'examen triennal des activités opérationnelles pour examiner la possibilité de modifier son règlement financier, ainsi que le Comité consultatif le lui a demandé, de façon que les avances en espèces ne soient comptabilisées comme dépenses de programme qu'après réception des rapports confirmant que les fonds ont été utilisés à des fins appropriées (par. 113);

g) Intégrer la planification des approvisionnements à la planification des programmes (par. 138);

h) Adopter un manuel de trésorerie unifié, examiner la possibilité d'adjoindre des membres extérieurs à son Comité consultatif en matière de finances, envisager de diversifier le portefeuille de placements et de recourir à des gestionnaires financiers extérieurs (par. 150, 154, 163 et 165);

i) Améliorer la sécurité informatique en définissant une politique en matière de sécurité de l'information et en établissant dès que possible, en consultation avec les autres organismes des Nations Unies, un plan antisinistre (par. 178);

j) Examiner et suivre plus attentivement les moyens dont dispose sa Division du secteur privé pour atteindre ses objectifs stratégiques, tels que le recouvrement du produit des ventes et le développement de la collecte de fonds (par. 185).

15. Les autres recommandations du Comité figurent dans les paragraphes suivants : 28, 30, 32, 35, 49, 51, 54, 56, 67, 73, 78, 82, 89, 119, 125, 128, 130, 135, 141, 143, 146, 152, 167, 169, 172, 187, 190, 192, 194, 198, 200 et 202.

## B. Questions financières

### 1. Situation financière

#### *Vue d'ensemble*

16. Le montant global des recettes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 s'est élevé à 2 milliards 349 millions de dollars (ressources ordinaires et autres ressources), soit une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Ce chiffre ne comprend pas les ressources des fonds d'affectation spéciale (612 millions de dollars), qui ne sont pas comptabilisées comme recettes. Le montant global des dépenses a augmenté de 21 % pour atteindre 2 milliards 348 millions de dollars. Les opérations financières de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2000-2001 se sont donc soldées par un léger excédent de 90 000 dollars, contre un excédent de 138,4 millions de dollars pour l'exercice 1998-1999.

17. Le montant des ressources ordinaires non réservées est tombé de 5 % pour s'établir à 1 milliard 98 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001, et c'est la première fois qu'il a représenté moins de la moitié des recettes de l'UNICEF (47 %). Cela s'explique principalement par une baisse de 15 % des recettes de la Division du secteur privé et par la stabilisation des contributions volontaires des gouvernements au titre des ressources ordinaires. La part des recettes représentée par les contributions non réservées versées par des gouvernements est tombée de 39 % pour l'exercice biennal 1996-1997 à 29 % pour 2000-2001. On a constaté au titre des ressources ordinaires un déficit des recettes par rapport aux dépenses égal à 83,9 millions de dollars, contre un excédent de 95,1 millions pour l'exercice biennal 1998-1999. Le Comité note que le budget ne porte que sur les dépenses d'administration (438 millions de dollars), le reste des ressources ordinaires (740 millions de dollars) étant alloué par le jeu des recommandations relatives aux différents programmes de pays.

18. Les autres ressources, celles qui sont réservées, ont augmenté de 35 % pour atteindre 1 milliard 250 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001. Les recettes au titre des fonds supplémentaires et des fonds destinés à des opérations de secours d'urgence ou de relèvement ont été supérieures aux dépenses, de 66,5 et 17,5 millions de dollars respectivement, contre 6,9 et 36,3 millions pour l'exercice biennal précédent.

19. L'actif à court terme de l'UNICEF s'élevait à 969 millions de dollars, montant supérieur de 200 millions à celui du passif à court terme (769 millions). L'état IX fait ressortir un coefficient de liquidité de 1,26 au 31 décembre 2001, contre 1,43 au 31 décembre 1999. En 2001, après avoir examiné sa politique en la matière, l'UNICEF s'est fixé comme objectif un coefficient de 1,25.

20. Le Comité note que ces coefficients tiennent compte des stocks et qu'il s'agit donc, à strictement parler, de coefficients d'actifs circulants plutôt que de liquidité. Si l'on élimine le montant des stocks, soit 25,7 millions de dollars, le coefficient tombe à 1,23. Cependant, le poids des stocks a été sensiblement réduit, de 6,3 % de l'actif à court terme pour l'exercice biennal 1994-1995 à 2,7 % pour 2000-2001.

#### *Passif éventuel*

21. Le montant indiqué dans la note 17 pour les provisions constituées pour les dépenses relatives aux prestations dues au personnel et à l'assurance maladie après

la cessation de service s'élève à 252,9 millions de dollars, dont 196,4 millions pour ce dernier type de charges. Le montant provisionné au 31 décembre 2001 correspondait à environ 67 % de la valeur actuelle des prestations prévues (291,8 millions de dollars). À la même date, le montant des réserves et des soldes des fonds s'élevait à 705,8 millions de dollars, dont 522 millions réservés à un emploi déterminé, ce qui laissait un solde des ressources ordinaires égal à 183,8 millions de dollars pour financer une partie des programmes déjà adoptés au titre des ressources ordinaires, et rien pour couvrir le passif éventuel.

22. L'UNICEF, qui est conscient du problème des obligations non provisionnées relatives à l'assurance maladie après la cessation de service – problème qui se pose dans tous les organismes des Nations Unies et qui est actuellement à l'étude – indique qu'aucune provision n'a été constituée à cet effet et que ces dépenses seront imputées sur les crédits budgétaires des exercices au cours desquels les paiements seront effectués.

**23. Le Comité recommande que l'UNICEF examine, en concertation avec le Siège de l'ONU, la question des mécanismes de financement et des montants à prévoir en ce qui concerne les prestations de fin d'emploi, dans le même esprit que les autres organismes des Nations Unies.**

## 2. Normes comptables du système des Nations Unies

24. Le Comité a examiné dans quelle mesure les états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que la présentation de ces états financiers était conforme aux normes, dans l'ensemble, hormis les problèmes signalés aux paragraphes 25 à 27 ci-après.

### *Provision pour fluctuation des changes (Division du secteur privé)*

25. Les gains ou pertes de change sont constatés au titre de l'exercice au cours duquel ils se produisent. Or on trouve dans les états financiers de la Division du secteur privé, qui sont consolidés avec ceux de l'UNICEF, une provision pour fluctuation des changes calculée à 10 % du total des sommes à recevoir des comités nationaux en devises autres que le dollar des États-Unis (par. 24 des notes relatives aux états financiers) – alors que l'UNICEF lui-même ne constitue pas de telle provision pour ses propres comptes débiteurs. La provision en question figure dans les états financiers de la Division depuis 1987, pour tenir compte des délais d'encaissement des contributions à recevoir. Elle s'élevait à 20,9 millions de dollars au 31 décembre 2001, contre 21 millions à la fin de l'exercice précédent.

26. L'UNICEF justifie cette provision en invoquant les normes comptables du système des Nations Unies, où il est prévu au paragraphe 32 que pour les « recettes provenant de contributions mises en recouvrement en vertu d'une résolution d'un organe délibérant, l'organisation peut, selon la politique qu'elle a choisi d'appliquer, constituer une provision en cas de retard dans le recouvrement de celles de ces contributions qui n'ont pas encore été versées. La politique appliquée en la matière doit être énoncée dans les notes relatives aux états financiers. » Le Comité constate ce qui suit :

a) La Division du secteur privé ne reçoit pas de contributions obligatoires mais le produit net des activités des comités nationaux, donc le paragraphe invoqué ne s'applique pas;

b) Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF ne prévoient pas la constitution d'une provision pour fluctuation des changes. Cette pratique n'est pas non plus conforme au paragraphe 29 des normes comptables du système des Nations Unies, qui stipule que « les différences de change ... sont rattachées à l'exercice au cours duquel elles sont apparues et portées en dépenses ou en recettes ou inscrites sur un compte de réserve autorisé », ni à la norme 4 applicable à la comptabilité du secteur public, relative aux incidences des variations des taux de change. Il s'ensuit que les gains ou pertes relatifs aux comptes débiteurs de la Division devraient être constatés au titre de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés (compte tenu également du fait que les sommes en question sont réévaluées à la fin de chaque exercice en appliquant les taux de change opérationnels de l'ONU).

27. Pour mettre son budget à l'abri des fluctuations monétaires, l'UNICEF a par ailleurs mis en place des outils appropriés tels que ses plans de trésorerie, l'accroissement de la fréquence des versements effectués par les comités nationaux et une stratégie de couverture.

**28. Le Comité recommande que l'UNICEF constate les écarts dus aux fluctuations des taux de change au titre de l'exercice au cours duquel ces écarts se produisent, et qu'il annule la provision de 20,9 millions de dollars**

### 3. Présentation des états financiers

#### *Encaisse et dépôts à terme*

29. Dans l'état II, la rubrique Encaisse et dépôts à terme est scindée en deux sous-rubriques concernant respectivement les devises convertibles et non convertibles. Certaines devises pourtant indiscutablement convertibles – franc français, franc suisse, couronne danoise, par exemple – figurent à la ligne des devises non convertibles. Si on refaisait le calcul en n'y classant aucune des devises des pays qui ont adhéré à l'article VIII des statuts du Fonds monétaire international concernant la convertibilité, le solde relatif aux devises non convertibles ne serait que de 2,3 millions de dollars, au lieu de 7,5 millions.

**30. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, de réviser, éventuellement en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies, son classement des monnaies entre celles qui sont convertibles et celles qui ne le sont pas.**

#### *Intérêts créditeurs*

31. Les intérêts créditeurs comptabilisés par l'UNICEF dans ses états financiers s'élèvent à 65,6 millions de dollars, soit 16 % de plus que pour l'exercice précédent. Ce chiffre ne correspond pas au montant brut des intérêts perçus mais au montant net, une fois déduits les frais et commissions bancaires qui ont été inscrits au même compte dans le grand livre. Même si ces derniers n'ont représenté que 360 000 dollars, le Comité estime qu'ils doivent figurer séparément dans les états, conformément à la norme comptable 24 du système des Nations Unies.

**32. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, d'inscrire les frais et commissions bancaires, par souci de cohérence, à la rubrique Frais bancaires.**

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

33. D'après les états financiers de l'UNICEF, le montant des sommes à payer à la Caisse des pensions s'élève à 2,5 millions de dollars, alors que d'après ceux de la Caisse les sommes à recevoir de l'UNICEF atteignent 8,1 millions. En janvier 2002, l'UNICEF a réglé 5,8 millions de dollars qui se rapportaient aux états de paie de décembre 2001. Ce règlement a été comptabilisé en décembre 2001, mais la date de valeur prise en compte dans les livres de la Caisse était le 3 janvier 2002. On peut donc dire que l'UNICEF croyait devoir 2,5 plus 5,8 millions de dollars, soit 8,3 millions, soit encore 200 000 dollars de plus que les 8,1 millions inscrits dans les livres de la Caisse. Cet écart doit être réglé lors du rapprochement des comptes auquel les deux entités procèdent un peu plus tard, dans le courant de l'année suivante.

34. Le rapprochement concernant les montants payés par l'UNICEF en 1999 et en 2000 n'a été fait qu'en juin 2001. L'UNICEF a corrigé le trop-versé de 4,1 millions de dollars sur les cotisations de juillet 2001, qui trouvait son origine dans les cotisations de retraite du personnel recruté localement, pour lesquelles un montant estimatif est réglé tous les mois après avoir été calculé selon une méthode qui est actuellement en cours de réexamen. Tant que les résultats de cette étude ne sont pas mis en oeuvre, le Comité ne peut pas être sûr de l'exactitude des montants dus à la Caisse par l'UNICEF.

**35. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, d'améliorer encore le mode de calcul des cotisations dues, afin de réduire les écarts par rapport aux états de la Caisse des pensions.**

*Contributions à recevoir*

36. Le montant de la provision constituée par l'UNICEF pour les contributions non recouvrables, fixé à 5 millions de dollars, n'a pas changé depuis 1997. L'UNICEF a indiqué au Comité que ce montant correspondait, en moyenne, à la réalité, et qu'il s'était révélé adéquat. Il reste cependant qu'on ne trouve aucun élément comptable permettant de supposer que la provision correspond soit à des créances dont on sache qu'elles sont douteuses, soit à un pourcentage du solde des comptes créditeurs qui ait été fixé selon le principe de prudence.

37. Les dossiers de la Division de la gestion financière et administrative relatifs aux contributions à recevoir sont tenus de manière inégale. On y trouve peu d'éléments indiquant que l'UNICEF s'est activé pour recouvrer les sommes concernées ou pour savoir pour quelles raisons les donateurs n'effectuent pas leur règlement. Rien n'indique qu'il y ait un suivi, pays par pays, des contributions à recevoir. En outre, s'il est vrai que c'est le Bureau du financement des programmes qui assure la liaison avec les donateurs, la Division assure le suivi des sommes à recevoir, et l'un ou l'autre d'entre eux pourrait donc prendre, le cas échéant, les mesures voulues. La coordination entre ces deux services pourrait être renforcée. Du fait des insuffisances du système de suivi des contributions à recevoir, il est difficile d'effectuer un rapprochement entre les données qui figurent dans le système de gestion financière de l'UNICEF et celles qui ressortent des pièces contenues dans les dossiers.

**38. Le Comité recommande que l'UNICEF mette en place de nouvelles procédures afin que les dossiers et les pièces justificatives soient une source**

**d'information fiable aux fins de la gestion et du contrôle des contributions à recevoir.**

*Sommes à recevoir des comités nationaux*

39. On trouve à la rubrique Autres comptes débiteurs un montant de 208,7 millions de dollars concernant la Division du secteur privé, dont 125,4 millions (soit 60 % du total, avant ajustements de change) sont dus par des comités nationaux. L'UNICEF a réussi à améliorer considérablement ses relations avec ces derniers, puisque le montant des sommes à recevoir d'eux a été réduit de 35 % depuis 1999. Cependant, 8,4 millions de dollars, soit 67 % du montant total des sommes à recevoir, correspondent à des campagnes de vente qui remontent à 1998 et au-delà.

40. D'après le manuel financier de la Division du secteur privé, une provision doit être constituée pour un montant égal au total des sommes dont l'encaissement est en doute. Au 31 décembre 2001, le montant de cette provision était de 3,7 millions de dollars, ce qui ne représente que 44 % du montant des sommes à recevoir au titre de la campagne de 1998 et des campagnes antérieures.

41. Une somme à recevoir d'un comité national au titre de fonds collectés en 1999 a été comptabilisée à l'époque pour 6,5 millions de dollars. L'UNICEF n'a rien fait avant avril 2002 pour encaisser ce montant. Au 31 décembre 2001, du fait de la montée du dollar, la valeur de la créance était tombée à 5,2 millions de dollars, c'est-à-dire que l'UNICEF avait perdu 1,3 millions de dollars.

**42. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, de s'occuper plus activement de la gestion des sommes à recevoir des comités nationaux.**

*Sommes à recevoir du personnel*

43. Au 31 décembre 2001, l'UNICEF était créancier de 17,9 millions de dollars d'avances personnelles consenties à 2 253 membres de son personnel international et fonctionnaires de New York (ce qui représente 93 % de l'ensemble des fonctionnaires de ces deux catégories), soit 21 % de moins qu'en décembre 1999. En mai 2002, 14 % des opérations, qui représentaient 4,4 % du total en valeur, remontaient à plus de 24 mois. Nombre d'entre elles remontent à 1998 et au-delà et totalisent un montant net de 767 911 dollars (1 220 199 dollars moins 452 288 dollars); une modification du système de comptabilité est intervenue en 1998. En janvier 2002, le Contrôleur a institué de nouvelles directives concernant les inscriptions au compte de profits et pertes. Le Comité se déclare préoccupé de constater que des opérations remontant à 1998 et au-delà ne sont pas encore réglées.

**44. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, a) d'examiner toutes les avances non remboursées pour savoir lesquelles sont recouvrables, et b) de réduire le montant des avances personnelles recouvrables consenties depuis plus de 24 mois.**

*Fonds de secours d'urgence*

45. L'UNICEF dispose d'un fonds appelé Fonds de programmation pour les secours d'urgence (FPSU), qui lui permet d'intervenir en cas de crise avant d'avoir reçu des dons. Il fait aussi appel au Fonds central renouvelable de secours d'urgence (dit « CERF »), qui est géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et qui sert à avancer de l'argent aux organismes des Nations Unies, qui le remboursent une fois reçues les contributions de leurs donateurs.

L'objet de ces deux fonds est à peu près le même, mais les opérations sont traitées différemment sur le plan comptable.

46. L'UNICEF considère que les débours financés au moyen d'un prêt du CERF ne sont pas des dépenses, puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une décision de son conseil d'administration. Le CERF est un mécanisme de trésorerie, et des crédits ne sont réellement alloués que lorsque le donateur annonce sa contribution. Il découle de la définition des dépenses fixée au paragraphe 37 des normes comptables du système des Nations Unies (les dépenses d'un exercice sont le total des débours et des sommes régulièrement engagées mais non réglées qui ont été imputés sur le crédit ouvert pour l'exercice) que les dépenses financées en faisant appel au CERF ne sont pas des dépenses de l'exercice si elles ne correspondent pas à une contribution, donc à un crédit budgétaire, se rattachant à cet exercice. C'est pourquoi les dépenses en question sont considérées comme des charges comptabilisées d'avance. Le montant de celles-ci en fin d'année (1,6 millions de dollars au 31 décembre 2001) est égal à celui des fonds provenant du CERF qui ont été dépensés au titre d'opérations de secours d'urgence sans que l'UNICEF ait reçu les contributions correspondantes.

47. Les dépenses financées au moyen du FPSU sont comptabilisées dès qu'elles sont effectuées. Les sommes prélevées sur ce fonds sont généralement remplacées par de nouvelles contributions ou imputées sur les ressources ordinaires. Un plafond ayant été fixé à 25 millions de dollars pour l'exercice biennal, la Directrice exécutive a fixé le montant maximum des prélèvements bruts à 16 millions pour 2000 et 9 millions pour 2001, et elle a décidé de plafonner à 5 millions par an les dépenses qui pourraient être imputées sur les ressources ordinaires.

48. Les règles de fonctionnement du CERF (voir ST/SGB/251) établissent que si un organisme n'a pas remboursé celui-ci au moyen de contributions reçues de donateurs, le Coordonnateur des secours d'urgence peut lui demander de rembourser tout solde non réglé dans les deux ans qui suivent la date à laquelle l'avance a été consentie. En 1995, la direction de l'UNICEF a indiqué à son conseil d'administration qu'il n'était pas contraire au Règlement financier et aux règles de gestion financière de se servir de fonds provenant du FPSU pour rembourser le CERF, et que c'était son dernier recours lorsque les fonds attendus de donateurs pour certains projets n'arrivaient pas. Le Comité note que le traitement comptable appliqué par l'UNICEF aux avances du CERF ne concorde pas avec celui des autres organismes des Nations Unies, et il estime qu'il serait raisonnable de constater les dépenses financées au moyen du CERF au fur et à mesure qu'elles sont engagées et non une fois que les contributions ont été reçues. L'avance du CERF n'étant qu'un prêt, et donc pas une recette, il faudrait que l'UNICEF impute provisoirement ces dépenses sur le compte du FPSU.

**49. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, de se concerter avec les autres entités du système des Nations Unies en vue de choisir un mode de traitement comptable commun pour les dépenses financées au moyen du Fonds central renouvelable de secours d'urgence.**

50. Les directives relatives à l'emploi du FPSU, qui ont été adoptées en 1995, ne comportent aucune allusion au CERF. Il n'existe aucun document indiquant selon quels critères il faut choisir d'avoir recours à l'un ou l'autre Fonds. L'UNICEF indique qu'il a recours au CERF en cas de crise dont la portée s'étend à l'ensemble du système des Nations Unies ou lorsqu'il joue un rôle particulier dans l'action

menée face à la crise, par exemple dans le cas de l'opération Survie au Soudan. Il est arrivé plusieurs fois qu'on fasse appel aux deux Fonds, à savoir dans le cas de l'Éthiopie (1 550 000 dollars prêtés par le FPSU et 4 millions par le CERF), de l'Érythrée (650 000 dollars et 1,6 million), du Soudan (4 millions et 2 745 000 dollars) puis à nouveau du Soudan (3,5 millions et 5 245 000 dollars).

**51. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, d'établir des directives précises, dans le cadre de l'établissement du manuel des opérations de secours qui est en cours d'élaboration, sur la manière de savoir quand il convient d'avoir recours soit au Fonds de programmation pour les secours d'urgence, soit au Fonds central renouvelable de secours d'urgence.**

*Engagements non réglés*

52. Les engagements non réglés de l'UNICEF se montaient à 173,2 millions de dollars au 31 décembre 2001, soit 10 % de moins qu'à la fin de l'exercice biennal précédent. Le Comité considère que, sur ce total, un montant de 5,1 millions de dollars correspond à des engagements qui n'étaient pas valables en fin d'exercice, ce pour les raisons suivantes :

a) Des contrats, mémorandums d'accord ou commandes, représentant un montant total de 1 621 805 dollars, signés en janvier 2002, ont été comptabilisés comme engagements de dépenses en 2001;

b) Une commande de doses de vaccin antipolio oral qui devaient être utilisées durant les journées nationales de vaccination organisées au Bangladesh en juillet et septembre 2002, portant sur un montant de 2 592 000 dollars, a été signée le 21 décembre 2001 mais n'a été envoyée au fournisseur qu'en janvier 2002; cet engagement n'était donc pas juridiquement valable en fin d'exercice;

c) Des engagements non réglés représentant un montant de 403 539 dollars n'étaient pas étayés par des documents justificatifs valables, mais par des demandes internes de liquidités ou par de simples messages électroniques;

d) Dans cinq cas, le chiffre indiqué dans le document justificatif était inférieur à celui de l'engagement, d'où une surévaluation d'un montant total de 357 803 dollars;

e) Dans huit cas, représentant un montant total de 120 700 dollars, l'engagement de dépense n'était étayé par aucun document.

53. Le chiffre de 5,1 millions de dollars indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un montant de 791 829 dollars correspondant à des engagements découlant de contrats de louage de services signés après la date limite fixée dans l'instruction comptable 2001/02, mais durant l'exercice comptable : l'UNICEF considère ces engagements comme valables sur le plan comptable.

**54. Le Comité a recommandé à l'UNICEF a) d'examiner plus attentivement les engagements non réglés en fin d'exercice, conformément au Règlement financier; b) de modifier, selon que de besoin, les rapports destinés aux donateurs; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

*Dépenses relatives à l'assistance au titre des programmes*

55. Le Comité a découvert des erreurs dans la ventilation par rubrique des coûts de l'assistance au titre des programmes. Ces erreurs qui représentent en tout

33 millions de dollars, ne modifient pas le montant total des dépenses de programme, et n'ont donc pas d'incidence sur les états financiers de l'UNICEF (qui sont consolidés), mais elles risquent d'influer sur l'exactitude des rapports qui sont envoyés aux donateurs concernant l'emploi des fonds que reçoit l'UNICEF. Plusieurs instructions comptables ont été envoyées aux bureaux extérieurs en 1999, au moment où l'UNICEF a modifié le mode de comptabilisation de leurs dépenses. Néanmoins, l'UNICEF ne dispose pas d'un manuel de procédures comptables complet et à jour à l'usage des bureaux extérieurs. En outre, la documentation du Système de gestion des programmes de l'UNICEF n'est accessible en ligne qu'en anglais, alors que nombre des utilisateurs du système parlent surtout français ou espagnol et ont peut-être du mal à bien comprendre en anglais la description des rubriques à inclure dans les comptes.

**56. Le Comité a recommandé à l'UNICEF a) de publier un manuel récapitulatif de procédures comptables à l'usage des bureaux extérieurs; et b) de déterminer s'il serait utile, par rapport au coût, de faire traduire la documentation de son Système de gestion des programmes dans des langues, communément utilisées par son personnel; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

57. Aux termes de l'article 9.3 du **Règlement financier** de l'UNICEF, le coût de l'appui aux programmes et des services administratifs doit être financé par prélèvement sur les ressources ordinaires. Or, les dépenses relatives à l'assistance au titre des programmes qui sont indiquées dans l'état financier I (1 897 400 dollars) comprennent un montant de 52,9 millions de dollars correspondant à des dépenses d'appui et de gestion recouvrées par prélèvement sur les fonds supplémentaires et les fonds destinés à des opérations d'urgence. Les recettes correspondantes ont été déduites du montant brut des dépenses inscrites au budget d'appui, pour obtenir le montant net desdites dépenses (voir état IV).

58. Le Comité note avec préoccupation qu'en procédant de la sorte l'UNICEF a, d'une part, surévalué de 52,9 millions de dollars les dépenses directement liées aux programmes et d'autre part, sous-évalué d'autant les dépenses d'appui aux programmes et les coûts de gestion et d'administration.

59. Ce traitement comptable ne cadre pas avec la définition des dépenses recouvrées qui figure dans le rapport du Conseil d'administration sur le principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/1998/AB/L.6), selon laquelle les coûts recouverts au titre des programmes financés au moyen de fonds supplémentaires représentent les dépenses d'appui et les dépenses de gestion et d'administration, à savoir les dépenses d'appui aux programmes dans les bureaux extérieurs et les dépenses d'appui aux programmes financés par des fonds supplémentaires au siège. Étant donné que l'état financier I comporte une rubrique intitulée « appui aux programmes », tous les montants indiqués pour l'assistance au titre des programmes devraient correspondre uniquement aux dépenses qui ont été effectivement consacrées à l'exécution des programmes, dépenses d'appui non comprises. Cette présentation comptable ne modifie pas le résultat annuel net, mais ne donne pas une image exacte des dépenses d'administration. La Division des programmes de l'UNICEF elle-même déduit ces dépenses recouvrées lorsqu'elle compile ses statistiques annuelles sur le fonctionnement des programmes. L'UNICEF est en train d'élaborer un document qu'il compte soumettre au Conseil d'administration, en tenant compte d'une étude récente réalisée par le Corps commun d'inspection

concernant les pratiques en usage dans les organismes des Nations Unies pour le recouvrement des dépenses d'appui.

**60. Le Comité recommande à l'UNICEF de comptabiliser les coûts recouverts en tant que dépenses d'appui aux programmes et dépenses de gestion et d'administration imputables à des ressources autres que les ressources ordinaires.**

*Comptabilisation des contributions en nature*

61. En application de l'article 4.6 du **Règlement financier** de l'UNICEF, les contributions acceptées en nature ne sont comptabilisées comme recettes que si l'UNICEF a expressément demandé qu'elles soient fournies sous cette forme et si elles l'ont été conformément à ses spécifications. Les contributions ainsi comptabilisées n'ont représenté que 200 000 dollars durant l'exercice biennal 2000-2001. Les contributions en nature que l'UNICEF a reçues sans les avoir expressément demandées sont enregistrées à part. Elles sont évaluées à 29,7 millions de dollars pour l'exercice biennal. La valeur des dons en nature n'a pas été indiquée dans une note d'accompagnement des états financiers, comme on l'avait fait pour l'exercice précédent, mais elle est mentionnée dans le rapport financier du Directeur général.

62. Durant l'exercice biennal 1998-1999, le Comité avait été informé qu'une étude sur la question des contributions en nature était en cours. Il avait alors émis l'avis qu'étant donné l'importance croissante des contributions offertes sous cette forme à l'UNICEF pour l'aider à exécuter ses programmes, cette initiative devait être considérée comme prioritaire. Deux ans plus tard, l'étude n'a toujours pas été terminée. L'UNICEF prévoit de publier d'ici à la fin de l'année un document exposant les politiques et procédures qu'il applique dans ce domaine.

63. Le Comité note que l'article 4.6 du **Règlement financier** de l'UNICEF est plus restrictif que la norme comptable correspondante pour le système des Nations Unies (par. 34 des normes, qui dispose que, lorsqu'elles sont importantes et que l'organisation peut les utiliser dans le cours normal de ses activités, et sous réserve qu'on puisse les estimer raisonnablement à leur juste valeur, les contributions en nature doivent être inscrites dans les états financiers de l'organisation).

**64. Le Comité recommande à l'UNICEF de revoir, en consultation avec les autres organismes des Nations Unies, le mode de comptabilisation des contributions en nature, en vue de comptabiliser intégralement celles qu'il utilise dans le cours normal de ses activités et qu'il peut raisonnablement estimer à leur juste valeur.** L'UNICEF prévoit de publier de nouvelles directives en la matière d'ici à la fin de 2002.

*Biens durables*

65. La note 19 afférente aux états financiers de l'UNICEF indique pour les biens durables un montant total de 52,3 millions de dollars, qui comprend uniquement le matériel dont le coût a été imputé au budget d'appui, en excluant celui dont le coût a été inscrit au budget des programmes. Ce traitement comptable n'est pas en conformité avec la pratique en usage dans les autres organismes des Nations Unies. Les biens durables ne sont pas tous transférés au pays bénéficiaire; certains sont utilisés par les bureaux de pays. Lorsque des équipements durables sont laissés à la

garde et, dans la pratique, sous le contrôle de l'UNICEF, ils sont généralement dûment inventoriés et devraient pouvoir être indiqués dans les états financiers.

66. Le Comité a également noté que, d'après les états financiers, un bureau de pays n'aurait aucun matériel et six autres n'auraient aucun matériel informatique dont le coût soit financé grâce au budget d'appui, ce qui signifie, soit que l'inventaire des bureaux en question est inexact, soit que le matériel de bureau a été acheté avec des fonds destinés à l'assistance au titre des programmes au lieu que son coût soit inscrit au budget d'appui.

**67. Le Comité a recommandé à l'UNICEF d'inscrire dans les états financiers tous les biens durables dont il a la garde, quelle que soit leur source de financement, et d'explicitier la note concernant leur mode de comptabilisation. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

#### **4. Fonds d'affectation spéciale**

68. Les « recettes » de l'UNICEF (utilisées pour couvrir les coûts des projets qui sont soumis au Conseil d'administration) sont comptabilisées sur la base des contributions reçues ou des contributions annoncées pour l'exercice considéré; elles sont ventilées entre les ressources ordinaires, les fonds supplémentaires et les fonds destinés à des opérations de secours d'urgence ou de relèvement. Dans l'état V, les ressources provenant de fonds d'affectation spéciale ne sont pas présentées comme des recettes, mais comme des rentrées de fonds, et, dans l'état II, le solde des fonds d'affectation spéciale est inclus dans le passif. Les ressources correspondant aux rentrées de fonds sont gardées en réserve jusqu'à ce qu'elles soient utilisées à des fins convenues avec les donateurs, l'approbation du Conseil d'administration n'étant pas nécessaire.

69. Les ressources provenant des fonds d'affectation spéciale ont triplé au cours des trois derniers exercices biennaux, et leur part dans les ressources totales de l'UNICEF est passée de 9,9 % en 1996-1997 (202 millions de dollars) à 20,7 % en 2000-2001 (612 millions de dollars). Aux termes de la circulaire financière 24 de l'UNICEF, l'emploi des fonds d'affectation spéciale n'est pas subordonné à des décisions du Conseil d'administration. Ces fonds sont mis à la disposition de l'UNICEF à des fins autres que celles liées aux programmes approuvés ou notés par le Conseil d'administration et à l'exécution des budgets de l'organisation. Ils permettent d'élargir le champ de la coopération pour ce qui est des services en faveur de l'enfance. Dans ses observations sur la question, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, « tout en ne voyant pas d'objection à cette procédure, [a souligné] que tous les fonds commis à la garde de la Directrice générale et qui correspondent à des activités relevant du programme de travail approuvé par le Conseil d'administration devraient être comptabilisés en tant que recettes » (E/ICEF/2001/AB/L.11, par. 16). Les Commissaires aux comptes partagent cet avis.

#### *Création de fonds d'affectation spéciale pour les vaccins et la vaccination*

70. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination a été créée en 1999 à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé, de l'UNICEF et de la Banque mondiale, ainsi que de gouvernements, fondations, associations et sociétés pharmaceutiques. Un conseil composé de représentants des membres fondateurs coordonne les activités financées par l'Alliance. En octobre 1999, l'Alliance a créé

un Fonds mondial pour la vaccination des enfants, qui est un organisme caritatif à but non lucratif. L'UNICEF gère deux fonds d'affectation spéciale pour le compte de l'Alliance. L'un pour le financement du secrétariat de l'Alliance, mis en place en juin 2000 aux termes d'un accord signé par l'UNICEF et le Conseil de l'Alliance, et l'autre pour le financement du Fonds mondial pour la vaccination des enfants, créé en vertu d'un accord conclu en octobre 2000 entre l'UNICEF et le Fonds. Le Comité a relevé deux anomalies dans la création de ces fonds :

a) Dans les deux cas, les accords ont été signés par le Directeur du Bureau du financement des programmes. Or, le **Règlement financier** et les règles de gestion financière de l'UNICEF, de même que la circulaire financière 24, stipulent que des fonds d'affectation spéciale ne peuvent être acceptés que par le Directeur général, qui, à son tour, délègue ce pouvoir au Contrôleur. En l'occurrence, aucun pouvoir n'a été délégué par autorisation écrite au Directeur du Bureau du financement des programmes;

b) Dans le cas des fonds, l'accord ne spécifie pas que les comptes du fonds doivent être vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes, ce qui est contraire à l'article 14.1 du **Règlement financier** de l'UNICEF.

71. Le Fonds mondial pour la vaccination des enfants a reçu 137,5 millions de dollars en 2000-2001, et 116,3 millions de dollars ont été décaissés. Tous les fonds sont distribués sur instructions du Conseil de l'Alliance, soit sous forme de dons aux gouvernements, soit pour acheter des vaccins pour leur compte. L'UNICEF dit n'avoir aucun contrôle sur l'emploi des fonds et agir simplement en tant que dépositaire, son rôle consistant à recevoir les contributions et à décaisser les fonds comme le demande le Conseil de l'Alliance.

72. L'UNICEF considère que les seules contributions qu'il pourrait comptabiliser en tant que « recettes » seraient des fonds dont le Conseil de l'Alliance spécifierait qu'ils doivent servir à financer un programme approuvé par le Conseil d'administration de l'UNICEF. D'après l'UNICEF, ce n'est le cas d'aucune contribution versée au Fonds d'affectation spéciale. Le Comité des commissaires aux comptes note toutefois à ce propos que le développement des programmes de vaccination constitue l'un des cinq principaux objectifs définis dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2002-2005. Parmi les recommandations relatives aux programmes de pays qui ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'UNICEF lors de sa seconde session ordinaire de 2001, 11 mentionnent l'Alliance (huit fois dans la stratégie du programme et trois fois dans les accords de partenariat); il y est également fait référence dans le document relatif aux programmes multinationaux (E/ICEF/2001/P/L.74).

**73. Le Comité recommande à l'UNICEF de passer en revue tous les fonds qui lui sont confiés par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et qui ne sont pas comptabilisés comme recettes, afin de s'assurer qu'ils sont destinés à des fins autres que celles liées à l'exécution des programmes approuvés ou notés par le Conseil d'administration.**

*Contribution financière de l'UNICEF à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination*

74. Aux termes de l'article 5.2 du **Règlement financier** de l'UNICEF, les accords conclus entre l'UNICEF et le donateur doivent spécifier « la nature et le coût des services que l'UNICEF doit fournir et prévoir le financement intégral de toutes les

dépenses entraînées directement ou indirectement par la fourniture des biens ou services considérés ». La directive relative aux services d'achats prévoit que l'UNICEF recouvre les coûts encourus en facturant des frais de gestion (qui représentent généralement 6 % du prix des biens ou services considérés), correspondant aux dépenses supplémentaires qui, pour la Division des approvisionnements de l'UNICEF, résultent, directement ou indirectement, de la prestation de services d'achats. Pour l'achat de vaccins et autres fournitures pour le compte de l'Alliance, l'UNICEF a renoncé à facturer ses frais de gestion habituels (6 %), qui auraient représenté 7 millions de dollars en 2000-2001. En contrepartie, l'Alliance lui a versé directement un montant de 2,8 millions de dollars, à titre de contribution au financement de son budget.

75. L'UNICEF verse en outre une contribution annuelle de 300 000 dollars au secrétariat de l'Alliance, de même que tous ses autres partenaires. L'opération s'effectue par voie de virement interne au Fonds d'affectation spéciale. Le bureau régional de l'UNICEF à Genève met également des bureaux à la disposition de l'Alliance, cette contribution supplémentaire n'étant ni chiffrée, ni recouvrée.

76. L'UNICEF a restitué au Fonds mondial pour la vaccination des enfants un montant de 831 380 dollars, représentant les intérêts courus sur les contributions reçues depuis octobre 2000, conformément aux dispositions de l'accord mentionné au paragraphe 70. Dans la mesure où aucune autorisation écrite n'avait été donnée à cet effet, ce remboursement déroge à l'article 11.4 du **Règlement financier** de l'UNICEF, qui dispose que « sauf décision contraire du Directeur général, l'UNICEF ne paie pas d'intérêts sur les fonds qu'il gère », ainsi qu'à la règle de gestion financière 105.10, qui stipule que « les intérêts des placements réalisés avec les fonds d'affectation spéciale sont inscrits au compte de l'UNICEF comme recettes accessoires ».

77. Parmi les fonds d'affectation spéciale énumérés au tableau 3 du document E/ICEF/2002/AB/L.2, le seul qui affiche un solde débiteur important est celui qui concerne le programme Iraq « pétrole contre nourriture » (66,5 millions de dollars). Aux termes du mémorandum d'accord signé en novembre 2000 entre l'UNICEF et le Bureau chargé du programme Iraq, l'UNICEF est remboursé des décaissements effectifs. Si le Bureau n'avance pas de fonds à l'UNICEF, c'est parce que celui-ci a décidé de ne pas verser d'intérêts sur le solde, en application de sa règle de gestion financière 105.10.

**78. Le Comité recommande à l'UNICEF de calculer et d'indiquer dans les états financiers la valeur de ses contributions en nature à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et, le cas échéant, de faire de même dans d'autres cas similaires.**

##### **5. Inscription de pertes de numéraire, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes**

79. Un montant total de 13,8 millions de dollars, correspondant à des liquidités, effets à recevoir et autres éléments d'actif considérés comme perdus, a été inscrit au compte des profits et pertes dans les états financiers de l'UNICEF. Cette somme, qui représente une diminution de 25 % par rapport à l'exercice biennal précédent, se décompose comme suit : 10,4 millions de dollars de contributions à recevoir, 47 908 dollars de liquidités (il s'agit principalement d'écarts constatés depuis longtemps dans les états de rapprochement bancaire), et 3,3 millions de dollars de

fournitures périmées dans les entrepôts de Copenhague. En outre, un montant de 4,6 millions de dollars correspondant à des articles en stock périmés et un montant de 7,9 millions de dollars représentant des sommes à recevoir au titre d'exercices antérieurs ont été passés en charges et déduits des recettes de la Division du secteur privé.

80. Le Contrôleur a approuvé la passation par profits et pertes d'un montant de un million de dollars représentant des contributions annoncées par un gouvernement entre 1996 et 2001 et qui n'avaient toujours pas été versées à la fin de 2001. Or, pour 2000-2001, l'UNICEF a à la fois comptabilisé une contribution volontaire de 400 000 dollars annoncée par ce même pays et l'a passée en charges. Au lieu de procéder de la sorte, il aurait fallu retrancher un montant de 400 000 dollars à la rubrique des contributions volontaires et faire de même à la rubrique des sommes passées par profits et pertes.

81. Aux termes de la règle de gestion financière 112.26 de l'UNICEF, « le Contrôleur peut, après enquête approfondie, autoriser la passation par profits et pertes du montant des pertes de numéraire et de la valeur comptable des créances et effets à recevoir qu'il estime irrécouvrables. L'enquête doit permettre, dans chaque cas, d'établir si la responsabilité d'un fonctionnaire de l'UNICEF est engagée. Dans l'affirmative, l'intéressé peut être astreint à rembourser, en totalité ou en partie, le montant de la perte ». Les documents présentés pour justifier qu'une perte soit passée en charges sont de plusieurs sortes. Dans un cas seulement, une note succincte versée au dossier a expliqué les circonstances de la perte et les tentatives de recouvrement qui avaient justifié l'autorisation écrite du Contrôleur, montrant ainsi qu'en l'occurrence la règle de gestion financière 112.26 avait bien été appliquée. Les contributions annoncées et non versées sont passées par profits et pertes au bout d'une période qui va de un à 10 ans. Aucune norme ne régit cette procédure comptable, qu'il s'agisse du moment où l'on décide de passer en charges une contribution non versée ou de la documentation requise à cette fin.

**82. Le Comité a recommandé à l'UNICEF de consulter les autres organismes des Nations Unies à propos des procédures normalement appliquées lorsque des contributions annoncées et non versées sont passées par profits et pertes, et d'établir à cette fin une procédure systématique et normalisée, qui satisfasse à l'obligation d'une « enquête approfondie » et à des critères précis en matière de délai; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

## **6. Versements à titre gracieux**

83. Conformément à la règle de gestion financière 113.9 de l'UNICEF, l'Administration a communiqué au Comité des informations concernant des versements à titre gracieux représentant un montant de 85 665 dollars, dont les bénéficiaires étaient principalement les enfants de deux fonctionnaires décédés et, pour des montants moindres, des fonctionnaires directement concernés par l'attaque du World Trade Center.

## C. Questions de gestion

### 1. Exécution des programmes

84. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est dit préoccupé par le fait que les dépenses inscrites dans les états financiers n'étaient pas suffisamment mises en corrélation avec le niveau d'exécution des programmes, et il a prié le Comité des commissaires aux comptes de « prêter une attention particulière au rapport entre les dépenses et l'exécution du programme correspondant » (A/55/487, par. 14). À ce même propos, le Comité consultatif a invité les organisations à poursuivre le développement et l'amélioration des normes de performance susceptibles de faciliter la tâche des vérificateurs qui évaluent les résultats des programmes par rapport aux objectifs et aux mandats prescrits.

#### *Exécution financière des programmes de pays*

85. La Division des programmes de l'UNICEF compile chaque année des statistiques sur l'exécution des programmes de pays, qui montrent le taux d'exécution financière desdits programmes. Ce taux mesure la capacité des bureaux de pays de dépenser les fonds qui sont à leur disposition; il est passé de 77 % en 1999 à 83 % en 2000, pour atteindre 89 % en 2001.

86. Ce taux d'exécution financière varie considérablement d'un pays à l'autre, les deux extrêmes étant 65 % et 100 % en 2001. Deux études internes de l'UNICEF ont confirmé qu'il ne dépendait pas d'une combinaison systématique de facteurs. Les caractéristiques propres à chaque pays semblent en fait être l'élément déterminant en la matière.

87. Comme il ressort du tableau ci-après, la plupart des dépenses sont engagées au cours des derniers mois de l'année :

	2001			2000		
	Total	Quatrième trimestre	Décembre	Total	Quatrième trimestre	Décembre
<i>(millions de dollars É.-U.)</i>						
Fournitures destinées aux programmes	275,6	119	62,9	264,9	118	69,2
Consultants	60,2	24	12,6	64,3	26	13,9
Assistance en espèces	202,8	85,5	33,2	174,2	80,5	36,6

a) En ce qui concerne les fournitures destinées aux programmes en 2001, 43 % des dépenses ont été engagées au cours du dernier trimestre (contre 45 % en 2000), dont 23 % en décembre (à rapprocher de 22 % en 2000). Dans le cas du bureau de pays du Bangladesh, 89 % des fonds ont été dépensés en décembre 2001;

b) Pour ce qui est des services de consultants, 40 % des dépenses ont été engagées au cours du dernier trimestre (contre 41 % en 2000), dont 21 % en décembre (contre 22 % en 2000);

c) S'agissant de l'assistance en espèces, 42 % des fonds ont été dépensés au cours du dernier trimestre (contre 46 % en 2000), dont 16 % en décembre (contre 21 % en 2000).

Ces trois secteurs de coopération représentent 55 % de l'ensemble des dépenses consacrées à l'assistance au titre des programmes durant le dernier exercice biennal.

88. L'UNICEF explique cette forte concentration des dépenses durant le quatrième trimestre par divers facteurs, en particulier le délai qui s'écoule entre la date où les commandes sont passées et celle à laquelle les dépenses sont comptabilisées. Ainsi, lorsque des fournitures sont commandées à l'étranger dans le courant du premier semestre de l'année, les dépenses correspondantes ne sont généralement comptabilisées qu'au cours du dernier trimestre. Cette concentration des dépenses en fin d'année révèle peut-être aussi des lacunes de planification, qui risquent de se traduire par des achats précipités et, par voie de conséquence, des insuffisances au niveau de l'exécution et du suivi des programmes.

**89. Le Comité a recommandé à l'UNICEF de procéder à une analyse du taux d'exécution financière des programmes, afin d'éviter une concentration excessive des dépenses durant le dernier trimestre; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

*Indicateurs de résultats non financiers*

90. Jusqu'à une date récente, il n'existait pas d'indicateurs de résultats globaux et les résultats aux niveaux mondial ou régional n'étaient pas comparés aux objectifs initiaux. Le rapport du Directeur général contient des statistiques, mais celles-ci ne sont pas ventilées par région. Ce genre de lacune s'est trouvé en partie rectifié par le tableau récapitulatif des résultats, introduit dans les rapports annuels en 2000<sup>3</sup>, et par le plan stratégique à moyen terme, qui ont défini des objectifs, des indicateurs, des secteurs d'activités de base et des cadres de partenariat, correspondant aux priorités de l'organisation, mais sans ventiler ces données par zones géographiques. À sa session de juin 2002, le Conseil d'administration a été saisi d'un document directif visant à renforcer la fonction d'évaluation, qu'il a approuvé. Les résultats des évaluations des programmes de pays seront désormais analysés à l'occasion des examens annuels et à mi-parcours desdits programmes, ainsi que lors des réunions sur la stratégie des programmes, afin de réaménager en permanence les activités de façon qu'elles correspondent toujours aux objectifs du programme. Il faudrait à cette fin envisager d'extraire automatiquement des données du Système de gestion des programmes de l'UNICEF.

91. Chaque bureau régional de l'UNICEF utilise sa propre série d'indicateurs de résultats non financiers. Leur nombre va de six pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à 24 pour l'Asie orientale et le Pacifique. Il existe pour toutes les régions des indicateurs de gestion (gestion des ressources financières et humaines et normes d'établissement de rapports), mais dans certains cas aucun indicateur ne permet de mesurer l'exécution des programmes comme c'est le cas pour l'Afrique de l'Ouest (où l'indicateur est le pourcentage de projets pour lesquels le taux de réalisation des objectifs annuels dépasse 75 %). D'autre part, il est difficile de recueillir des données auprès de nombreux bureaux de pays.

92. Jusqu'à présent, les programmes de pays n'ont pas fait l'objet d'une évaluation systématique à la fin du cycle de programmation, mais on a entrepris de remédier à cette lacune. De telles évaluations, bien que facultatives, sont désormais réalisées

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 14 (E/2000/34/Rev.1-E/ICEF/2000/8/Rev.1).

dans quelques pays et devraient se généraliser. Les bureaux de pays procèdent à des évaluations ponctuelles de programmes et de projets, dans le cadre du plan intégré de suivi et d'évaluation. Ces évaluations, ainsi que les évaluations thématiques, sont prises en compte lors des examens à mi-parcours des programmes de pays et jouent un rôle déterminant lorsqu'il est décidé de réaménager des programmes et d'élaborer de nouveaux projets.

93. Dans le domaine de l'évaluation, deux directives, publiées en 1993 et 1997, stipulent que les bureaux de pays doivent présenter régulièrement et en temps voulu tous leurs rapports et études d'évaluation au bureau régional et au siège. Or, le nombre de rapports et d'études communiqués au siège n'a cessé de diminuer ces dernières années : de 136 en 1997, ce nombre est tombé à 30 en 1999, puis à 13 en 2001. L'administration a expliqué que si l'on pouvait effectivement s'interroger sur la façon dont l'information sur les meilleures pratiques résultant des conclusions des évaluations avait été échangée dans le passé, la base de données d'évaluation affichée sur un site Web depuis janvier 2002 répondait à cette préoccupation. L'information en la matière est également échangée par le biais d'autres mécanismes, notamment les ateliers sur le suivi et l'évaluation des activités, les réunions mondiales sur la planification régionale et le réseau de fonctionnaires chargés du suivi et de l'évaluation dans les régions. En outre, une annexe au rapport annuel des bureaux de pays indique les enseignements tirés de l'expérience, les données y relatives étant compilées chaque année dans une publication où sont récapitulées les meilleures pratiques, qui est distribuée à tous les services de l'organisation. Un document directif devait être présenté à la session de juin 2002 du Conseil d'administration, en vue de renforcer encore la fonction d'évaluation.

94. L'utilisation d'indicateurs de l'exécution des programmes s'est améliorée dans les bureaux extérieurs dont le Comité a vérifié les opérations. Le Comité a néanmoins relevé encore deux lacunes importantes : l'absence d'indicateurs mesurables et, s'il en existe, l'absence d'objectifs par indicateur. Le Comité se plaît à noter toutefois que ses recommandations antérieures sur la question ont été appliquées.

**95. Le Comité a recommandé à l'UNICEF d'inclure dans tous les rapports annuels des bureaux de pays un tableau récapitulatif des indicateurs de l'exécution des programmes, les données étant extraites automatiquement du Système de gestion des programmes de l'UNICEF pour ce qui est des indicateurs non financiers; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

## **2. Assistance en espèces**

96. Les paragraphes ci-après font suite à une recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à l'intention du Comité des commissaires aux comptes, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/220 A, qui tendait à ce que les Commissaires aux comptes vérifient dans quelle mesure les différentes fonctions de contrôle, d'établissement de rapports et d'attestation des vérifications sont convenablement accomplies pour ce qui est de l'assistance en espèces consentie aux gouvernements (A/55/487, par. 34).

97. L'UNICEF peut fournir une assistance financière aux gouvernements, soit en versant des fonds aux autorités nationales ou à des organisations de la société civile en vue d'appuyer des activités relatives aux programmes, soit en leur remboursant les dépenses effectivement engagées. L'assistance en espèces aux gouvernements et

aux organisations non gouvernementales n'est que l'une des formes d'assistance consentie aux gouvernements – à laquelle s'ajoutent les fournitures et l'appui technique – mais, avec un montant de 368 millions de dollars décaissé en 2000-2001, elle représente 19 % de l'ensemble des dépenses consacrées à l'assistance au titre des programmes. L'assistance en espèces est depuis longtemps un élément clef de la stratégie de renforcement des capacités nationales appliquée par l'UNICEF, qui constitue l'un des piliers de ses opérations. D'après l'UNICEF, cette assistance n'est accordée que pour financer des activités spécifiques prévues dans le plan-cadre des opérations et dans les plans d'action annuels pour l'exécution des projets.

98. Le Comité a vérifié les méthodes comptables et les contrôles internes qui régissent l'octroi de l'assistance en espèces aux gouvernements. Il a conclu que le siège devrait concentrer son attention sur la qualité des procédures convenues avec les partenaires opérationnels, la qualité des projections budgétaires, les critères d'évaluation des systèmes financiers des partenaires et l'application des recommandations d'audit interne dans le cas des bureaux de pays où les procédures concernant l'assistance en espèces laissent à désirer. Le Comité a également noté que la résolution 56/201 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies fournissait un cadre utile à l'UNICEF pour comparer la façon dont il gère l'assistance en espèces avec les pratiques en usage dans les autres organismes des Nations Unies, notamment les pratiques comptables.

*Traitement comptable de l'assistance en espèces*

99. Depuis 1969, et sur recommandation du Comité des commissaires aux comptes, l'UNICEF comptabilise comme dépenses les avances consenties aux gouvernements au moment où elles sont versées. Dans le rapport qu'il a présenté pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1995, le Comité, se référant à la définition des dépenses de programme figurant à l'alinéa m) de l'article 1.1 du Règlement financier de l'UNICEF, a modifié sa position et l'a exposée en ces termes :

« Les avances consenties aux gouvernements ne peuvent être assimilées à des dépenses de programme que lorsque les administrateurs de programme ont reçu les pièces justificatives voulues confirmant que les fonds ont été utilisés aux fins convenues. Or, l'UNICEF comptabilise systématiquement les avances en espèces consenties aux gouvernements en tant que dépenses de programme au moment où les fonds sont avancés aux gouvernements. De l'avis du Comité, cette pratique est en contradiction avec la définition des dépenses de programme figurant dans le Règlement financier de l'UNICEF. Le Comité a donc, pendant l'exercice biennal, appelé l'attention de l'Administration sur cette question et a recommandé de revoir la politique de comptabilisation desdites avances afin d'améliorer la transparence de l'information financière publiée<sup>4</sup>. »

100. En septembre 1999, en dépit du désaccord entre le Comité consultatif et l'Administration de l'UNICEF, le Conseil d'administration de l'UNICEF a décidé

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5B (A/51/5/Add.2), chap. II, par. 39.

de maintenir sa politique comptable en la matière<sup>5</sup> et, pour confirmer cette position, il a modifié l'article pertinent du Règlement financier de l'UNICEF.

101. En octobre 1999, le Comité consultatif a noté, non pas dans ses recommandations, mais dans la section « Questions diverses » que :

« D'après l'UNICEF, le versement des avances en espèces consenties aux gouvernements est enregistré comme dépenses car, dès l'instant où les fonds sont transférés aux gouvernements, ils deviennent leur propriété. Accepter cette vue des choses à des incidences bien plus grandes que l'Administration de l'UNICEF ne semble le penser; on peut en effet interpréter cette déclaration comme laissant entendre que les fonds transférés aux gouvernements sont des dons dont ils peuvent disposer à leur guise<sup>6</sup>. »

Dans sa résolution 54/13 B du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a souscrit aux observations du Comité consultatif.

102. En janvier 2001, le Conseil d'administration a décidé de revenir sur la question de l'assistance en espèces aux gouvernements durant sa première session ordinaire de 2002, sur la base d'un rapport de l'UNICEF sur sa pratique actuelle ainsi que du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation. Il a prévu ensuite de le faire à sa seconde session ordinaire, en septembre 2002. À ce propos, le Comité des commissaires aux comptes a examiné les incidences qu'avait la politique comptable de l'UNICEF sur la façon dont son administration rendait compte au Conseil d'administration.

103. En 1998, le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations a approuvé, au nom du Comité administratif de coordination, des directives concernant l'exécution nationale et les arrangements en la matière. D'après ces directives, l'exécution nationale signifie que les organismes des Nations Unies peuvent avoir à consentir des avances en espèces à des autorités nationales ou à des organisations non gouvernementales, ou, dans d'autres cas, à leur rembourser des dépenses effectives. Il n'en demeure pas moins que chaque organisme des Nations Unies reste responsable auprès de son propre organe directeur ou de ses sources de financement pour ce qui est de la présentation des rapports nécessaires sur les dépenses, ainsi que des activités requises en matière de suivi et d'évaluation.

104. Le bénéficiaire d'une assistance en espèces doit présenter à l'UNICEF des rapports financiers et des rapports de suivi des activités, tout versement ultérieur étant subordonné à la présentation de ces rapports. Lorsque les dépenses effectives sont inférieures au montant décaissé, le solde est, soit réaffecté à une autre activité, soit restitué à l'UNICEF. Pour parer à cette éventualité, il arrive que l'UNICEF ne décaisse au départ qu'une partie des fonds nécessaires pour couvrir le coût de l'activité considérée, et qu'il ne verse le solde au partenaire opérationnel qu'une fois les activités achevées.

105. Sur les 186 millions de dollars d'assistance en espèces en attente de régularisation au 31 décembre 2001 – c'est-à-dire pour lesquels on attendait des partenaires opérationnels la confirmation que les fonds avaient été utilisés conformément aux objectifs initiaux des projets –, 181 millions de dollars correspondaient à des fonds décaissés en 2000-2001. En l'absence de rapport sur

<sup>5</sup> Décision No 1999/21 du Conseil d'administration de l'UNICEF, en date du 10 septembre 1999.

<sup>6</sup> A/55/441, par. 9.

l'utilisation des fonds, il est impossible au Comité des commissaires aux comptes de s'assurer que les 181 millions de dollars dépensés en 2000-2001 ont bien été utilisés aux fins approuvées par le Conseil d'administration.

106. Le Comité considère que les décaissements effectués par l'UNICEF ont été fait conformes à son règlement financier et à ses règles de gestion financière. Néanmoins, il juge parfaitement justifié l'avis du Comité consultatif, auquel a souscrit l'Assemblée générale, selon lequel le fait d'enregistrer les avances versées comme dépenses dès l'instant où les fonds sont transférés aux gouvernements peut laisser entendre que ce sont des dons dont les gouvernements peuvent disposer à leur guise. L'UNICEF ne considère pas l'assistance en espèces comme équivalant à des dons traditionnels.

107. Au lieu de s'associer au point de vue privilégiant une décentralisation complète en faveur du partenaire opérationnel, le Directeur général considère à juste titre que l'UNICEF est responsable, devant son conseil d'administration, de l'appui et des services en faveur de l'enfance, et qu'il doit veiller à ce qu'ils soient adaptés aux besoins, de bonne qualité et fournis en temps voulu; il doit également, de concert avec les partenaires opérationnels, surveiller l'utilisation des fonds qui sont versés à ces derniers, comme le spécifient les accords de base de coopération signés avec les gouvernements. Il s'agit donc à la fois de décentraliser les ressources, de déléguer les responsabilités correspondantes aux bureaux de pays et aux partenaires opérationnels, et de suivre la situation en permanence, notamment pour pouvoir, le cas échéant, interrompre les versements et demander le remboursement des fonds inutilisés.

108. L'UNICEF a récemment renforcé la cohérence de sa stratégie de suivi grâce à divers instruments, notamment des plans-cadres des opérations, des plans d'action annuels pour l'exécution des projets, des accords de financement à l'échelle réduite et des mémorandums d'accord, comportant des examens annuels et à mi-parcours. Les plans d'action annuels pour l'exécution des projets constituent l'outil opérationnel de base requis pour traiter les opérations d'assistance en espèces, grâce au Système de gestion des programmes (système de gestion informatique des opérations sur le terrain).

109. La procédure en usage a le mérite de ne pas retarder la comptabilisation du transfert des ressources lorsqu'on pense qu'il a eu lieu, et évite le risque de faire traîner le règlement final jusqu'à ce que les protagonistes initiaux aient changé. Il se peut, en revanche, qu'elle aille à l'encontre de l'objectif d'un suivi très rigoureux que visent les mécanismes mentionnés plus haut.

110. Cette procédure diffère de celle qui était appliquée jusqu'en 1968, puisque les avances consenties aux gouvernements n'étaient alors enregistrées dans les états financiers en tant que dépenses de programme qu'après soumission de la documentation pertinente, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

111. Si l'assistance en espèces devait être considérée comme une avance, les dépenses de l'exercice biennal représenteraient seulement le montant des avances pour lesquelles l'organisation aurait reçu des rapports financiers confirmant la bonne utilisation des fonds. Le contrôleur de l'UNICEF et les vérificateurs internes et externes détermineraient alors si les rapports en question permettent d'assurer avec un degré raisonnable de certitude que les dépenses engagées ont été

correctement comptabilisées. Ce traitement comptable serait compatible, d'une part, avec le fait qu'il n'y a pas eu transfert intégral de la propriété des fonds, puisque, comme l'UNICEF l'a lui-même précisé, il ne transfère pas aux gouvernements ou à d'autres partenaires la responsabilité de l'allocation des ressources en les laissant libres d'en décider, mais il demeure solidairement responsable avec eux de l'affectation des ressources et du suivi de leur utilisation<sup>7</sup>; et, d'autre part, avec le fait que les fonds inutilisés sont réaffectés à d'autres activités, sous réserve de l'approbation de l'UNICEF, ou remboursés par le partenaire opérationnel.

112. Dans sa résolution 56/201 relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées de simplifier et d'harmoniser leurs règles et procédures. L'un des objectifs de l'examen triennal est d'identifier les meilleures pratiques, dans un souci de responsabilisation et d'efficacité. C'est donc également dans ce contexte que l'on peut envisager la demande que le Comité consultatif a adressée au Comité des commissaires aux comptes.

**113. Le Comité note que l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies permettra à l'UNICEF de mieux comparer ses pratiques concernant l'assistance en espèces avec celles qui sont en usage dans les autres fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées. Il recommande à l'UNICEF de réexaminer à cette occasion la possibilité de modifier son règlement financier, comme le lui a demandé le Comité consultatif, de façon que les avances en espèces ne soient comptabilisées comme dépenses de programme qu'après réception des rapports confirmant que les fonds ont été utilisés à des fins appropriées.**

*Procédures relatives à l'assistance en espèces*

114. Le Comité a examiné les moyens de contrôle mis en place aux différents stades du mécanisme de l'assistance en espèces. Étant une organisation décentralisée, l'UNICEF considère que c'est aux chefs des bureaux de pays qu'incombe la responsabilité de prévoir, de budgétiser et de verser l'assistance en espèces et d'en assurer le contrôle. Le suivi au niveau du siège se fait dans le cadre des audits internes (à tous les stades), du contrôle des rapports trimestriels effectué par le Contrôleur et du suivi du solde non régularisé.

115. Selon les directives de l'UNICEF concernant l'assistance en espèces aux gouvernements, les procédures dont il a été convenu pour régir les demandes d'assistance et l'encaissement, la comptabilisation et le suivi des versements doivent être énoncées dans le plan-cadre des opérations ou dans un document écrit adressé au gouvernement concerné. L'UNICEF ne connaît pas le pourcentage exact des plans-cadres où figure une disposition fixant ces procédures. Les bureaux régionaux, à qui il incombe d'approuver les plans-cadres, devraient étudier la question. Le contrôle du respect des directives exercé par le siège en la matière est limité ou inexistant.

116. Sur les 12 plans-cadres des opérations que le Comité a examinés, six comportaient un énoncé complet des procédures régissant l'assistance en espèces,

---

<sup>7</sup> Instruction relative aux programmes de l'UNICEF concernant l'exécution nationale (CF/PD/PRO/2000-06).

mais dans trois de ces cas, la disposition relative à l'emploi d'un éventuel solde inutilisé n'était pas conforme à la politique officiellement suivie par l'UNICEF. Parmi les six autres plans-cadres, cinq ne comportaient qu'un aperçu très cursif du mécanisme, et le dernier n'en faisait même pas mention.

117. Il est recommandé dans les directives relatives à l'assistance en espèces que des taux standard, par exemple pour l'indemnité de subsistance, soient fixés pour chaque pays, afin d'éviter que des activités analogues menées dans un même pays soient rémunérées différemment selon le ministère concerné. C'est une question qui porte à conséquences, vu ses répercussions sur l'économie locale et sur les barèmes des salaires de l'ensemble des organisations humanitaires. Seulement 2 des 12 plans-cadres examinés sont conformes aux directives. La direction de l'UNICEF ne sait pas combien de bureaux de pays ont fixé des taux standard, en accord avec le gouvernement.

118. On trouve dans la version révisée du *Manuel des principes et procédures de programmation*, à paraître prochainement, des indications à l'intention des bureaux extérieurs et des bureaux régionaux concernant leur rôle et leurs responsabilités en ce qui concerne le suivi et le contrôle de l'assistance en espèces. Il y aura une disposition relative aux taux standard, qui devront figurer dans les plans-cadres des opérations, accompagnés d'une liste de vérification pour l'assurance de la qualité lors de l'examen du plan. D'autre part, il arrive de plus en plus souvent que les représentants des organismes des Nations Unies dans certains pays harmonisent les taux qu'ils pratiquent en publiant périodiquement une circulaire sur les indemnités de subsistance journalière ou de transport et les honoraires à verser aux partenaires locaux.

**119. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, de suivre l'utilisation de la future liste de vérification pour l'assurance de la qualité, en particulier en ce qui concerne la fixation de taux standard dans les plans-cadres des opérations, et de faire partager régulièrement aux bureaux régionaux et aux bureaux extérieurs l'information concernant les pratiques optimales en matière d'assistance en espèces.**

*Prévisions relatives à l'assistance en espèces*

120. En 2000, l'UNICEF a déboursé 46 % du montant de l'assistance en espèces au cours du quatrième trimestre, dont 21 % en décembre. Les chiffres correspondants de 2001 sont respectivement 42 % et 16 %.

	<i>Montant total de l'assistance en espèces aux gouvernements (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Dernier trimestre (pourcentage)</i>	<i>Décembre (pourcentage)</i>
Afrique occidentale et centrale	32,6	37	10
Afrique orientale et australe	52,8	47	18
Amériques	18,6	42	15
Asie de l'Est et Pacifique	18,0	51	30
Asie du Sud	48,9	39	14
Europe centrale et orientale	15,8	41	20
Moyen-Orient et Afrique du Nord	15,2	41	15
Sièges	0,3	75	43

121. Parmi les bureaux de pays qui ont consacré en 2001 plus de 1,5 million de dollars à l'assistance en espèces, le Comité a constaté que quatre déboursaient une part importante du montant dont ils disposaient pour l'année au cours des quatre derniers jours de l'année : en Zambie (13 %), en Chine et en Mauritanie (33 %) et en Thaïlande (68 %). Parmi les explications possibles de ce phénomène préoccupant, on pense à la situation dans le pays mais aussi au risque d'expiration des ouvertures de crédit.

122. Il ressort du tableau du paragraphe 120 que plus de 40 % des activités menées au titre de l'assistance en espèces sont concentrées sur une période de trois mois. Cela peut être le signe que l'assistance en espèces est mal programmée et que, de ce fait, les versements risquent d'être effectués à la hâte les dernières semaines de l'exercice, et la mise en oeuvre et le suivi des programmes risquent de laisser à désirer.

123. Selon les directives relatives à l'assistance en espèces, les plans d'action annuels pour l'exécution des projets doit comporter une estimation du coût de cette assistance. Cependant, l'UNICEF n'a pas été en mesure d'indiquer quel était le montant total de l'assistance en espèces prévu pour 2002. Il n'existe aucun outil permettant d'évaluer globalement la qualité des prévisions budgétaires initiales selon les modalités de mise en oeuvre (assistance en espèces, en fournitures, etc.).

124. Les activités menées par un gouvernement peuvent être retardées, annulées ou réduites. Les soldes inutilisés de l'assistance en espèces peuvent soit être réaffectés à une autre activité par le bureau extérieur, qui garde ainsi une certaine mainmise sur les sommes déboursées, et par le partenaire opérationnel, soit reversés à l'UNICEF. Celui-ci n'a pas été en mesure d'indiquer quels avaient été les montants ainsi réaffectés ou remboursés au cours de l'exercice biennal; cette information n'a donc pas encore été prise en compte comme indicateur de la qualité du travail initial de budgétisation.

**125. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, d'analyser de plus près, dans l'exercice de ses responsabilités en matière de contrôle, la structure des débours des bureaux extérieurs.**

*Suivi de l'utilisation de l'assistance en espèces*

126. L'UNICEF demande aux bénéficiaires de l'assistance en espèces de lui remettre un rapport d'activité et un rapport financier dans les six mois qui suivent le versement des fonds. Les pièces requises pour contrôler l'utilisation des fonds sont par exemple des états de paie, des factures ou des attestations détaillées. Lorsqu'il s'agit d'un projet gouvernemental et que le chef du bureau est convaincu que les conditions sur place le permettent et que le contrôle exercé par le gouvernement est suffisant, les justificatifs peuvent rester entre les mains de ce dernier ou d'un établissement de vérification et l'UNICEF ne reçoit alors qu'une déclaration simplifiée du gouvernement. L'acceptation de telles déclarations simplifiées n'est pas fondée sur une analyse solidement étayée, faisant appel à des critères fixés à l'avance, du système de comptabilité du gouvernement concerné et de ses mécanismes de contrôle interne.

127. L'UNICEF n'a pas pu indiquer combien de bureaux de pays se contentaient de déclarations simplifiées du gouvernement. Aucun contrôle n'est effectué au siège quant à la manière dont les bureaux de pays procèdent à l'évaluation du système

financier des gouvernements. Il n'existe actuellement aucune définition des normes de qualité élémentaires auxquelles le système financier ou le système de vérification d'un gouvernement doivent se conformer pour que l'UNICEF accepte de sa part des déclarations simplifiées.

**128. Le Comité a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, de recueillir de l'information sur les normes de qualité élaborées par d'autres institutions et de sélectionner les pratiques les meilleures, puis de donner des orientations en la matière aux bureaux extérieurs et de surveiller la prise en compte de ces orientations.** En outre, l'UNICEF a indiqué que l'équipe spéciale du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de l'harmonisation et de la simplification s'était attelée à la question dans le cadre de son étude des modalités d'exécution nationale.

129. Les bureaux extérieurs présentent au siège un rapport trimestriel dans lequel figurent, d'une part, une liste de tous les versements effectués au titre de l'assistance en espèces pour lesquels aucun rapport en règle sur l'utilisation des fonds n'a été reçu, et, de l'autre, une « note explicative » sur les mesures prises dans le cas des versements remontant à plus de six mois pour lesquels les justificatifs requis n'ont pas été reçus. Le Comité a constaté que l'UNICEF avait mis en place un bon système de suivi de la soumission de ces rapports, et que le respect de cette exigence s'était amélioré au fil de l'exercice considéré. Mais il n'en reste pas moins qu'en mai 2002, 21 % des notes explicatives du dernier trimestre de 2001 manquaient encore.

**130. Le Comité recommande que l'UNICEF fasse respecter la règle concernant la présentation de notes explicatives et surveille de près à la fois leur soumission et la qualité de l'information fournie.**

131. Après avoir examiné un rapport trimestriel, le Contrôleur adresse au bureau régional concerné une analyse de la situation dans la région sur le plan de l'assistance en espèces qui n'a pas encore été régularisée, et il envoie des lettres d'avertissement aux bureaux de pays dont le montant des versements non encore régularisés atteint 100 000 dollars ou comporte au moins 10 % de versements remontant à plus de neuf mois. Si au bout de trois ou quatre trimestres il ne constate aucune amélioration, le Contrôleur peut proposer au Directeur exécutif de suspendre le pouvoir accordé au bureau de pays d'effectuer des versements au titre de l'assistance en espèces. Ces procédures et moyens de contrôle constituent une bonne incitation pour pousser les bureaux de pays à réduire le nombre et le montant des versements non régularisés.

132. Lorsque le bureau de pays n'est pas en mesure de se procurer les justificatifs mais peut attester que les dépenses ont été engagées aux fins prévues, le Contrôleur est habilité à rectifier en conséquence, sans les justificatifs voulus, un solde resté non régularisé depuis longtemps. Les ajustements effectués à ce titre au cours de l'exercice biennal 2000-2001 ont représenté moins de 0,1 % du montant total des dépenses d'assistance en espèces.

133. Après avoir chuté de 20,2 millions de dollars au 31 décembre 1996 à 9,6 millions au 31 décembre 1998, le solde des versements non régularisés remontant à plus de 9 mois est remonté sensiblement l'année suivante, atteignant 18,8 millions de dollars au 31 décembre 1999. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, il a baissé de 2 % pour s'établir à 18,5 millions. Néanmoins, entre décembre

1998 et décembre 2001, il a augmenté de 93 %, tandis que les dépenses d'assistance aux programmes augmentaient de 54 %.

134. Le système de responsabilisation de l'UNICEF repose en partie sur le fait que le Contrôleur est tenu de « contrôler la qualité des pratiques administratives et financières, faire rapport à ce sujet et répercuter l'information vers les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs » [E/ICEF/Organization/Rev.3, par. 39 h)]. Actuellement, cependant, la Division de la gestion administrative et financière n'est pas chargée d'évaluer la qualité du processus de régularisation, sujet que le Bureau de la vérification interne des comptes aborde dans ses plans de vérification. Le Comité a examiné les rapports d'audit interne établis entre 2000 et 2002 pour 41 bureaux de pays. Le Bureau de la vérification interne a jugé la procédure générale relative à l'assistance en espèces satisfaisante dans 13 bureaux de pays (qui représentaient 32 % du montant de l'assistance fournie par les bureaux de l'échantillon) et insuffisante dans les 28 autres (68 % de l'assistance fournie). La Division ne procède à aucune analyse systématique et étayée de l'application des recommandations des vérificateurs lorsqu'elle examine les soldes non régularisés, ni avant d'envoyer des rappels ou des lettres d'avertissement aux bureaux de pays.

**135. Le Comité prend note avec préoccupation des lacunes constatées dans l'information communiquée sur l'assistance en espèces. Il a recommandé à l'UNICEF, qui en est convenu, d'assurer, dans le cadre de ses responsabilités en matière de contrôle, la surveillance de la manière dont les bureaux de pays appliquent les recommandations des vérificateurs internes concernant l'assistance en espèces.**

### **3. Division des fournitures**

136. La Division des fournitures de l'UNICEF, qui opère essentiellement à partir de Copenhague, supervise les achats de l'UNICEF à l'échelle mondiale et gère un vaste entrepôt central. Elle s'occupe également des achats d'autres organismes des Nations Unies, fonds d'affectation spéciale, gouvernements et organisations non gouvernementales. La valeur totale des achats de l'UNICEF pour les programmes de pays a augmenté de 27 % entre 2000 et 2001, passant de 502 millions de dollars à 636,6 millions de dollars. Des achats d'une valeur de 103,3 millions de dollars ont été effectués pour d'autres clients.

137. La charge de travail de la Division tend à augmenter vers la fin de l'année. Afin d'améliorer la planification et de réduire le niveau d'activité au dernier trimestre, la Division a demandé aux bureaux de pays de présenter des plans d'approvisionnement annuels. En 2001, la procédure a été gérée séparément pour chaque région. Les demandes ayant été envoyées très tard (en décembre 2000 et janvier 2001), la Division n'a reçu que 52 plans, généralement de piètre qualité. Pour 2002, la Division s'y est prise plus tôt et a fourni à chaque bureau de pays un relevé des principaux achats effectués pour lui depuis deux ans. En avril 2002, la Division n'avait reçu que 53 plans sur 99 et certains étaient incomplets ou inexacts. Un groupe de travail examine actuellement les moyens qui permettraient d'améliorer et de contrôler la planification de l'approvisionnement, notamment le recours au système de gestion des programmes et le renforcement des activités de formation et de la documentation relatives à la planification des programmes.

**138. Le Comité a recommandé que l'UNICEF intègre la planification de l'approvisionnement dans le processus de planification des programmes en**

**utilisant un système de recherche automatique des données et en élaborant des directives claires pour obtenir des bureaux de pays des plans d'approvisionnement plus réalistes et plus exacts. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

139. En 2001, la Division des fournitures a mis au point une série d'indicateurs clefs pour pouvoir contrôler et mesurer chaque mois les résultats obtenus. À la fin de 2001, certains indicateurs n'avaient pas été atteints et d'autres avaient été facilement dépassés. En 2002, la Division a adopté une nouvelle stratégie et un plan de gestion, et chaque centre a arrêté un plan de travail annuel. Toutefois, en mars 2002, la nouvelle série d'indicateurs qui devait être adoptée en était encore au stade de la conception. L'UNICEF a depuis informé le Comité que les indicateurs avaient été mis au point selon le calendrier prévu, portés à la connaissance du personnel et publiés sur le réseau local partagé de la Division, et que la direction les réexaminait régulièrement.

140. Le plan de gestion et les plans de travail couvrent toutes les activités pertinentes, mais les objectifs fixés dans les plans de travail ne cadrent pas avec le plan de gestion. En outre, les indicateurs adoptés par les centres sont trop nombreux, ils sont difficiles à contrôler, et ils ne peuvent être mis en relation avec le plan de gestion de la Division.

**141. Le Comité a recommandé que l'UNICEF s'efforce encore de mieux suivre les principaux indicateurs de résultats de la Division des fournitures. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

142. Il est apparu – l'UNICEF affirmant qu'il s'agit d'un cas isolé – qu'un projet n'avait pas été géré selon les règles. Dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture », l'UNICEF a appuyé dans le nord de l'Iraq un projet d'imprimerie. Le premier fournisseur chargé de l'installation et de la formation ayant fait faillite en 1999, l'UNICEF a, en juin 1999 et en avril 2000, octroyé à un autre fournisseur deux contrats de formation d'une valeur de 1,6 million de dollars chacun sans avoir lancé d'appel d'offres. En juin 2000, il a chargé ce même fournisseur, toujours sans appel d'offres, d'effectuer l'ensemble des opérations d'achat de matériel et d'articles consommables (marché d'une valeur de 4 millions de dollars). La sous-traitance de l'ensemble des opérations d'achat est contraire à la règle de gestion financière 112.14, qui confie à la Division des fournitures la responsabilité générale des achats de l'UNICEF. Des problèmes ont surgi, dans la mesure où les procédures d'achat du fournisseur n'étaient pas conformes aux règles de l'UNICEF, et il a fallu au moins deux audits de la Division pour y remédier.

**143. Le Comité a recommandé que l'UNICEF élabore des directives appropriées concernant la sous-traitance et prenne des mesures pour veiller à ce que les décisions prises en la matière s'appuient sur les documents idoines et soient conformes aux règles de l'Organisation des Nations Unies. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation.** Il a aussi informé le Comité qu'il se pencherait sur les résultats de l'étude sur la sous-traitance récemment réalisée par le Corps commun d'inspection.

144. Les manuels à l'usage du personnel et les règlements et règles de l'ONU et de l'UNICEF contiennent des dispositions concernant les dons et distinctions honorifiques, mais ne traitent pas des questions d'éthique à proprement parler. Les directives et les supports de formation de la Division des fournitures donnent des

conseils utiles à ce sujet. La Division centralise tous les cadeaux déclarés et les écoule lors d'une fête organisée pour le personnel au profit d'une bonne oeuvre. Toutefois, le montant de 9 800 couronnes danoises tiré de la tombola et des enchères organisées en mars 2001 n'a pas été inscrit dans les comptes et, au lieu d'être versé au bénéficiaire, a été conservé, en liquide, par l'Association du personnel. L'Association, qui a son propre service d'audit, assure la gestion des dons, mais il n'en reste pas moins que la Division des fournitures est responsable des cadeaux faits aux membres de son personnel dans l'exercice de leurs fonctions. Le recours à une entité privée pour gérer les cadeaux acceptés est peut-être pragmatique mais, en général, il ne garantit ni que l'UNICEF applique les règles éthiques les plus strictes en vigueur dans les organismes des Nations Unies ou ailleurs, ni que tous les intéressés (le personnel, les fournisseurs, les clients, les entités qui apportent des contributions, les donateurs et l'organisation) soient dûment protégés.

145. Selon la disposition 101.2 n) du Règlement du personnel, les fonctionnaires sont tenus de révéler l'importance des intérêts qu'ils détiennent dans les entreprises des fournisseurs. Malgré le caractère délicat que revêt la question dans une entité chargée de faire des achats, le Comité a trouvé peu d'éléments indiquant que l'UNICEF s'efforce de sensibiliser le personnel aux conflits d'intérêts qui pourraient survenir.

**146. Le Comité a recommandé a) que l'UNICEF revoie les dispositions en vigueur pour se doter des règles les plus strictes qui soient en matière d'éthique et en ce qui concerne les dons et offres d'hospitalité; b) que les administrateurs de la Division des fournitures présentent une déclaration d'intérêts pécuniaires; et c) que l'on rappelle aux membres du personnel les règlements et règles concernant les intérêts qu'ils pourraient détenir dans les entreprises des fournisseurs.**

147. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation et indiqué qu'il se proposait de renforcer les règles d'éthique dans le domaine des achats en communiquant régulièrement avec le personnel, en informant les fournisseurs de ses pratiques et en passant en revue les pratiques optimales des organismes des Nations Unies et d'autres entités, ainsi que de promouvoir le respect de l'éthique en veillant à ce que les membres du personnel fassent des déclarations d'intérêts, en réitérant les règles en vigueur dans le système des Nations Unies et en organisant des activités de formation portant sur la déontologie, en général et dans le domaine des achats, comme il avait déjà commencé à le faire.

#### **4. Trésorerie**

148. Le Comité a examiné la façon dont l'UNICEF gérait ses liquidités, qui s'élevaient à 645 millions de dollars à la fin de l'exercice biennal. Ses principales conclusions sont que l'UNICEF devrait compiler et mettre à jour régulièrement un manuel de gestion de l'encaisse et que le revenu de ses placements s'améliorerait probablement si son Comité consultatif pour les questions financières comptait des membres extérieurs, si ses placements étaient plus diversifiés, si les prévisions d'encaisse étaient plus exactes et s'il faisait appel, de manière avisée, à des gestionnaires de portefeuille extérieurs. L'Administration recueille actuellement des informations sur ces questions auprès d'organismes des Nations Unies et d'autres entités afin d'adopter les pratiques optimales.

*Règles et directives de la Trésorerie*

149. En 1995 ont été publiées des règles régissant la gestion de l'encaisse qui définissent les principes fondamentaux mais ne figurent pas dans une circulaire, une directive ou un mémorandum et ne sont donc pas officielles. Les règles régissant la gestion de l'encaisse et des placements sont, en fait, énoncées dans des documents du Comité consultatif pour les questions financières, notes, mémorandums et messages électroniques disparates qui n'ont jamais été réunis pour former un tout. Les règles de 1995 n'ont pas été approuvées par le Comité. L'Administration se propose de soumettre à celui-ci un ensemble mis à jour de règles de gestion de l'encaisse.

**150. Le Comité a recommandé que l'UNICEF présente à son Comité consultatif pour les questions financières un manuel de trésorerie unifié et rationalisé, ainsi que des mises à jour. L'UNICEF a accepté de présenter au Comité un ensemble mis à jour de règles de gestion de l'encaisse.**

*Personnel et organisation de la Trésorerie*

151. Le Comité a examiné les procédures de contrôle interne de la Trésorerie de l'UNICEF et a reçu des informations concernant sept cas dans lesquels ces procédures n'avaient pas été respectées, un seul et même fonctionnaire ayant effectué des paiements d'un montant total de plus de 106 millions de dollars pendant que deux autres administrateurs chargés des finances étaient en formation ou en congé. Bien qu'il n'y ait pas eu de problème concret jusqu'à présent, cette pratique contrevient aux règles de gestion financière 112.1 à 112.4. En 2000-2001, les deux administrateurs susmentionnés ont pris des congés au même moment à quatre reprises, pour un total de cinq jours. Quatre autres membres du personnel n'appartenant pas à la Trésorerie sont habilités à traiter avec les banques pour ce qui est des placements et des opérations de change mais, compte tenu des montants en jeu, il ne s'agit pas là d'une pratique optimale.

**152. Le Comité a recommandé que l'UNICEF veille à ce que les règles soient strictement respectées et à ce qu'un membre de la Trésorerie de la catégorie des administrateurs soit toujours présent. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

*Comité consultatif pour les questions financières*

153. Le Comité consultatif pour les questions financières est composé uniquement de hauts fonctionnaires de l'UNICEF qui, d'un point de vue professionnel, ne s'y connaissent pas en marchés financiers. Étant donné la taille du portefeuille de l'UNICEF, l'absence de spécialistes extérieurs est problématique. Dans d'autres entités du système des Nations Unies, par exemple la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les comités des placements comprennent des spécialistes de l'extérieur. Jusqu'à présent, l'UNICEF n'a pas pu bénéficier des connaissances spécialisées les plus récentes sur les pratiques et les stratégies optimales en matière de placements, grâce auxquelles il aurait pu accroître le revenu de ses placements en restant dans les limites des risques acceptables et des paramètres applicables. À l'issue de l'audit, l'UNICEF a informé le Comité qu'il préparait une enquête pour réunir auprès d'entités du système des Nations Unies et d'autres organismes des informations sur les membres extérieurs et le

fonctionnement des comités des placements, et que des changements seraient introduits en fonction des résultats de cette enquête.

**154. Le Comité a recommandé que l'UNICEF envisage d'inviter des membres extérieurs à faire partie de son Comité consultatif pour les questions financières. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

155. En 2000, le Comité consultatif pour les questions financières a décidé qu'il ne se réunirait plus que trois fois par an, plutôt que quatre. Il n'est pas sûr qu'il puisse ainsi rester au fait de l'évolution des perspectives macroéconomiques, des taux d'intérêt et de change, et des contrats de couverture. Par ailleurs, la documentation relative aux questions inscrites à l'ordre du jour n'est jamais présentée plus de deux jours avant les réunions. À quatre reprises, elle a été distribuée le jour de la réunion. Des prévisions sont rarement diffusées entre les réunions. À leur réunion d'avril 2002, ayant examiné la question, les membres ont décidé que la documentation devrait être distribuée au moins deux jours ouvrables avant chaque réunion et qu'ils seraient informés si les prévisions changeaient considérablement entre deux réunions.

#### *Prévisions d'encaisse*

156. Pour déterminer le montant de l'encaisse mensuelle nécessaire, la Trésorerie se fonde sur les rapports de gestion de fin de mois et sur les décaissements habituels des bureaux de pays et de la Division des fournitures. Au cours de l'exercice biennal, l'écart entre les prévisions et les recettes et décaissements effectifs a été en moyenne de 120 % pour les recettes et de 11 % pour les décaissements. L'UNICEF est d'accord pour dire que les prévisions d'encaisse devraient être améliorées et a l'intention de revoir les principes et hypothèses sur lesquels il se fonde pour pouvoir établir des prévisions plus exactes. Le nouveau module informatisé de gestion de l'encaisse qu'il est prévu de mettre en oeuvre devrait permettre une meilleure gestion courante des liquidités.

#### *Point de référence pour les placements*

157. En 1991, le Comité consultatif pour les questions financières a approuvé un indicateur de rendement des placements à court terme. En 1997, il a indiqué qu'un indicateur distinct relatif au rendement à plus long terme pourrait être adopté en sus de l'indicateur à trois mois approuvé en 1991. Toutefois, un tel indicateur n'a pas été utilisé de façon systématique. L'UNICEF calcule le point de référence à court terme sur la base de données fournies par une banque privée. Dans la mesure où ces données correspondent à un portefeuille pratiquement identique à celui de l'UNICEF, il n'est pas étonnant que le rendement obtenu par l'UNICEF soit très proche du point de référence. Celui-ci ne donne aux responsables aucune indication quant à d'éventuels changements de stratégie qu'il serait souhaitable d'adopter. Le portefeuille de l'UNICEF devrait être comparé à un indice professionnel plutôt qu'à un point de référence fait sur mesure. Suivant la recommandation du Comité, l'Administration a décidé qu'à l'avenir, l'indice LIBOR serait utilisé comme point de référence pour les placements à court terme.

#### *Rendement des placements*

158. En vertu des règles régissant la gestion de l'encaisse, les placements sont, pour l'essentiel, limités à des instruments à court terme. Les dépôts à terme sont pratiquement les seuls instruments auxquels recourt l'UNICEF. Au cours de

l'exercice biennal, l'UNICEF a placé 67 % de ses fonds disponibles dans des dépôts à terme ayant une échéance moyenne inférieure à trois mois et 26 % dans des dépôts ayant une échéance moyenne comprise entre 3 et 12 mois. Ces instruments à court terme éliminent le risque de perte du principal en cas de fluctuation des taux d'intérêt s'ils sont conservés jusqu'à leur maturité, mais ils présentent tout de même un risque lié aux taux de change.

159. Toutefois, cette restriction est en contradiction avec la règle de gestion financière 111.13, selon laquelle le Contrôleur peut, avec l'approbation du Comité consultatif pour les questions financières, placer des fonds en titres à long terme. Une décision adoptée en 1998 autorise des placements allant jusqu'à deux ans, mais il n'en a à peu près pas été tiré parti (les placements de ce type se montant à 17 millions de dollars en décembre 2001).

160. Le montant moyen de l'encaisse mensuelle pour 2000-2001 s'est établi à 616 millions de dollars, le minimum étant de 496 millions de dollars. Le montant moyen des décaissements mensuels s'est établi à 109 millions de dollars en 2000 et à 123 millions de dollars en 2001, avec un maximum de 195 millions de dollars en décembre 2001. Étant donné le montant moyen de l'encaisse et le rythme auxquels les fonds entrent et sortent, il serait possible de faire des placements à moyen terme.

161. Il serait également judicieux de réaliser certains placements à long terme, étant donné, par exemple, l'excédent des cotisations au titre de l'assurance médicale sur les dépenses actuelles (qui avoisine les 21 millions de dollars), et l'existence d'autres fonds qu'il n'est pas prévu d'utiliser dans l'immédiat. L'UNICEF souscrit à cette opinion et a l'intention d'examiner la question.

162. Le taux de rendement des placements de l'UNICEF, soit 6,67 % avant déduction des frais bancaires en 2000 et 5,56 % (chiffre annualisé) à la fin novembre 2001, n'est pas systématiquement comparé avec les résultats d'autres organismes des Nations Unies dont le financement, les objectifs en terme de conservation du capital et le niveau de liquidité sont semblables et qui appliquent aussi une politique de placements prudents dans des instruments à rendement fixe. Ainsi, le Programme alimentaire mondial a obtenu un rendement net de 7,21 % après déduction des frais en 2000 et un rendement global annualisé de 6,93 % pour les 11 premiers mois de 2001. Une légère augmentation du taux de rendement des placements de l'UNICEF se traduirait par des millions de dollars de revenus supplémentaires.

**163. Le Comité a recommandé que l'UNICEF examine les possibilités de diversification de son portefeuille afin d'en augmenter le rendement tout en protégeant le principal et en se couvrant contre les risques du marché. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

164. Tandis que d'autres organismes des Nations Unies qui pratiquaient eux aussi la gestion directe ont désormais, dans une certaine mesure, recours aux services de gestionnaires de portefeuille extérieurs dont ils suivent de près les activités, l'UNICEF ne fait pas du tout appel à des gestionnaires de l'extérieur.

**165. Le Comité a recommandé que l'UNICEF examine l'expérience d'autres organismes des Nations Unies pour déterminer le coût des services de gestionnaires de placements de l'extérieur et les avantages qu'ils présentent. L'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

*Relations avec les banques*

166. Le siège de l'UNICEF est en rapport avec 56 banques. Aucune étude officielle des règles à suivre en ce qui concerne les banques n'a été réalisée et pourtant ce serait un premier pas vers la rationalisation d'une situation qui se caractérise par une grande diversité. L'UNICEF a récemment fait jouer dans une certaine mesure la concurrence pour ouvrir des comptes dans deux banques. Sur un échantillon de six banques, on ne trouvait d'accord écrit dans les dossiers de l'UNICEF que pour une seule. Malgré l'ampleur de ses opérations financières, l'UNICEF, au lieu de convenir avec les banques de dispositions particulières tenant compte du volume de ses transactions, fonctionne essentiellement sur la base des conditions bancaires standard.

**167. Le Comité a recommandé que l'UNICEF examine ses besoins en matière bancaire dans le but de réduire le nombre des banques et conclue des accords avec elles; l'UNICEF a approuvé cette recommandation.**

168. Les bureaux de pays ne sont pas autorisés à avoir des découverts sur leurs comptes courants. Les commissaires ont toutefois constaté, en effectuant un sondage, qu'un bureau régional était resté à découvert neuf jours sur la période de janvier à juillet 2001. L'UNICEF se sert aussi de comptes à solde nul qui sont les comptes subsidiaires d'un compte principal, à savoir que toute opération débitrice est immédiatement couverte par l'inscription d'une somme correspondant au crédit du compte principal. Ce système permet de tirer parti au maximum de la gestion de trésorerie centralisée. Sur les 132 bureaux de pays et bureaux régionaux, un tiers seulement disposaient de comptes à solde nul.

**169. Le Comité a recommandé que l'UNICEF étudie les avantages financiers qu'il y aurait à augmenter le nombre de bureaux utilisant des comptes subsidiaires à solde nul; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

*Rapprochement des comptes bancaires*

170. Aux termes de la règle de gestion financière 111.4, tous les relevés de compte bancaire doivent être vérifiés à des intervalles réguliers fixés par le Contrôleur. Aucune instruction écrite ne précise comment la procédure doit se dérouler au quotidien. La séparation fonctionnelle entre le groupe chargé des relations avec les banques et la section chargée des rapprochements est bien respectée. Dans le cas de la trésorerie, les vérifications sont relativement poussées mais la fréquence des rapprochements est beaucoup moins satisfaisante dans le cas des comptes à solde nul et des comptes bancaires servant aux opérations de caisse qui sont plus nombreux.

171. Au cours de leurs visites sur place, les commissaires ont relevé plusieurs problèmes : de longues listes de comptes non rapprochés dans deux bureaux de pays, des états de rapprochement non signés par le responsable dans un bureau de pays et un délai moyen de plus de 43 jours pour la vérification des relevés de compte bancaire dans un autre. Depuis octobre 2001, l'UNICEF s'est attelé à la mise au point d'un programme qui permettra de faire en sorte que tous les comptes en banque soient vérifiés régulièrement. Lors de la clôture des comptes de 2001, l'UNICEF a mis l'accent sur le rapprochement des comptes au siège (comptes de caisse, comptes de trésorerie et comptes à solde nul des bureaux extérieurs). Il se propose à présent de revoir les procédures de rapprochement bancaire et de mettre à jour, le cas échéant, les directives en vigueur.

**172. Le Comité a recommandé que l'UNICEF améliore ses procédures de rapprochement bancaire et le Fonds a souscrit à cette recommandation.**

*Questions relatives aux devises*

173. Sur l'ensemble de l'exercice biennal, 53 à 57 % des encaissements et 83 à 87 % des décaissements se sont faits en dollars des États-Unis. En 2001, 69 % environ du montant des encaisses et des sommes à recevoir étaient en dollars des États-Unis. Cependant, en 2000 et en 2001, 93 et 95 %, respectivement, des placements étaient libellés en dollars des États-Unis. Les transactions européennes représentent 20 % des encaissements et 9 % des décaissements, mais les devises européennes sont rarement utilisées (elles représentaient 3 % du portefeuille au 31 décembre 2001). Cette situation résulte d'une politique timorée dans un domaine, la composition du portefeuille, dans lequel la collecte de sommes à recevoir est un facteur. L'UNICEF souligne avec raison qu'il a récemment économisé des millions de dollars de pouvoir d'achat du fait que le dollar des États-Unis s'est généralement affermi; toutefois, si l'on considère le long terme, on constate que cela n'a pas toujours été le cas.

174. Le Comité gardera cette question à l'examen.

**5. Technologies de l'information et des communications**

175. Le Comité des commissaires aux comptes s'est penché sur l'organisation du système informatique de l'UNICEF et lui a transmis des conclusions détaillées dans deux notes de gestion. Le Comité se félicite que ses recommandations ont été appliquées dans une large mesure et que les technologies de l'information et des communications sont mieux gérées. Il constate toutefois avec préoccupation que l'UNICEF ne consacre pas suffisamment de moyens à la sécurité de l'information.

176. L'UNICEF n'a pas encore défini de politique générale concernant la sécurité de l'information. Le Fonds a entrepris de mettre au point un document qui rassemble les meilleures pratiques en la matière mais il compte trop sur l'initiative des utilisateurs et, en outre, le document comporte des lacunes en ce qui concerne le contrôle des systèmes. Cette approche n'offre pas de garanties suffisantes contre les erreurs des utilisateurs ni contre les actes de malveillance et il faudrait prévoir des ressources supplémentaires pour contrôler le comportement des utilisateurs.

177. L'UNICEF ne dispose pas de plan antisinistre global permettant d'assurer la continuité des opérations, quoiqu'en certains points critiques des redondances permettent de garantir le fonctionnement du système. Un projet est en cours mais l'UNICEF ne disposera pas avant la fin de 2003 d'un plan antisinistre adapté à ses besoins, opérationnel et ayant été mis à l'épreuve. Les détails de fonctionnement ne sont pas encore disponibles et l'UNICEF n'a pas encore désigné d'équipe de projet ni établi de budget. Il n'y a par ailleurs ni système bien défini de gestion de la sécurité, ni équipe de contrôle, ni système de comparaison avec les autres entités.

**178. Le Comité a recommandé que l'UNICEF améliore la sécurité informatique en définissant sa politique en matière de sécurité de l'information et en établissant dès que possible un plan antisinistre en consultation avec les autres organisations des Nations Unies; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

179. L'UNICEF a indiqué au Comité que, d'ici à la fin de 2002, il devrait avoir mis au point et diffusé sa politique en matière de sécurité de l'information et qu'il devrait avoir commencé à la mettre en oeuvre; qu'il a pris des mesures spécifiques, consistant à introduire davantage de redondances, pour se prémunir contre les sinistres; et que des consultations avec les autres organismes des Nations Unies avaient été entamées au sein du Groupe consultatif sur les technologies de l'information et des communications.

## 6. Division du secteur privé

180. Du fait de ses activités commerciales (vente de cartes et autres produits) et de ses activités de collecte de fonds, la Division du secteur privé constitue un cas à part au sein du système des Nations Unies. Les recettes tirées de la vente des cartes étaient estimées à 135 millions de dollars en 2001. La contribution nette de la Division au montant total des recettes de l'UNICEF a cependant diminué. Elle était de 13,2 % (161,1 millions de dollars) en 2001 contre 18,1 % (202,9 millions de dollars) en 1999. La Division du secteur privé fonctionne selon le système de la consignation. Elle livre des cartes et autres produits aux comités nationaux (des associations locales créées dans les pays industrialisés pour faire connaître l'action de l'UNICEF et recueillir des fonds) et aux bureaux régionaux et demeure propriétaire des articles tant qu'ils ne sont pas vendus.

### *Situation financière*

181. En 1999, lorsque l'UNICEF a présenté son budget d'appui pour 2000-2001, il prévoyait des recettes nettes (au titre des ressources ordinaires) d'un montant de 417,4 millions de dollars en provenance de la Division du secteur privé sur l'ensemble de l'exercice biennal. Les recettes effectives se sont montées à 324,4 millions de dollars, soit un écart de 93 millions de dollars par rapport aux prévisions. Cette baisse est due principalement à la diminution des recettes brutes tirées des ventes de cartes et autres articles (moins 29 % par rapport à 1999). Dans la mesure où les frais de fonctionnement n'ont diminué que de 1 %, le montant net des recettes d'exploitation provenant de la vente de produits a baissé de 52 %. La fluctuation du taux de change d'une seule monnaie par rapport au dollar a eu une incidence importante sur les recettes de la Division du secteur privé en 2001, le manque à gagner à ce titre étant estimé à 12,8 millions de dollars. Autrement dit, le recul enregistré dans les ventes et les activités de collecte de fonds a été moins marqué en volume qu'en valeur.

	2001	2000	1999	Pourcentage de variation
	(milliers de dollars É.-U.)			
Produit de la vente de cartes et autres articles (montant brut)	100 999	117 362	141 608	-29
Dépenses d'exploitation	(82 000)	(81 758)	(83 189)	-1
Autres recettes	12 128	6 110	6 787	+79
Recettes d'exploitation tirées des ventes de la Division du secteur privé (montant net)	31 127	41 175	65 206	-52
Produit des activités de collecte de fonds (montant net)	147 015	154 137	156 422	-6

	2001	2000	1999	Pourcentage de variation
	(milliers de dollars É.-U.)			
Autres recettes et dépenses	(17 057)	(32 558)	(18 734)	-9
<b>Recettes de la Division du secteur privé (montant net)</b>	<b>161 085</b>	<b>163 294</b>	<b>202 894</b>	<b>-21</b>

182. En 2001, le montant net du produit des activités de collecte de fonds a été de 147 millions de dollars et a dépassé de 7,1 millions de dollars le montant prévu dans le budget approuvé. Il était néanmoins en baisse, lui aussi, de 6 % si bien qu'il n'a pu compenser la baisse du produit des ventes. Le montant total net des recettes de la Division du secteur privé est inférieur de 20,6 % au montant de 1999.

183. La baisse continue des recettes est très préoccupante. L'UNICEF, qui en est bien conscient, s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de commercialisation et de collecte de fonds. Des investissements pourraient être faits dans les secteurs prioritaires de la production de revenu, dans le cadre de l'effort commun de planification. La stratégie de vente met actuellement l'accent sur les principaux marchés et sur la collecte de fonds. Des manuels sur les meilleures pratiques en vigueur ont été réalisés pour différentes activités : promesses de dons et legs, collecte de fonds par publipostage, études de marché, nouveaux types de partenariat avec les entreprises, rentabilité des différentes gammes de produits, vente par correspondance sur Internet, cartes personnalisées pour les grandes entreprises et planification commune avec les comités nationaux.

184. La direction de l'UNICEF est en train de revoir entièrement sa stratégie à long terme. L'accent sera mis désormais non plus sur les ventes de cartes dans le monde, un domaine dans lequel l'UNICEF occupe une position privilégiée, mais sur le marché de la collecte de fonds, où la concurrence est beaucoup plus rude, les ventes devant jouer un rôle complémentaire.

**185. Le Comité a recommandé que l'UNICEF examine de plus près les moyens dont dispose la Division du secteur privé pour atteindre ses objectifs, notamment le recouvrement du produit des ventes et le développement de la collecte de fonds; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

#### *Coopération avec les comités nationaux*

186. La Directrice générale de l'UNICEF a signé de nouveaux accords de reconnaissance et de coopération, conçus selon un modèle approuvé en 2000, avec quatre comités nationaux en 2000 et 11 en 2001. Seize comités nationaux demeurent soumis à d'anciens accords, dont certains ont été signés il y a longtemps. C'est ainsi qu'un accord n'a pas été mis à jour depuis 1966 et que trois autres ne l'ont pas été depuis 1979 et 1980. En outre, dans huit pays, l'UNICEF n'a pas signé d'accord avec ses partenaires commerciaux.

**187. Le Comité a recommandé que l'UNICEF poursuive ses efforts en vue de signer d'ici à la fin de 2002 de nouveaux accords de coopération avec tous les comités nationaux et tous ses partenaires commerciaux; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

188. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé à l'UNICEF de demander aux comités nationaux de lui remettre leurs états financiers révisés le plus

rapidement possible. Pour l'année 2000, sur les 36 comités nationaux en activité, seuls 23 ont envoyé leurs états financiers. Les 13 comités nationaux qui n'ont pas envoyé leurs états financiers représentaient, en 2000, 14,4 % du produit brut des ventes de la Division du secteur privé et 10,3 % du montant net des recettes tirées de la collecte de fonds.

189. Sur les 23 états financiers remis à l'UNICEF, deux faisaient l'objet d'une réserve de la part du vérificateur externe local. D'après l'UNICEF, les réserves émises par le vérificateur tenaient à une difficulté que les vérificateurs rencontrent dans le cas de la plupart des organisations de bienfaisance, à savoir qu'ils ne peuvent pas vérifier toutes les contributions, leur contrôle se limitant à celles qui ont été déposées ou comptabilisées. La réserve qui a été émise n'a donc pas trait à proprement parler à une déficience de la comptabilité.

**190. Le Comité a recommandé que l'UNICEF prête davantage attention aux réserves émises par les vérificateurs externes locaux et veille davantage à ce que les comités nationaux apportent les améliorations souhaitées.**

191. Pour calculer ses propres recettes, l'UNICEF n'effectue pas de rapprochement entre les rapports définitifs sur la comptabilité de caisse et les états financiers révisés remis par les comités nationaux car ces derniers sont hétérogènes et arrivent trop tard du fait de calendriers budgétaires différents. L'UNICEF s'est mis d'accord avec les comités nationaux sur un système normalisé d'information financière et a demandé leurs états financiers pour 2001 aux comités qui ne les avaient pas encore remis au printemps 2002.

**192. Le Comité a recommandé que l'UNICEF continue d'insister auprès de chaque comité national pour qu'il remette ses états financiers vérifiés dans les temps voulus afin que ces états puissent être utilisés, dans toute la mesure possible, pour effectuer un rapprochement avec les rapports définitifs de la comptabilité de caisse, en vue de la comptabilisation des recettes de la Division du secteur privé.**

193. Dans son rapport précédent, le Comité avait indiqué qu'en avril 2000, l'UNICEF avait obtenu de l'ensemble des comités nationaux qu'ils acceptent de lui remettre chaque trimestre le montant net du produit de leurs ventes, dans le cadre des nouveaux accords de reconnaissance et de coopération. Des progrès ont été faits sur ce plan. Onze comités nationaux ont viré régulièrement leurs fonds (quatre fois au moins dans l'année) en 2001. Toutefois, six comités nationaux n'ont effectué qu'un seul virement en 2001 et quatre, dont les recettes effectives ont représenté en 2000 un montant total brut de plus de 26,6 millions de dollars, n'ont effectué que deux virements.

**194. Le Comité a recommandé que l'UNICEF fasse en sorte que les comités nationaux lui remettent chaque trimestre le produit de leurs ventes; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

#### *Logistique*

195. Du fait de la baisse du volume des ventes, l'entrepôt de Secaucus (États-Unis d'Amérique) est maintenant trop grand. Les machines à imprimer, à enliasser et à emballer fonctionnent au tiers de leur capacité. En 2002, le nombre de postes a été réduit de 35 à 22.

196. Le système de vente en consignation fait que l'UNICEF prend à sa charge tous les frais d'approvisionnement des comités nationaux. Certains comités ont tendance à être trop optimistes dans leurs prévisions de vente, ce qui se traduit par un excès de production dont l'UNICEF supporte les conséquences financières. Malgré les progrès qui ont pu être réalisés grâce à la planification commune, les prévisions inexactes constituent toujours une source importante de gaspillage du fait qu'une partie des cartes doivent être retournées à l'UNICEF et détruites. En 2000, 17,1 % des cartes livrées aux comités nationaux européens ont été retournées à l'UNICEF (contre 14,4 % en 1999) et 6,7 % (contre 10 % en 1999) ont été gardées sur place pour être remises en vente lors de la campagne suivante. En 2000, 8 millions de cartes rendues à l'UNICEF ont été livrées sur des marchés secondaires et 2 millions de ces cartes ont été vendues, ce qui a rapporté 2 millions de dollars de recettes brutes. Autrement dit, les livraisons ont été trop importantes par rapport aux besoins. Le pourcentage d'articles retournés à l'UNICEF était encore plus élevé en 2000 qu'en 1999.

	<i>Nombre de cartes livrées</i>	<i>Nombre de cartes vendues</i>	<i>Nombre de cartes invendues</i>	<i>Nombre de cartes rendues</i>	<i>Nombre de cartes gardées sur place</i>
1999	117 638 197	88 940 000	28 698 197	16 944 575	11 753 622
2000	127 905 007	86 891 307	41 013 700	21 924 835	19 088 865

197. Pour limiter le nombre de livraisons inutiles et par conséquent le volume des cartes rendues, l'UNICEF et ses partenaires ont mis à l'essai de nouvelles méthodes de prévision. Le Comité note que les comités nationaux ne sont guère incités à pratiquer des politiques commerciales plus efficaces. Il est toutefois bien conscient de l'importance de leur contribution.

**198. Le Comité a recommandé que l'UNICEF améliore ses méthodes de gestion des stocks, notamment en calculant mieux les livraisons à prévoir, afin de réduire les coûts de destruction; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

*Activités de la Division du secteur privé dans les bureaux de pays de l'UNICEF*

199. La Division du secteur privé applique un système de budgétisation différent de celui du reste de l'UNICEF. Les budgets alloués par la Division aux bureaux de pays le sont sur une base annuelle tandis que les budgets d'appui des bureaux de pays sont biennaux. En outre, l'examen biennal des budgets se fait séparément dans le cas de la Division, alors que dans les pays en transition, les programmes de la Division et ceux de l'UNICEF sont étroitement liés entre eux. Les données qui ont servi à établir le budget de 2002 ne concordaient pas toujours, si bien que le budget risque de ne pas être tout à fait correct.

**200. Le Comité a recommandé que l'UNICEF mette en oeuvre son projet d'harmonisation des budgets de la Division du secteur privé et des budgets d'appui en ce qui concerne les bureaux de pays.** L'UNICEF a souscrit à cette recommandation et se propose de synchroniser les processus budgétaires d'ici à 2003 et de les revoir.

201. Dans un bureau de pays, le Comité a relevé trois cas de contrats de collecte de fonds remontant à 1997 qui comportaient des anomalies qui n'avaient toujours pas été rectifiées de façon satisfaisante au mois d'octobre 2001. Les anomalies

constatées tenaient au fait que les contrats n'avaient pas été examinés convenablement sur les plans juridique, opérationnel et financier avant d'être signés et n'avaient pas été suivis comme il aurait fallu. Le bureau régional en est convenu et soumettra les nouveaux accords de projet à un avocat local. L'UNICEF envisage d'établir des accords types pour tous les dons privés et les partenariats avec des entreprises.

**202. Le Comité a recommandé que l'UNICEF mette au point des procédures normalisées et économiques pour examiner les contrats de collecte de fonds sur les plans juridique, opérationnel et financier; l'UNICEF a souscrit à cette recommandation.**

#### **7. Cas de fraude et de présomption de fraude**

203. Au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001, 20 cas de fraude et de présomption de fraude ont été rapportés au Comité. Seize cas mettaient en cause des fonctionnaires. Dans les quatre autres cas, les auteurs n'avaient pu être identifiés. Sur 18 affaires, l'organisation avait subi des pertes d'un montant estimé à 366 436 dollars. Au 31 décembre 2001, l'UNICEF n'avait récupéré que 43 234 dollars, 7 814 dollars devaient être recouverts sur les prestations perçues par trois fonctionnaires, et 87 906 dollars étaient en voie de recouvrement. L'UNICEF ne comptait pas recouvrer le reste (227 392 dollars).

#### **D. Remerciements**

204. Le Comité des commissaires aux comptes exprime sa reconnaissance à la Directrice générale et au personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour la coopération et l'aide qu'ils ont apportées à ses membres.

Le Vérificateur général des comptes  
de la République d'Afrique du Sud  
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes des Philippines  
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes  
de la France  
(*Signé*) François **Logerot**

## Annexe

**Suivi des mesures adoptées pour donner suite  
aux recommandations que le Comité des commissaires  
aux comptes a formulées dans son rapport pour l'exercice biennal  
clos le 31 décembre 1999**

1. Le Comité s'est enquis des mesures adoptées par l'UNICEF pour donner suite aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. Le tableau A.1 récapitule l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations précédentes, tandis que le tableau A.2 donne des détails concernant plus précisément les recommandations qui n'ont pas été appliquées et celles qui sont en cours d'application mais appellent des observations.

2. Au total, 12 recommandations avaient été formulées dans le cadre de la vérification des comptes de l'exercice biennal 1998-1999, dont huit (67 %) ont été appliquées et quatre (33 %) étaient en cours d'application.

Tableau A.1  
**Récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations  
formulées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999**

<i>Sujet</i>	<i>Appliquées</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquées</i>	<b>Total</b>
<b>Questions financières</b>				
Position de liquidité	Par. 19			
<b>Total partiel</b>				
<b>Nombre</b>	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	–	–	
<b>Questions relatives à la gestion</b>				
Gestion des programmes	Par. 12 a)	Par. 12 e) Par. 38		
Audit interne	Par. 12 b) Par. 12 c) Par. 57	Par. 12 d)		
Consultants	Par. 80	Par. 83		
Achats	Par. 88 Par. 90			
<b>Total partiel</b>				
<b>Nombre</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	–	<b>11</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>64</b>	<b>36</b>	–	
<b>Total</b>				
<b>Nombre</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	–	<b>12</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>67</b>	<b>33</b>	–	

Tableau A.2

**Informations sur les recommandations formulées pour l'exercice biennal 1998-1999 qui sont en cours d'application ou n'ont pas été appliquées**

<i>Élément/sujet de préoccupation</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Action concrète/observations de l'administration</i>	<i>Observations du Comité</i>
Gestion des programmes, par. 12 a)	L'UNICEF devrait surveiller de plus près les taux d'exécution des programmes afin que les taux de référence fixés puissent être atteints.	L'UNICEF a pris des mesures pour faire en sorte que l'exécution des programmes soit suivie de plus près :  a) Les bureaux de pays font attention aux taux d'engagement des dépenses au titre des programmes, à la réalisation de leurs objectifs et à leurs incidences. Le système de gestion des programmes les aide à suivre leurs résultats en matière de dépenses;  b) La Division des programmes au siège analyse la mise en oeuvre financière des programmes de pays et établit un rapport à ce sujet deux fois par an. Un accroissement des taux d'exécution est attendu.	Appliqué  Voir par. 84 à 94 du présent rapport
Audit interne, par. 12 d)	L'UNICEF devrait prendre rapidement les mesures voulues pour étendre à tous les bureaux régionaux et à toutes les divisions du siège le système de suivi par base de données afin d'améliorer la capacité de contrôle de l'application des recommandations formulées à la suite des audits internes.	La base de données révisée utilise désormais une configuration logicielle standard de l'UNICEF. Des démonstrations des fonctions de la base de données ont été effectuées à l'intention de plusieurs divisions du siège et l'UNICEF est en train de régler les détails techniques de l'accès à la base de données par l'Intranet.	En cours d'application

<i>Élément/sujet de préoccupation</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Action concrète/observations de l'administration</i>	<i>Observations du Comité</i>
Gestion des programmes, par. 38	L'UNICEF devrait mettre au point des indicateurs de performance non financiers comme base d'évaluation du degré de réalisation des programmes.	Les taux d'exécution financiers ne sont qu'un des multiples indicateurs de la performance des programmes. Les taux d'engagement de dépenses sont désormais suivis à l'occasion de visites sur le terrain. Des plans de gestion annuels par pays définissent les objectifs, des programmes, les stratégies et les apports, et un système de suivi permet de faire en sorte que le résultat souhaité soit atteint.	En cours d'application Voir par. 84 à 94 du présent rapport
Consultants, par. 83	L'UNICEF devrait veiller à ce que le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes se conforme aux instructions relatives à l'engagement de consultants.	Les rapports de suivi trimestriels du Bureau régional et les rapports d'évaluation du comportement professionnel des membres du personnel indiquent depuis 2000 le nombre des contrats de louage de services signés dans les délais voulus. Le Bureau régional continue d'insister sur l'importance du respect des instructions.	En cours d'application, mais le Comité a noté que la situation n'était pas encore satisfaisante.
Gestion des programmes, par. 12 e)	L'UNICEF devrait veiller à ce que le plan intégré de suivi et d'évaluation soit mis en oeuvre par les 23 bureaux de pays qui ne l'ont pas encore fait, afin d'améliorer le suivi et l'évaluation des programmes dans la région des Amériques et des Caraïbes.	En avril 2002, le plan intégré de suivi et d'évaluation des programmes en était à divers stades de sa mise en oeuvre dans 20 pays. Une méthodologie en trois phases pour le bureau régional traite de l'établissement d'objectifs axés sur les résultats et du plan intégré. Au milieu de 2003, tous les pays devraient en être à la phase 2, et au moins deux	En cours d'application

---

<i>Élément/sujet de préoccupation</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Action concrète/observations de l'administration</i>	<i>Observations du Comité</i>
		tiers seraient arrivés au bout du processus. Le dernier tiers bénéficiera d'un appui prioritaire.	

---

## Chapitre III

### Opinion des Commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés de I à IX, les tableaux 1 à 4 et les notes explicatives correspondantes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Directrice générale. Notre mandat est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de nos vérifications.

Nous avons mené nos vérifications conformément aux normes communes de vérification du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes nous obligent à planifier et à mener nos vérifications de manière à obtenir une assurance raisonnable sur l'exactitude matérielle des états financiers. Une vérification comporte l'examen par sondage des données justifiant les montants et de toutes les données pertinentes des états financiers. Elle inclut également une évaluation des procédures comptables utilisées et des prévisions importantes faites par la Directrice générale ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que notre vérification donne un fondement raisonnable à notre opinion.

Notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour la période qui s'est terminée à ce moment-là, conformément aux principes comptables en vigueur, qui sont énoncés à la note 2 des états financiers et qui ont été appliqués sur la même base que pour l'exercice précédent.

Notre opinion est en outre que les transactions du Fonds des Nations Unies pour l'enfance que nous avons vérifiées dans le cadre de notre mission sont conformes sur tous les points importants aux règles de gestion financière et aux textes portant autorisation.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes des Philippines  
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président de la Cour des comptes  
de la France  
(*Signé*) François **Logerot**

Le 27 juin 2002

## Chapitre IV

### États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2001

#### A. États financiers

État I

#### Recettes, dépenses et variations du solde des réserves et des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2000-2001			1998-1999		
		Autres ressources		Total	Total	
		Ressources ordinaires <sup>a</sup>	Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement
<b>Recettes</b>						
Contributions volontaires						
De gouvernements	(tableau 1)	694 218	529 763	290 579	1 514 560	1 290 211
À déduire : Versement au titre du budget d'appui biennal	(note 3)	(15 431)			(15 431)	
		<b>678 787</b>			<b>1 499 129</b>	
De sources non gouvernementales/privées	(tableau 1)	4 952	270 603	123 897	399 452	317 978
Division du secteur privé	(note 4)	324 378			324 378	382 966
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	(tableau 1)	33	20 220	21 818	42 071	11 924
Autres recettes						
Intérêts		65 598			65 598	56 614
Recettes diverses	(note 5)	41 711			41 711	24 094
Ajustements pour fluctuations de change		(16 756)	(4 408)	(2 343)	(23 507)	56
<b>Total, recettes</b>		<b>1 098 703</b>	<b>816 178</b>	<b>433 951</b>	<b>2 348 832</b>	<b>2 083 843</b>
<b>Dépenses</b>						
Assistance au titre des programmes		740 140	746 010	411 225	1 897 375	1 461 958
Appui aux programmes	(état IV)	282 678			282 678	293 981
<b>Total, coopération au titre des programmes</b>		<b>1 022 818</b>	<b>746 010</b>	<b>411 225</b>	<b>2 180 053</b>	<b>1 755 939</b>
Gestion et administration	(état IV)	154 893			154 893	171 002
<b>Total, dépenses</b>		<b>1 177 711</b>	<b>746 010</b>	<b>411 225</b>	<b>2 334 946</b>	<b>1 926 941</b>
<b>Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses</b>		<b>(79 008)</b>	<b>70 168</b>	<b>22 726</b>	<b>13 886</b>	<b>156 902</b>
Sommes passées par profits et pertes et ajustements reportés d'exercices antérieurs	(note 6)	4 890	3 691	5 205	13 786	18 482
<b>Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses</b>		<b>(83 898)</b>	<b>66 477</b>	<b>17 521</b>	<b>100</b>	<b>138 420</b>
Solde des réserves au 1er janvier		29 222			29 222	28 951
(Diminution) des réserves		(289)			(289)	271

	2000-2001			1998-1999	
	Autres ressources			Total	Total
	Ressources ordinaires <sup>a</sup>	Fonds supplémentaires	Secours d'urgence et relèvement		
Solde des fonds au 1er janvier	267 652	282 756	126 398	<b>676 806</b>	<b>538 386</b>
<b>Solde des réserves et des fonds au 31 décembre</b>	<b>212 687</b>	<b>349 233</b>	<b>143 919</b>	<b>705 839</b>	<b>706 028</b>

Les notes ci-après font partie intégrante du présent état et il convient de s'y reporter.

<sup>a</sup> Les ressources ordinaires étaient désignées antérieurement sous le nom de masse commune des ressources.

La Directrice générale  
(Signé) Carol **Bellamy**

Le Contrôleur  
(Signé) Ellen **Yaffe**

## État II

**Actif, passif et solde des réserves et des fonds au 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2001	2000
<b>Actif</b>			
Disponibilités et dépôts à terme			
En monnaies convertibles	(note 7)	637 007	541 008
En monnaies non convertibles	(note 7)	7 543	17 718
Comptes débiteurs			
Contributions à recevoir	(tableau 2)	212 588	202 516
<i>À déduire</i> : Provisions pour contributions à recevoir irrécouvrables	(note 9)	(5 000)	(5 000)
<b>Montant net des contributions à recevoir</b>		<b>207 588</b>	<b>197 516</b>
Divers	(note 10)	289 086	261 697
Stocks	(note 11)	25 708	26 362
Bâtiments et matériel	(note 12)	12 720	12 675
<b>Total, actif</b>		<b>1 179 652</b>	<b>1 056 976</b>
<b>Passif</b>			
Contributions versées d'avance	(note 13)	3 459	990
Engagements non réglés	(note 14)	173 240	192 302
Comptes créditeurs	(note 15)	75 140	33 367
Fonds d'affectation spéciale	(tableau 3)	197 631	104 961
Fonds d'assurance maladie		24 343	19 328
<b>Total, passif</b>		<b>473 813</b>	<b>350 948</b>
<b>Solde des réserves et des fonds</b>			
Réserves			
Pour dépenses de personnel et charges connexes liées aux services	(tableau 4)	2 000	2 000
Pour l'assurance	(note 16)	131	131
Pour les immobilisations	(état VIII)	26 802	27 091
<b>Total, réserves</b>		<b>28 933</b>	<b>29 222</b>
Solde des fonds			
Ressources ordinaires		183 754	267 652
Fonds supplémentaires		349 233	282 756
Secours d'urgence et relèvement		143 919	126 398
<b>Total des fonds</b>		<b>676 906</b>	<b>676 806</b>

---

	<i>2001</i>	<i>2000</i>
<b>Total, solde des réserves et des fonds</b>	<b>705 839</b>	<b>706 028</b>
<b>Total, passif – solde des réserves et des fonds</b>	<b>1 179 652</b>	<b>1 056 976</b>

---

Les notes ci-après font partie intégrante du présent état et il convient de s'y reporter.

La Directrice générale  
(Signé) Carol **Bellamy**

Le Contrôleur  
(Signé) Ellen **Yaffe**

## État III

**Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2001	1999
<b>Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles</b>		
Excédent net des recettes sur les dépenses	100	138 420
(Augmentation) des contributions à recevoir	(10 072)	(46 140)
(Augmentation) du solde des autres comptes débiteurs	(27 389)	(88 792)
(Augmentation) diminution d'autres éléments de l'actif	654	(1 779)
Augmentation (diminution) des contributions versées d'avance	2 469	(241)
Augmentation du solde des comptes créditeurs	46 788	8 642
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(19 062)	75 683
<i>À déduire</i> : Intérêts créditeurs	(65 598)	(56 614)
<b>Solde des flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles</b>	<b>(72 110)</b>	<b>29 179</b>
<b>Flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement et de financement</b>		
Augmentation du solde des fonds d'affectation spéciale	92 670	55 455
<i>À ajouter</i> : Intérêts créditeurs	65 598	56 614
<b>Solde des flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement et de financement</b>	<b>158 268</b>	<b>112 069</b>
<b>Autres flux de trésorerie</b>		
(Augmentation) diminution du poste terrains et bâtiments	(45)	456
Augmentation (diminution) des réserves et autres fonds	(289)	271
<b>Solde des autres mouvements de trésorerie</b>	<b>(334)</b>	<b>727</b>
<b>Augmentation nette des disponibilités et dépôts à terme</b>	<b>85 824</b>	<b>141 975</b>
<b>Encaisse et dépôts à terme au 1er janvier</b>	<b>558 726</b>	<b>416 751</b>
<b>Encaisse et dépôts à terme au 31 décembre</b>	<b>644 550</b>	<b>558 726</b>

## État IV

**Ouvertures de crédits pour l'exercice biennal 2000-2001, au 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ouverture de crédits				Dépenses			Montants inutilisés (ou dépassement)
	Montants initiaux	Montants supplémentaires	Transferts/ ajustements	Montants révisés	Appui aux programmes	Gestion et administration	Total	
<b>Appui aux programmes</b>								
Bureaux de pays et bureaux régionaux	279 117	–	906	280 023	266 747	–	<b>266 747</b>	13 276
Siège	79 628	–	306	79 934	70 987	–	<b>70 987</b>	8 947
<b>Total partiel</b>	<b>358 745</b>	–	<b>1 212</b>	<b>359 957</b>	<b>337 734</b>	–	<b>337 734</b>	<b>22 223</b>
Gestion et administration	186 769	–	(1 212)	185 557	–	184 156	<b>184 156</b>	1 401
<b>Total</b>	<b>545 514</b>	–	–	<b>545 514</b>	<b>337 734</b>	<b>184 156</b>	<b>521 890</b>	<b>23 624</b>

Les recouvrements au profit du budget s'établissaient comme suit :

Dépenses		337 734	184 156	<b>521 890</b>
À déduire :				
Recouvrement au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage		6 889	–	<b>6 889</b>
Recouvrement au titre des projets financés par des fonds supplémentaires et des projets relatifs aux secours d'urgence et au relèvement <sup>a</sup>		43 925	8 997	<b>52 922</b>
Commissions d'agent au titre de l'administration des fonds d'affectation spéciale non liés à des passations de marchés et du programme des administrateurs auxiliaires		–	9 077	<b>9 077</b>
Contributions des gouvernements au titre des dépenses locales <sup>b</sup>		646	–	<b>646</b>
Versement au titre du remboursement de l'impôt national sur le revenu <sup>b</sup>		3 596	11 189	<b>14 785</b>
<b>Total partiel</b>		<b>55 056</b>	<b>29 263</b>	<b>84 319</b>
<b>Montant net : dépenses (état I)</b>		<b>282 678</b>	<b>154 893</b>	<b>437 571</b>

<sup>a</sup> Ces chiffres sont présentés dans le cadre de l'établissement du budget d'appui biennal 2000-2001. La méthode utilisée pour le calcul des ouvertures de crédits ayant changé entre l'exercice précédent et l'exercice actuel, les comparaisons ne sont pas possibles.

<sup>b</sup> Il est tenu compte de cet ajustement pour la première fois à partir de l'exercice biennal 2000-2001.

État V  
**Ensemble des ressources financières pour l'exercice biennal  
 clos le 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2000-2001				1998-1999	
	Autres ressources			Fonds d'affectation spéciale <sup>a</sup>	Total	Total
	Ressources ordinaires	Fonds supplémentaires	Secours d'urgence et relèvement			
Soldes d'ouverture	267 652	282 756	126 398	92 511	<b>769 317</b>	<b>578 420</b>
Recettes/rentées de fonds	1 098 703	816 178	433 951	611 741	<b>2 960 573</b>	<b>2 478 409</b>
<b>Fonds disponibles</b>	<b>1 366 355</b>	<b>1 098 934</b>	<b>560 349</b>	<b>704 252</b>	<b>3 729 890</b>	<b>3 056 829</b>
Dépenses/décaissements	1 177 711	746 010	411 225	581 658	<b>2 916 604</b>	<b>2 269 030</b>
Passations en profits et pertes/ ajustements pour les exercices antérieurs	4 890	3 691	5 205		<b>13 786</b>	<b>18 482</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>183 754</b>	<b>349 233</b>	<b>143 919</b>	<b>122 594</b>	<b>799 500</b>	<b>769 317</b>

<sup>a</sup> Les fonds d'affectation spéciale étaient antérieurement désignés sous le nom de comptes spéciaux.

État VI  
**État au 31 décembre 2001 des engagements approuvés au titre des ressources ordinaires, des fonds supplémentaires et du Fonds pour les secours d'urgence et le relèvement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Autres ressources		Total
		Fonds supplémentaires	Secours d'urgence et relèvement	
Solde inutilisé au 1er janvier 2000 des fonds alloués aux programmes	1 579 007	380 553	131 738	<b>2 091 298</b>
Engagements approuvés par le Conseil d'administration <sup>a</sup>				
Nouveaux programmes	1 681 026			<b>1 681 026</b>
Engagements ayant pris effet entre les sessions du Conseil <sup>b</sup>	50 735	805 662	431 429	<b>1 287 826</b>
Passation par profits et pertes de contributions annoncées		(3 691)	(5 205)	<b>(8 896)</b>
Annulation de programmes <sup>c</sup>	(107 211)	33	(33)	<b>(107 211)</b>
Économies réalisées au titre du budget 2000-2001	(23 624)			<b>(23 624)</b>
Recouvrements au profit du budget	(84 319)			<b>(84 319)</b>
<b>Total partiel</b>	<b>3 095 614</b>	<b>1 182 557</b>	<b>557 929</b>	<b>4 836 100</b>
Dépenses	1 177 711	746 010	411 225	2 334 946
<b>Solde inutilisé des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</b>	<b>1 917 903</b>	<b>436 547</b>	<b>146 704</b>	<b>2 501 154</b>
Solde des fonds au 31 décembre 2001	183 754	349 233	143 919	<b>676 906</b>
Écart de conversion, 1987-2001		(140)	(775)	<b>(915)</b>
<b>Total partiel</b>	<b>183 754</b>	<b>349 093</b>	<b>143 144</b>	<b>675 991</b>
Engagements à imputer sur les recettes futures	1 734 149	87 454	3 560	<b>1 825 163</b>

<sup>a</sup> E/ICEF/2000/P/L.27 (décisions 2000/10, 2000/12 et 2000/13), E/ICEF/2000/P/L.19 (décision 2000/2), E/ICEF/2001/P/L.72 et P/L.73 (décisions 2001/14 et 2000/15), E/ICEF/2001/P/L.74 (décision 2001/16) et E/ICEF/2001/AB/L.10 (décision 2001/13).

<sup>b</sup> Crédits alloués aux programmes pour 2000 et 2001, imputés sur les recettes de la Division du secteur privé, sur les ressources ordinaires destinées au financement de projets devant être financés par d'autres ressources et pour lesquels le financement n'était pas assuré.

<sup>c</sup> Le montant de 107 211 dollars correspondant aux annulations de programmes devant être financés par les ressources ordinaires représente les soldes inutilisés des montants approuvés par le Conseil aux fins de l'application de recommandations relatives au Fonds pour les programmes d'urgence arrivées à expiration en 1998 et 1999.

## État VII

**Coopération au titre des programmes – ressources ordinaires, fonds supplémentaires  
et Fonds de secours d'urgence et de relèvement : état des fonds alloués aux programmes,  
des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2002</i>
<b>Afrique</b>					
Afrique du Sud	5 045 996	8 672 424	13 718 420	6 637 836	7 080 584
Angola	22 917 884	20 923 486	43 841 370	27 978 611	15 862 759
Bénin	7 831 992	1 838 861	9 670 853	5 487 042	4 183 811
Botswana	4 112 916	18 765	4 131 681	1 997 832	2 133 849
Burkina Faso	12 016 147	23 167 642	35 183 789	12 999 854	22 183 935
Burundi <sup>a</sup>	3 823 087	13 158 539	16 981 626	7 505 320	9 476 306
Cameroun	5 291 223	5 932 159	11 223 382	5 951 671	5 271 711
Cap-Vert	3 644 988	558 504	4 203 492	1 489 756	2 713 736
Comores	2 083 572	926 808	3 010 380	1 329 397	1 680 983
Congo <sup>a</sup>	1 532 747	2 959 393	4 492 140	2 966 156	1 525 984
Côte d'Ivoire	5 126 548	5 969 744	11 096 292	5 907 032	5 189 260
Érythrée	8 014 139	26 920 682	34 934 821	20 585 006	14 349 815
Éthiopie	48 457 867	115 607 930	164 065 797	69 201 371	94 864 426
Gabon	2 476 568	3 096 000	5 572 568	1 590 782	3 981 786
Gambie	3 881 558	4 734 090	8 615 648	2 290 245	6 325 403
Ghana	9 602 581	25 729 565	35 332 146	14 188 056	21 144 090
Guinée	5 227 086	19 918 016	25 145 102	9 574 684	15 570 418
Guinée-Bissau	5 081 515	2 051 275	7 132 790	3 487 674	3 645 116
Guinée équatoriale	3 590 820	3 115 385	6 706 205	1 469 420	5 236 785
Kenya	17 710 261	12 941 170	30 651 431	19 453 950	11 197 481
Lesotho	2 842 292	7 400 582	10 242 874	1 884 249	8 358 625
Libéria	4 829 388	7 939 640	12 769 028	8 534 831	4 234 197
Madagascar	7 484 821	22 535 237	30 020 058	16 403 902	13 616 156
Malawi	9 763 741	38 641 409	48 405 150	17 430 761	30 974 389
Mali	14 684 022	10 868 052	25 552 074	15 847 920	9 704 154
Maurice	1 399 251	1 513 139	2 912 390	1 191 892	1 720 498
Mauritanie	6 596 939	1 809 273	8 406 212	4 612 980	3 793 232
Mozambique	25 470 415	78 589 782	104 060 197	44 359 520	59 700 677
Namibie	3 206 200	5 308 748	8 514 948	3 561 340	4 953 608
Niger	34 310 901	1 463 656	35 774 557	13 177 917	22 596 640
Nigéria	33 876 467	157 321 666	191 198 133	53 985 426	137 212 707
Ouganda <sup>a</sup>	26 146 611	38 691 200	64 837 811	33 007 421	31 830 390

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2002</i>
République centrafricaine	3 450 048	9 019 657	12 469 705	3 892 102	8 577 603
République démocratique du Congo <sup>a</sup>	49 743 761	14 321 263	64 065 024	43 526 376	20 538 648
République-Unie de Tanzanie <sup>a</sup>	22 173 934	48 983 389	71 157 323	25 319 497	45 837 826
Rwanda <sup>a</sup>	6 730 227	17 899 699	24 629 926	10 496 060	14 133 866
Sao Tomé-et-Principe	2 028 684	3 088 910	5 117 594	1 284 997	3 832 597
Sénégal	4 480 812	19 361 249	23 842 061	8 909 586	14 932 475
Sierra Leone	11 037 275	22 191 057	33 228 332	20 494 141	12 734 191
Somalie	10 257 440	44 679 884	54 937 324	30 549 261	24 388 063
Swaziland	1 631 957	5 173 545	6 805 502	1 448 168	5 357 334
Tchad	5 095 181	14 940 473	20 035 654	6 950 532	13 085 122
Togo	2 416 089	11 261 266	13 677 355	4 401 157	9 276 198
Zambie	9 801 468	32 743 861	42 545 329	18 809 448	23 735 881
Zimbabwe <sup>a</sup>	17 080 342	2 168 727	19 249 069	9 414 078	9 834 991
Coopération régionale <sup>a</sup>	10 255 362	31 654 563	41 909 925	28 694 878	13 215 047
<b>Total pour la région</b>	<b>504 263 123</b>	<b>947 810 365</b>	<b>1 452 073 488</b>	<b>650 280 135</b>	<b>801 793 353</b>
<b>Amériques et Caraïbes</b>					
Argentine	5 267 524	6 029 643	11 297 167	6 181 535	5 115 632
Belize	2 010 740	3 458 489	5 469 229	1 610 692	3 858 537
Bolivie	8 181 491	4 263 184	12 444 675	9 455 169	2 989 506
Brésil	14 825 783	20 539 859	35 365 642	15 178 448	20 187 194
Chili	2 535 932	2 036 073	4 572 005	1 649 071	2 922 934
Colombie	2 991 448	10 923 834	13 915 282	5 760 485	8 154 797
Costa Rica	2 016 637	3 062 634	5 079 271	1 299 206	3 780 065
Cuba	3 632 148	4 353 098	7 985 246	3 170 568	4 814 678
El Salvador	3 452 338	9 570 109	13 022 447	6 276 780	6 745 667
Équateur	4 719 003	1 638 051	6 357 054	3 731 747	2 625 307
Guatemala	3 851 880	12 454 957	16 306 837	8 157 905	8 148 932
Guyana	926 543	3 233 194	4 159 737	1 227 731	2 932 006
Haïti	6 085 014	12 289 652	18 374 666	6 630 580	11 744 086
Honduras	1 623 356	6 416 621	8 039 977	2 236 273	5 803 704
Jamaïque	2 257 410	4 559 185	6 816 595	2 028 975	4 787 620
Mexique	3 635 598	6 934 919	10 570 517	4 261 492	6 309 025
Nicaragua <sup>a</sup>	8 497 372	5 289 336	13 786 708	5 411 355	8 375 353
Panama	2 018 329	3 310 705	5 329 034	2 233 692	3 095 342
Paraguay	2 750 863	2 848 045	5 598 908	2 036 879	3 562 029
Pérou	3 366 345	9 474 586	12 840 931	6 259 963	6 580 968
République dominicaine	2 813 879	9 608 617	12 422 496	6 454 978	5 967 518
Uruguay	2 066 095	2 659 857	4 725 952	1 617 502	3 108 450

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2002</i>
Venezuela	3 242 793	7 054 725	10 297 518	5 478 938	4 818 580
Coopération régionale <sup>a</sup>	11 092 443	5 786 713	16 879 156	11 374 430	5 504 726
<b>Total pour la région</b>	<b>103 860 964</b>	<b>157 796 086</b>	<b>261 657 050</b>	<b>119 724 394</b>	<b>141 932 656</b>
<b>Asie orientale et Pacifique</b>					
Cambodge	6 977 564	34 653 576	41 631 140	24 175 950	17 455 190
Chine	43 373 046	66 647 179	110 020 225	35 910 239	74 109 986
Îles du Pacifique	4 695 319	3 753 253	8 448 572	4 030 711	4 417 861
Indonésie	44 749 455	38 274 882	83 024 337	27 596 671	55 427 666
Malaisie	1 193 588	1 554 428	2 748 016	1 113 493	1 634 523
Mongolie	2 503 835	6 524 561	9 028 396	3 837 813	5 190 583
Myanmar	11 133 343	43 649 775	54 783 118	17 610 347	37 172 771
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 169 128	696 940	3 866 068	2 658 190	1 207 878
Philippines	18 644 666	2 621 416	21 266 082	14 215 868	7 050 214
République démocratique populaire lao	8 723 349	11 400 847	20 124 196	8 747 210	11 376 986
République populaire démocratique de Corée	3 287 700	9 815 820	13 103 520	8 292 704	4 810 816
Thaïlande	7 534 071	7 414 448	14 948 519	5 025 776	9 922 743
Timor Oriental	5 662 754	15 115 565	20 778 319	15 825 491	4 952 828
Viet Nam	27 798 920	32 293 605	60 092 525	21 150 594	38 941 931
<b>Total pour la région</b>	<b>189 446 738</b>	<b>274 416 295</b>	<b>463 863 033</b>	<b>190 191 057</b>	<b>273 671 976</b>
<b>Asie méridionale</b>					
Afghanistan	31 992 518	66 819 536	98 812 054	51 128 071	47 683 983
Bangladesh	60 149 427	90 137 466	150 286 893	59 534 574	90 752 319
Bhoutan	3 714 495	6 625 417	10 339 912	3 949 653	6 390 259
Inde	163 891 349	81 343 242	245 234 591	159 721 102	85 513 489
Maldives	2 325 725	(307 217)	2 018 508	1 196 191	822 317
Népal	12 737 136	34 344 394	47 081 530	20 431 811	26 649 719
Pakistan	56 423 680	4 685 971	61 109 651	34 286 702	26 822 949
Sri Lanka	4 637 035	11 274 989	15 912 024	8 474 235	7 437 789
<b>Total pour la région</b>	<b>335 871 365</b>	<b>294 923 798</b>	<b>630 795 163</b>	<b>338 722 339</b>	<b>292 072 824</b>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>					
Algérie	1 958 080	7 553 514	9 511 594	2 110 853	7 400 741
Djibouti	3 507 707	(162 601)	3 345 106	1 687 548	1 657 558
Égypte	16 092 671	18 447 280	34 539 951	13 570 650	20 969 301
Enfants et mères palestiniens	3 661 494	7 144 377	10 805 871	5 652 775	5 153 096
Iran (République islamique d')	10 289 717	3 332 042	13 621 759	5 231 221	8 390 538
Iraq	3 895 369	16 145 609	20 040 978	12 059 503	7 981 475
Jordanie	2 707 091	1 636 391	4 343 482	2 430 321	1 913 161

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2002</i>
Koweït	30 142		30 142		30 142
Liban	2 811 064	4 032 909	6 843 973	3 072 649	3 771 324
Maroc	3 482 019	9 083 433	12 565 452	3 695 816	8 869 636
Oman	1 845 376	1 594 948	3 440 324	1 320 420	2 119 904
République arabe syrienne	1 922 350	5 867 905	7 790 255	1 974 008	5 816 247
Soudan	33 780 471	74 571 949	108 352 420	72 512 288	35 840 132
Tunisie	3 271 301	3 773 544	7 044 845	2 102 759	4 942 086
Yémen	7 875 327	31 878 746	39 754 073	10 161 879	29 592 194
Coopération régionale	534 614	344 021	878 635	495 485	383 150
<b>Total pour la région</b>	<b>97 664 793</b>	<b>185 244 067</b>	<b>282 908 860</b>	<b>138 078 175</b>	<b>144 830 685</b>
<b>Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes</b>					
Albanie	10 556 994	9 374 627	19 931 621	10 925 012	9 006 609
Arménie	4 051 173	486 517	4 537 690	1 773 833	2 763 857
Azerbaïdjan	5 818 040	840 408	6 658 448	2 973 642	3 684 806
Bélarus	1 705		1 705		1 705
Bosnie-Herzégovine	8 543 764	8 818 554	17 362 318	10 719 844	6 642 474
Croatie	1 056 202	196 859	1 253 061	998 364	254 697
Ex-République yougoslave de Macédoine	6 336 666	9 371 688	15 708 354	11 429 233	4 279 121
Ex-Yougoslavie (nouveau programme régional à partir de 1994)					
Ex-Yougoslavie (République fédérale de)	(7 713)	30 823	23 110	(1 781)	24 891
Fédération de Russie	(12 941)	261 175	248 234	(34 776)	283 010
Géorgie	1 951 290	5 197 020	7 148 310	3 013 167	4 135 143
Kazakhstan <sup>a</sup>	5 267 922	250 248	5 518 170	1 894 851	3 623 319
Kirghizistan <sup>a</sup>	5 112 409	(582 415)	4 529 994	1 588 252	2 941 742
Lettonie	1 242	(1 242)			
Ouzbékistan	8 306 891	3 185 946	11 492 837	3 091 167	8 401 670
République de Moldova	2 684 564	4 656 186	7 340 750	3 101 971	4 238 779
République fédérale de Yougoslavie	10 286 995	23 633 886	33 920 881	23 492 274	10 428 607
Roumanie	5 100 357	3 476 052	8 576 409	3 180 601	5 395 808
Situation d'urgence au Kosovo	16 737 953	29 026 651	45 764 604	39 741 273	6 023 331
Tadjikistan	8 473 442	338 928	8 812 370	2 891 088	5 921 282
Turkménistan	5 631 975	(1 005 763)	4 626 212	1 898 435	2 727 777
Turquie	10 374 573	7 608 767	17 983 340	11 697 946	6 285 394
Ukraine	24 913	239	25 152	10 451	14 701
Coopération régionale	13 105 779	16 996 989	30 102 768	17 627 441	12 475 327
<b>Total pour la région</b>	<b>129 404 195</b>	<b>122 162 143</b>	<b>251 566 338</b>	<b>152 012 288</b>	<b>99 554 050</b>

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2002</i>
<b>Assistance mondiale</b>					
Programmes multinationaux <sup>a</sup>	127 508 973	280 421 445	407 930 418	280 432 427	127 497 991
Fonds pour les programmes d'urgence <sup>b</sup>	49 339 032	3 474 677	52 813 709	10 284 424	42 529 285
Vaccination		11 388 381	11 388 381	6 579 259	4 809 122
Centre international pour le développement de l'enfant	6 940 549	3 971 074	10 911 623	6 132 270	4 779 353
Session extraordinaire consacrée aux enfants	1 484 390	4 941 547	6 425 937	4 913 441	1 512 496
Fonds Maurice Pate		25 000	25 000	25 000	
<b>Total, assistance mondiale</b>	<b>185 272 944</b>	<b>304 222 124</b>	<b>489 495 068</b>	<b>308 366 821</b>	<b>181 128 247</b>
<b>Total, assistance au titre des programmes</b>	<b>1 545 784 122</b>	<b>2 286 574 878</b>	<b>3 832 359 000</b>	<b>1 897 375 209</b>	<b>1 934 983 791</b>
Gestion et administration	199 502 749	189 793 512	389 296 261	154 893 327	234 402 934
Appui aux programmes	346 010 951	376 375 483	722 386 434	282 677 987	439 708 447
Économies réalisées au titre du budget 2000-2001		(23 623 275)	(23 623 275)		(23 623 275)
Recouvrements au profit du budget		(84 319 091)	(84 319 091)		(84 319 091)
<b>Budget total</b>	<b>545 513 700</b>	<b>458 226 629</b>	<b>1 003 740 329</b>	<b>437 571 314</b>	<b>566 169 015</b>
<b>Total, coopération</b>	<b>2 091 297 822</b>	<b>2 744 801 507</b>	<b>4 836 099 329</b>	<b>2 334 946 523</b>	<b>2 501 152 806</b>

<sup>a</sup> Les soldes inutilisés de fonds alloués aux programmes en janvier 2000 ont été répartis entre les programmes d'assistance par pays, les programmes d'assistance par région et les programmes d'assistance mondiale.

<sup>b</sup> En 2000, un montant de 5 525 998 dollars a été prélevé sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence. Ce montant, qui n'a pas été reconstitué, se répartissait comme suit : 59 070 dollars pour le programme de sécurité des Nations Unies; 396 372 dollars pour le Congo, 699 100 dollars pour la République populaire démocratique de Corée; 1 510 920 dollars pour la République démocratique du Congo; 2 150 070 dollars pour le Soudan; 262 864 dollars pour la République-Unie de Tanzanie; 231 250 dollars pour les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan; 187 930 dollars pour la Somalie; 27 608 dollars pour le Bhoutan; et 814 dollars pour le Mozambique.

En 2001, un montant de 4 029 110 dollars a été prélevé sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence. Ce montant, qui n'a pas été reconstitué, se répartissait comme suit : 439 274 dollars pour la Guinée; 585 077 dollars pour l'Afghanistan; 54 161 dollars pour le Burundi; 24 261 dollars pour le Libéria; 143 348 dollars pour l'Angola; 50 306 dollars pour le Kosovo; 268 770 dollars pour la Côte d'Ivoire; 43 400 dollars pour le Honduras; 1 793 110 dollars pour le Soudan et 627 403 dollars pour l'Érythrée.

## État VII-1

**Coopération au titre des programmes – ressources ordinaires :  
état des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés  
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
<b>Afrique</b>					
Afrique du Sud	1 795 526	5 853 792	7 649 318	2 504 758	5 144 560
Angola	15 922 056	2 349 051	18 271 107	11 491 314	6 779 793
Bénin	6 705 815	(895 377)	5 810 438	3 817 304	1 993 134
Botswana	3 419 552	(1 362 365)	2 057 187	1 180 510	876 677
Burkina Faso	6 239 421	19 140 000	25 379 421	6 651 105	18 728 316
Burundi	3 376 384	10 019 967	13 396 351	5 281 707	8 114 644
Cameroun	4 590 330	2 502 534	7 092 864	3 935 088	3 157 776
Cap-Vert	3 638 053	(535 612)	3 102 441	1 180 785	1 921 656
Comores	2 078 151	684 000	2 762 151	1 313 590	1 448 561
Congo	1 237 737	1 731 001	2 968 738	1 950 394	1 018 344
Côte d'Ivoire	4 511 376	5 249 468	9 760 844	4 951 273	4 809 571
Érythrée	2 485 557	7 879 000	10 364 557	3 021 501	7 343 056
Éthiopie	40 835 866	73 126 711	113 962 577	32 727 754	81 234 823
Gabon	2 241 346	3 100 000	5 341 346	1 366 674	3 974 672
Gambie	3 096 245	3 682 733	6 778 978	1 527 849	5 251 129
Ghana	5 149 846	17 165 000	22 314 846	5 926 571	16 388 275
Guinée	3 173 951	14 667 000	17 840 951	5 566 228	12 274 723
Guinée-Bissau	3 321 577	201 612	3 523 189	1 984 534	1 538 655
Guinée équatoriale	3 355 973	2 874 971	6 230 944	1 282 869	4 948 075
Kenya	16 294 020	(2 386 222)	13 907 798	8 229 982	5 677 816
Lesotho	2 554 709	5 579 000	8 133 709	1 423 214	6 710 495
Libéria	1 775 054	3 099 795	4 874 849	3 220 106	1 654 743
Madagascar	5 764 507	15 078 023	20 842 530	9 272 803	11 569 727
Malawi	6 623 614	26 379 683	33 003 297	8 161 757	24 841 540
Mali	11 443 052	5 562 558	17 005 610	9 901 566	7 104 044
Maurice	1 379 963	1 500 000	2 879 963	1 173 796	1 706 167
Mauritanie	4 399 945	(37 959)	4 361 986	2 372 842	1 989 144
Mozambique	20 989 400	32 748 955	53 738 355	15 389 752	38 348 603
Namibie	2 274 668	2 584 000	4 858 668	1 476 694	3 381 974
Niger	33 203 762	(999 522)	32 204 240	11 596 545	20 607 695
Nigéria	32 690 788	140 509 345	173 200 133	41 369 556	131 830 577
Ouganda	10 070 238	26 088 000	36 158 238	11 662 399	24 495 839

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
République centrafricaine	2 459 258	8 499 578	10 958 836	3 052 290	7 906 546
République démocratique du Congo	48 177 329	1 482 053	49 659 382	32 932 798	16 726 584
République-Unie de Tanzanie	14 233 920	43 001 514	57 235 434	16 478 371	40 757 063
Rwanda	3 059 864	14 996 000	18 055 864	5 739 930	12 315 934
Sao Tomé-et-Principe	2 028 026	3 090 000	5 118 026	1 284 997	3 833 029
Sénégal	1 996 724	13 122 768	15 119 492	4 598 409	10 521 083
Sierra Leone	5 004 492	5 326 241	10 330 733	4 791 751	5 538 982
Somalie	3 431 217	15 549 043	18 980 260	9 918 420	9 061 840
Swaziland	1 352 388	3 795 000	5 147 388	1 177 491	3 969 897
Tchad	2 727 350	12 504 000	15 231 350	4 214 891	11 016 459
Togo	2 296 564	8 805 000	11 101 564	2 770 687	8 330 877
Zambie	4 698 831	21 564 285	26 263 116	7 673 473	18 589 643
Zimbabwe	11 672 500	(1 767 393)	9 905 107	4 750 619	5 154 488
<b>Total pour la région</b>	<b>369 776 945</b>	<b>573 107 231</b>	<b>942 884 176</b>	<b>322 296 947</b>	<b>620 587 229</b>
<b>Amériques et Caraïbes</b>					
Argentine	2 563 769	1 475 496	4 039 265	2 015 893	2 023 372
Belize	1 907 633	3 010 000	4 917 633	1 191 845	3 725 788
Bolivie	2 858 640	840 064	3 698 704	2 455 645	1 243 059
Brésil	5 435 283	6 251 035	11 686 318	2 936 810	8 749 508
Chili	2 529 237	1 900 000	4 429 237	1 544 568	2 884 669
Colombie	1 778 631	5 646 096	7 424 727	2 128 885	5 295 842
Costa Rica	1 971 144	3 030 000	5 001 144	1 236 548	3 764 596
Cuba	2 663 073	3 127 448	5 790 521	1 670 739	4 119 782
El Salvador	2 628 103	3 419 000	6 047 103	1 510 681	4 536 422
Équateur	3 616 472	(318 475)	3 297 997	1 821 855	1 476 142
Guatemala	2 494 101	4 839 157	7 333 258	2 009 699	5 323 559
Guyana	907 175	3 020 001	3 927 176	1 227 876	2 699 300
Haïti	4 024 517	10 517 977	14 542 494	4 553 913	9 988 581
Honduras	1 150 665	5 336 000	6 486 665	1 384 254	5 102 411
Jamaïque	2 010 382	3 270 000	5 280 382	1 503 399	3 776 983
Mexique	2 676 908	4 843 564	7 520 472	2 449 818	5 070 654
Nicaragua	2 461 747	4 509 000	6 970 747	1 796 960	5 173 787
Panama	1 957 579	2 161 458	4 119 037	1 338 898	2 780 139
Paraguay	2 371 468	2 582 331	4 953 799	1 527 955	3 425 844
Pérou	1 349 057	4 625 395	5 974 452	2 117 644	3 856 808
République dominicaine	2 514 047	3 733 522	6 247 569	1 774 975	4 472 594
Uruguay	2 011 610	2 089 780	4 101 390	1 483 577	2 617 813
Venezuela	2 786 240	3 097 425	5 883 665	1 621 638	4 262 027

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
Coopération régionale	3 449 366	1 559 550	5 008 916	3 155 325	1 853 591
<b>Total pour la région</b>	<b>60 116 847</b>	<b>84 565 824</b>	<b>144 682 671</b>	<b>46 459 400</b>	<b>98 223 271</b>
<b>Asie orientale et Pacifique</b>					
Cambodge	1 769 636	18 604 320	20 373 956	6 911 491	13 462 465
Chine	39 597 590	60 735 010	100 332 600	30 623 300	69 709 300
Îles du Pacifique	3 719 414	2 732 893	6 452 307	2 845 169	3 607 138
Indonésie	34 145 149	25 637 025	59 782 174	11 887 708	47 894 466
Malaisie	1 193 588	1 554 428	2 748 016	1 113 493	1 634 523
Mongolie	2 001 599	4 585 494	6 587 093	2 159 449	4 427 644
Myanmar	10 216 740	34 110 000	44 326 740	12 733 652	31 593 088
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 042 167	665 230	3 707 397	2 546 340	1 161 057
Philippines	14 696 585	(4 239 793)	10 456 792	5 848 777	4 608 015
République démocratique populaire lao	3 855 691	8 468 000	12 323 691	3 972 562	8 351 129
République populaire démocratique de Corée	1 006 139	1 931 743	2 937 882	977 217	1 960 665
Thaïlande	5 560 857	2 837 037	8 397 894	1 868 943	6 528 951
Timor oriental		4 096 143	4 096 143	3 772 392	323 751
Viet Nam	20 098 715	20 774 000	40 872 715	9 725 506	31 147 209
<b>Total pour la région</b>	<b>140 903 870</b>	<b>182 491 530</b>	<b>323 395 400</b>	<b>96 985 999</b>	<b>226 409 401</b>
<b>Asie du Sud</b>					
Afghanistan	30 521 481	(3 074 122)	27 447 359	17 180 380	10 266 979
Bangladesh	34 178 697	63 113 000	97 291 697	25 400 997	71 890 700
Bhoutan	2 334 094	4 390 000	6 724 094	1 718 944	5 005 150
Inde	109 475 086	(11 786 159)	97 688 927	62 714 870	34 974 057
Maldives	2 325 725	(357 217)	1 968 508	1 196 191	772 317
Népal	7 806 389	23 516 527	31 322 916	9 519 272	21 803 644
Pakistan	54 407 813	(6 574 582)	47 833 231	23 896 709	23 936 522
Sri Lanka	2 078 287	3 920 000	5 998 287	1 539 855	4 458 432
<b>Total pour la région</b>	<b>243 127 572</b>	<b>73 147 447</b>	<b>316 275 019</b>	<b>143 167 218</b>	<b>173 107 801</b>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>					
Algérie	1 502 004	6 747 000	8 249 004	1 638 468	6 610 536
Djibouti	3 258 532	(477 449)	2 781 083	1 447 783	1 333 300
Égypte	11 332 773	10 779 000	22 111 773	6 532 179	15 579 594
Enfants et mères palestiniens	1 908 260	4 800 000	6 708 260	2 924 289	3 783 971
Iran (République islamique d')	10 250 443	860 346	11 110 789	3 649 241	7 461 548
Iraq	1 455 248	7 686 000	9 141 248	4 615 974	4 525 274
Jordanie	2 711 579	26 749	2 738 328	1 633 133	1 105 195
Liban	2 001 470	3 153 057	5 154 527	1 770 454	3 384 073

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
Maroc	3 053 172	7 797 933	10 851 105	2 953 360	7 897 745
Oman	1 845 376	1 500 000	3 345 376	1 320 420	2 024 956
République arabe syrienne	1 910 993	5 770 920	7 681 913	1 866 963	5 814 950
Soudan	9 939 398	28 303 979	38 243 377	12 941 434	25 301 943
Tunisie	2 751 511	3 435 528	6 187 039	1 562 778	4 624 261
Yémen	6 442 194	19 361 585	25 803 779	6 689 269	19 114 510
Coopération régionale	534 614	344 021	878 635	495 485	383 150
<b>Total pour la région</b>	<b>60 897 567</b>	<b>100 088 669</b>	<b>160 986 236</b>	<b>52 041 230</b>	<b>108 945 006</b>
<b>Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes</b>					
Albanie	1 520 038	3 445 000	4 965 038	1 542 886	3 422 152
Arménie	3 988 174	(605 591)	3 382 583	1 382 748	1 999 835
Azerbaïdjan	5 139 866	(643 369)	4 496 497	1 684 176	2 812 321
Bosnie-Herzégovine	2 037 502	1 252 376	3 289 878	1 209 493	2 080 385
Croatie	146 909	32 336	179 245	177 741	1 504
Ex-Yougoslavie		31 080	31 080	29 729	1 351
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 404 554	1 683 095	3 087 649	1 242 433	1 845 216
Géorgie	1 556 665	3 380 000	4 936 665	1 469 926	3 466 739
Kazakhstan	4 981 541	(459 936)	4 521 605	1 619 344	2 902 261
Kirghizistan	5 024 427	(1 005 695)	4 018 732	1 587 980	2 430 752
Ouzbékistan	8 228 054	(211 663)	8 016 391	3 000 756	5 015 635
République de Moldova	1 925 712	3 565 000	5 490 712	1 468 950	4 021 762
République fédérale de Yougoslavie	200 658	1 389 123	1 589 781	189 359	1 400 422
Roumanie	3 848 641	(218 424)	3 630 217	1 353 509	2 276 708
Situation d'urgence au Kosovo		900 000	900 000		900 000
Tadjikistan	7 941 433	(1 906 376)	6 035 057	2 115 182	3 919 875
Turkménistan	5 493 525	(1 236 856)	4 256 669	1 689 579	2 567 090
Turquie	1 730 633	4 500 000	6 230 633	1 959 312	4 271 321
Coopération régionale	9 736 660	2 203 713	11 940 373	6 655 121	5 285 252
<b>Total pour la région</b>	<b>64 904 992</b>	<b>16 093 813</b>	<b>80 998 805</b>	<b>30 378 224</b>	<b>50 620 581</b>
<b>Assistance mondiale</b>					
Centre international pour le développement de l'enfant		18 612	18 612	18 612	
Fonds Maurice Pate		25 000	25 000	25 000	
Fonds pour les programmes d'urgence	48 472 903	2 694 677	51 167 580	9 489 374	41 678 206
Programmes multinationaux	45 292 857	20 427 498	65 720 355	34 245 800	31 474 555

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses au 31 décembre 2001</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
Vaccination		5 720 000	5 720 000	5 031 978	688 022
<b>Total, assistance mondiale</b>	<b>93 765 760</b>	<b>28 885 787</b>	<b>122 651 547</b>	<b>48 810 764</b>	<b>73 840 783</b>
<b>Total, assistance au titre des programmes</b>	<b>1 033 493 553</b>	<b>1 058 380 301</b>	<b>2 091 873 854</b>	<b>740 139 782</b>	<b>1 351 734 072</b>
Gestion et administration	199 502 749	189 793 512	389 296 261	154 893 327	234 402 934
Appui aux programmes	346 010 951	376 375 483	722 386 434	282 677 987	439 708 447
Économies réalisées au titre du budget 2000-2001		(23 623 275)	(23 623 275)		(23 623 275)
Recouvrements au profit du budget		(84 319 091)	(84 319 091)		(84 319 091)
<b>Budget total</b>	<b>545 513 700</b>	<b>458 226 629</b>	<b>1 003 740 329</b>	<b>437 571 314</b>	<b>566 169 015</b>
<b>Total, coopération</b>	<b>1 579 007 253</b>	<b>1 516 606 930</b>	<b>3 095 614 183</b>	<b>1 177 711 096</b>	<b>1 917 903 087</b>

## État VII-2

**Coopération au titre des programmes – fonds supplémentaires :**  
**état des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés**  
**pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
<b>Afrique</b>					
Afrique du Sud	3 250 470	2 818 632	6 069 102	4 133 078	1 936 024
Angola	3 409 522	5 774 378	9 183 900	4 090 240	5 093 660
Bénin	1 114 769	2 734 238	3 849 007	1 669 738	2 179 269
Botswana	693 364	1 257 172	1 950 536	716 224	1 234 312
Burkina Faso	5 776 726	4 027 642	9 804 368	6 348 749	3 455 619
Burundi	278 071	1 490 008	1 768 079	422 914	1 345 165
Cameroun	700 893	3 429 625	4 130 518	2 016 583	2 113 935
Cap-Vert	6 935	1 094 116	1 101 051	308 971	792 080
Comores	5 421	242 808	248 229	15 807	232 422
Congo	13 269	882 168	895 437	513 139	382 298
Côte d'Ivoire	596 599	600 276	1 196 875	828 868	368 007
Érythrée	5 411 224	8 189 832	13 601 056	8 014 115	5 586 941
Éthiopie	7 370 389	19 481 424	26 851 813	17 865 672	8 986 141
Gabon	235 222	(4 000)	231 222	224 108	7 114
Gambie	785 313	1 051 357	1 836 670	762 396	1 074 274
Ghana	4 452 735	8 564 565	13 017 300	8 261 485	4 755 815
Guinée	2 053 135	2 176 581	4 229 716	2 469 511	1 760 205
Guinée-Bissau	1 458 663	1 849 663	3 308 326	1 336 995	1 971 331
Guinée équatoriale	234 847	240 414	475 261	186 551	288 710
Kenya	825 219	5 351 635	6 176 854	2 438 338	3 738 516
Lesotho	288 747	1 821 582	2 110 329	462 199	1 648 130
Libéria	2 180 348	4 554 508	6 734 856	5 147 525	1 587 331
Madagascar	1 741 821	3 305 179	5 047 000	3 261 862	1 785 138
Malawi	3 140 127	12 261 726	15 401 853	9 269 004	6 132 849
Mali	3 233 403	5 313 061	8 546 464	5 946 354	2 600 110
Maurice	19 288	13 139	32 427	18 096	14 331
Mauritanie	2 196 994	1 847 232	4 044 226	2 240 138	1 804 088
Mozambique	4 472 015	16 034 657	20 506 672	7 068 314	13 438 358
Namibie	931 367	2 724 748	3 656 115	2 084 646	1 571 469
Niger	1 107 139	2 463 178	3 570 317	1 581 372	1 988 945
Nigéria	1 178 069	16 819 931	17 998 000	12 615 870	5 382 130
Ouganda	16 076 373	12 396 843	28 473 216	21 137 411	7 335 805

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
République centrafricaine	990 790	376 795	1 367 585	807 427	560 158
République démocratique du Congo	1 378 479	11 812 709	13 191 188	9 138 068	4 053 120
République-Unie de Tanzanie	7 617 510	5 525 236	13 142 746	8 141 919	5 000 827
Rwanda	3 293 658	3 530 378	6 824 036	4 785 033	2 039 003
Sao Tomé-et-Principe	658	(1 090)	(432)		(432)
Sénégal	2 131 920	6 141 241	8 273 161	3 895 082	4 378 079
Sierra Leone	1 158 694	4 570 346	5 729 040	3 902 947	1 826 093
Somalie	1 962 884	11 375 047	13 337 931	4 463 238	8 874 693
Swaziland	279 569	1 378 545	1 658 114	270 677	1 387 437
Tchad	2 369 308	2 437 730	4 807 038	2 739 535	2 067 503
Togo	119 525	2 456 266	2 575 791	1 630 470	945 321
Zambie	5 025 599	11 027 179	16 052 778	11 014 963	5 037 815
Zimbabwe	4 591 801	4 086 745	8 678 546	4 418 180	4 260 366
Coopération régionale	115 390	142 693	258 083	43 903	214 180
<b>Total pour la région</b>	<b>106 274 262</b>	<b>215 668 138</b>	<b>321 942 400</b>	<b>188 707 715</b>	<b>133 234 685</b>
<b>Amérique et Caraïbes</b>					
Argentine	2 703 755	4 554 147	7 257 902	4 165 642	3 092 260
Belize	103 107	349 119	452 226	380 702	71 524
Bolivie	5 277 199	3 423 120	8 700 319	6 956 221	1 744 098
Brésil	9 390 500	14 288 824	23 679 324	12 241 638	11 437 686
Chili	6 695	136 073	142 768	104 503	38 265
Colombie	790 472	4 977 837	5 768 309	3 060 937	2 707 372
Costa Rica	45 493	32 634	78 127	62 658	15 469
Cuba	969 075	972 734	1 941 809	1 443 408	498 401
El Salvador	824 235	1 996 191	2 820 426	1 866 117	954 309
Équateur	1 090 853	1 956 526	3 047 379	1 920 256	1 127 123
Guatemala	1 357 779	7 381 048	8 738 827	5 988 215	2 750 612
Guyana	19 368	213 193	232 561	(145)	232 706
Haiti	2 059 792	1 771 675	3 831 467	2 075 962	1 755 505
Honduras	472 691	1 080 621	1 553 312	852 019	701 293
Jamaïque	247 028	1 289 185	1 536 213	525 576	1 010 637
Mexique	958 690	2 091 355	3 050 045	1 811 674	1 238 371
Nicaragua	6 035 625	780 336	6 815 961	3 614 395	3 201 566
Panama	60 750	1 149 247	1 209 997	894 794	315 203
Paraguay	379 395	265 714	645 109	508 924	136 185
Pérou	2 017 288	3 921 302	5 938 590	3 376 702	2 561 888
République dominicaine	299 832	5 875 095	6 174 927	4 680 003	1 494 924
Uruguay	54 485	570 077	624 562	133 925	490 637

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
Venezuela	16 053	954 493	970 546	461 741	508 805
Coopération régionale	3 695 807	3 031 334	6 727 141	4 700 117	2 027 024
<b>Total pour la région</b>	<b>38 875 967</b>	<b>63 061 880</b>	<b>101 937 847</b>	<b>61 825 984</b>	<b>40 111 863</b>
<b>Asie orientale et Pacifique</b>					
Cambodge	5 207 928	15 170 559	20 378 487	16 345 372	4 033 115
Chine	3 675 947	5 801 846	9 477 793	5 074 191	4 403 602
Îles du Pacifique	975 905	1 020 360	1 996 265	1 185 542	810 723
Indonésie	8 372 372	8 444 093	16 816 465	11 982 012	4 834 453
Mongolie	502 236	1 347 076	1 849 312	1 190 345	658 967
Myanmar	883 960	9 572 418	10 456 378	4 876 695	5 579 683
Papouasie-Nouvelle-Guinée	126 961	31 710	158 671	111 850	46 821
Philippines	3 948 081	6 861 209	10 809 290	8 367 091	2 442 199
République démocratique populaire lao	4 867 658	2 932 847	7 800 505	4 774 648	3 025 857
République populaire démocratique de Corée		1 434 695	1 434 695	818 052	616 643
Thaïlande	1 973 214	4 577 411	6 550 625	3 156 833	3 393 792
Timor oriental		2 016 128	2 016 128	195 616	1 820 512
Viet Nam	7 700 205	10 006 093	17 706 298	10 060 562	7 645 736
<b>Total pour la région</b>	<b>38 234 467</b>	<b>69 216 445</b>	<b>107 450 912</b>	<b>68 138 809</b>	<b>39 312 103</b>
<b>Asie du Sud</b>					
Afghanistan	531 575	2 112 423	2 643 998	1 559 114	1 084 884
Bangladesh	25 062 509	27 281 037	52 343 546	33 769 592	18 573 954
Bhoutan	1 380 401	2 235 417	3 615 818	2 230 709	1 385 109
Inde	49 327 282	51 257 054	100 584 336	63 084 676	37 499 660
Maldives		50 000	50 000		50 000
Népal	4 930 747	10 827 867	15 758 614	10 912 539	4 846 075
Pakistan	2 015 867	11 223 803	13 239 670	10 356 747	2 882 923
Sri Lanka	647 627	3 276 981	3 924 608	2 534 255	1 390 353
<b>Total pour la région</b>	<b>83 896 008</b>	<b>108 264 582</b>	<b>192 160 590</b>	<b>124 447 632</b>	<b>67 712 958</b>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>					
Algérie	456 076	806 514	1 262 590	472 385	790 205
Djibouti	249 176	92 256	341 432	67 865	273 567
Enfants et mères palestiniens	1 753 234	2 006 897	3 760 131	2 428 338	1 331 793
Égypte	4 759 898	7 668 280	12 428 178	7 038 471	5 389 707
Iran (République islamique d')	39 273	917 364	956 637	645 483	311 154
Iraq	1 781 626	8 610 726	10 392 352	7 424 972	2 967 380
Jordanie	441	1 611 203	1 611 644	797 188	814 456

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
Liban	814 963	879 852	1 694 815	1 307 725	387 090
Maroc	428 847	1 285 500	1 714 347	742 456	971 891
Oman		94 948	94 948		94 948
République arabe syrienne	11 357	96 985	108 342	107 045	1 297
Soudan	1 407 965	3 043 085	4 451 050	3 105 086	1 345 964
Tunisie	519 790	338 016	857 806	539 981	317 825
Yémen	1 424 701	12 517 161	13 941 862	3 465 515	10 476 347
<b>Total pour la région</b>	<b>13 647 347</b>	<b>39 968 787</b>	<b>53 616 134</b>	<b>28 142 510</b>	<b>25 473 624</b>
<b>Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes</b>					
Albanie	1 105 802	5 855 213	6 961 015	2 249 378	4 711 637
Arménie	79 101	1 093 893	1 172 994	396 569	776 425
Azerbaïdjan	637 058	1 504 807	2 141 865	1 272 072	869 793
Bosnie-Herzégovine	249 679	1 935 739	2 185 418	841 190	1 344 228
Croatie	41 255		41 255	40 266	989
Ex-République yougoslave de Macédoine		187 154	187 154	54 888	132 266
Fédération de Russie		261 673	261 673		261 673
Géorgie	336 448	1 816 974	2 153 422	1 523 493	629 929
Kazakhstan	285 425	711 140	996 565	275 507	721 058
Kirghizistan	87 982	423 280	511 262	272	510 990
Ouzbékistan	78 837	3 397 609	3 476 446	90 411	3 386 035
République de Moldova	758 852	1 091 186	1 850 038	1 633 021	217 017
République fédérale de Yougoslavie	216 102	306 703	522 805	116 975	405 830
Roumanie	1 187 949	3 752 030	4 939 979	1 827 092	3 112 887
Tadjikistan		447 342	447 342	106 723	340 619
Turkménistan	136 193	231 093	367 286	210 155	157 131
Turquie	287 962	1 429 228	1 717 190	491 297	1 225 893
Coopération régionale	2 639 065	6 089 073	8 728 138	4 406 551	4 321 587
<b>Total pour la région</b>	<b>8 127 710</b>	<b>30 534 137</b>	<b>38 661 847</b>	<b>15 535 860</b>	<b>23 125 987</b>
<b>Assistance mondiale</b>					
Centre international pour le développement de l'enfant	6 940 549	3 952 462	10 893 011	6 113 658	4 779 353
Fonds pour les programmes d'urgence	866 129	780 000	1 646 129	795 050	851 079
Programmes multinationaux	82 206 001	259 947 791	342 153 792	245 842 721	96 311 071

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
Session extraordinaire consacrée aux enfants	1 484 390	4 941 547	6 425 937	4 913 441	1 512 496
Vaccination		5 668 381	5 668 381	1 547 281	4 121 100
<b>Total, assistance mondiale</b>	<b>91 497 069</b>	<b>275 290 181</b>	<b>366 787 250</b>	<b>259 212 151</b>	<b>107 575 099</b>
<b>Total, assistance au titre des programmes</b>	<b>380 552 830</b>	<b>802 004 150</b>	<b>1 182 556 980</b>	<b>746 010 661</b>	<b>436 546 319</b>

## État VII-3

**Coopération au titre des programmes – Fonds pour les secours d'urgence et le relèvement :  
état des fonds alloués aux programmes, des dépenses et des soldes inutilisés pour l'exercice  
biennal clos le 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
<b>Afrique</b>					
Angola	3 586 306	12 800 057	16 386 363	12 397 057	3 989 306
Bénin	11 408		11 408		11 408
Botswana		123 958	123 958	101 098	22 860
Burundi	168 632	1 648 564	1 817 196	1 800 699	16 497
Congo	281 741	346 224	627 965	502 623	125 342
Côte d'Ivoire	18 573	120 000	138 573	126 891	11 682
Érythrée	117 358	10 851 850	10 969 208	9 549 390	1 419 818
Éthiopie	251 612	22 999 795	23 251 407	18 607 945	4 643 462
Guinée		3 074 435	3 074 435	1 538 945	1 535 490
Guinée-Bissau	301 275		301 275	166 145	135 130
Kenya	591 022	9 975 757	10 566 779	8 785 630	1 781 149
Lesotho	(1 164)		(1 164)	(1 164)	
Libéria	873 986	285 337	1 159 323	167 200	992 123
Madagascar	(21 507)	4 152 035	4 130 528	3 869 237	261 291
Mali	7 567	(7 567)			
Mozambique	9 000	29 806 170	29 815 170	21 901 454	7 913 716
Namibie	165		165		165
Nigéria	7 610	(7 610)			
Ouganda		206 357	206 357	207 611	(1 254)
République centrafricaine		143 284	143 284	32 385	110 899
République démocratique du Congo	187 953	1 026 501	1 214 454	1 455 510	(241 056)
République-Unie de Tanzanie	322 504	456 639	779 143	699 207	79 936
Rwanda	376 705	(626 679)	(249 974)	(28 903)	(221 071)
Sénégal	352 168	97 240	449 408	416 095	33 313
Sierra Leone	4 874 089	12 294 470	17 168 559	11 799 443	5 369 116
Somalie	4 863 339	17 755 794	22 619 133	16 167 603	6 451 530
Tchad	(1 477)	(1 257)	(2 734)	(3 894)	1 160
Zambie	77 038	152 397	229 435	121 012	108 423
Zimbabwe	816 041	(150 625)	665 416	245 279	420 137
Coopération régionale	10 139 972	31 511 870	41 651 842	28 650 975	13 000 867
<b>Total pour la région</b>	<b>28 211 916</b>	<b>159 034 996</b>	<b>187 246 912</b>	<b>139 275 473</b>	<b>47 971 439</b>

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
<b>Amériques et Caraïbes</b>					
Belize		99 370	99 370	38 145	61 225
Bolivie	45 652		45 652	43 303	2 349
Colombie	422 345	299 901	722 246	570 663	151 583
Cuba		252 916	252 916	56 421	196 495
El Salvador		4 154 918	4 154 918	2 899 982	1 254 936
Équateur	11 678		11 678	(10 364)	22 042
Guatemala		234 752	234 752	159 991	74 761
Haïti	705		705	705	
Pérou		927 889	927 889	765 617	162 272
Venezuela	440 500	3 002 807	3 443 307	3 395 559	47 748
Coopération régionale	3 947 270	1 195 829	5 143 099	3 518 988	1 624 111
<b>Total pour la région</b>	<b>4 868 150</b>	<b>10 168 382</b>	<b>15 036 532</b>	<b>11 439 010</b>	<b>3 597 522</b>
<b>Asie orientale et Pacifique</b>					
Cambodge		878 697	878 697	919 087	(40 390)
Chine	99 510	110 323	209 833	212 748	(2 915)
Indonésie	2 231 934	4 193 764	6 425 698	3 726 951	2 698 747
Mongolie		591 991	591 991	488 019	103 972
Myanmar	32 643	(32 643)			
République populaire démocratique de Corée	2 281 561	6 449 382	8 730 943	6 497 435	2 233 508
Timor oriental	5 662 753	9 003 294	14 666 047	11 857 483	2 808 564
Viet Nam		1 513 512	1 513 512	1 364 526	148 986
<b>Total pour la région</b>	<b>10 308 401</b>	<b>22 708 320</b>	<b>33 016 721</b>	<b>25 066 249</b>	<b>7 950 472</b>
<b>Asie du Sud</b>					
Afghanistan	939 462	67 781 235	68 720 697	32 388 577	36 332 120
Bangladesh	908 221	(256 571)	651 650	363 985	287 665
Inde	5 088 981	41 872 347	46 961 328	33 921 556	13 039 772
Pakistan		36 750	36 750	33 246	3 504
Sri Lanka	1 911 121	4 078 008	5 989 129	4 400 125	1 589 004
<b>Total pour la région</b>	<b>8 847 785</b>	<b>113 511 769</b>	<b>122 359 554</b>	<b>71 107 489</b>	<b>51 252 065</b>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>					
Djibouti		222 592	222 592	171 900	50 692
Enfants et mères palestiniens		337 480	337 480	300 148	37 332
Iran (République islamique d')		1 554 332	1 554 332	936 497	617 835
Iraq	658 495	(151 117)	507 378	18 557	488 821
Jordanie	(4 929)	(1 561)	(6 490)		(6 490)
Koweït	30 142		30 142		30 142

<i>Assistance par région et par pays</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes en janvier 2000</i>	<i>Nouveaux programmes et annulations</i>	<i>Total programmes</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Soldes inutilisés des fonds alloués aux programmes au 31 décembre 2001</i>
Liban	(5 369)		(5 369)	(5 530)	161
Soudan	22 433 108	43 224 885	65 657 993	56 465 768	9 192 225
Yémen	8 432		8 432	7 095	1 337
<b>Total pour la région</b>	<b>23 119 879</b>	<b>45 186 611</b>	<b>68 306 490</b>	<b>57 894 435</b>	<b>10 412 055</b>
<b>Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes</b>					
Albanie	7 931 154	74 414	8 005 568	7 132 748	872 820
Arménie	(16 102)	(1 785)	(17 887)	(5 484)	(12 403)
Azerbaïdjan	41 116	(21 030)	20 086	17 394	2 692
Bélarus	1 705		1 705		1 705
Bosnie-Herzégovine	6 256 582	5 630 440	11 887 022	8 669 161	3 217 861
Croatie	868 038	164 523	1 032 561	780 357	252 204
Ex-République yougoslave de Macédoine	4 932 112	7 501 439	12 433 551	10 131 912	2 301 639
Ex-Yougoslavie	(7 713)	(257)	(7 970)	(31 510)	23 540
Fédération de Russie	(12 941)	(498)	(13 439)	(34 776)	21 337
Géorgie	58 177	46	58 223	19 748	38 475
Kazakhstan	956	(956)			
Lettonie	1 243	(1 243)			
République fédérale de Yougoslavie	9 870 235	21 938 060	31 808 295	23 185 940	8 622 355
Roumanie	63 767	(57 554)	6 213		6 213
Situation d'urgence au Kosovo	16 737 953	28 126 651	44 864 604	39 741 273	5 123 331
Tadjikistan	532 009	1 797 962	2 329 971	669 183	1 660 788
Turkménistan	2 257		2 257	(1 299)	3 556
Turquie	8 355 978	1 679 539	10 035 517	9 247 337	788 180
Ukraine	24 913	239	25 152	10 451	14 701
Coopération régionale	730 054	8 704 203	9 434 257	6 565 769	2 868 488
<b>Total pour la région</b>	<b>56 371 493</b>	<b>75 534 193</b>	<b>131 905 686</b>	<b>106 098 204</b>	<b>25 807 482</b>
<b>Assistance mondiale</b>					
Programmes multinationaux	10 115	46 156	56 271	343 906	(287 635)
<b>Total, assistance mondiale</b>	<b>10 115</b>	<b>46 156</b>	<b>56 271</b>	<b>343 906</b>	<b>(287 635)</b>
<b>Total, assistance au titre des programmes</b>	<b>131 737 739</b>	<b>426 190 427</b>	<b>557 928 166</b>	<b>411 224 766</b>	<b>146 703 400</b>

État VIII  
**Fonds d'immobilisation : état de l'actif, du passif et du solde  
 du Fonds au 31 décembre 2001**

(En dollars des États-Unis)

	31 décembre 2001	2000-2001		31 décembre 1999
		Additions	Liquidations	
<b>Actif</b>				
Disponibilités	<b>14 402 288</b>			<b>15 017 278</b>
Locaux à usage de bureaux				
Accra (Ghana)	945 730			945 730
Alger (Algérie)	96 042			96 042
Achgabat (Turkménistan)	19 798			19 798
Asunción (Paraguay)	95 534	95 534		
Bamako (Mali)	1 175 000			1 175 000
Bichkek (Kirghizistan)	133 109	133 109		
Bissau (Guinée-Bissau)	845 485			845 485
Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)	573 418			573 418
Gaborone (Botswana)	36 002	36 002		
Harare (Zimbabwe)	430 445			430 445
Lusaka (Zambie)	780 000			780 000
Malé (Maldives)	411 663			411 663
Manille (Philippines)	31 000			31 000
New Delhi (Inde)	1 812 848			1 812 848
Niamey (Niger)	667 092			667 092
Panama (Panama)	507 298	507 298		
Port-au-Prince (Haïti)	186 037			186 037
Priaia (Cap-Vert)	553 468			553 468
Sanaa (Yémen)			268 277	268 277
Santa Fe de Bogotá (Colombie)	1 658 466			1 658 466
Santiago (Chili)	32 143			32 143
Sao Tomé-et-Principe	382 348			382 348
Tbilissi (Géorgie)	79 667			79 667
Windhoek (Namibie)	1 361			1 361
<b>Total partiel</b>	<b>11 453 954</b>	<b>771 943</b>	<b>268 277</b>	<b>10 950 288</b>
Logements de l'UNICEF				
Bujumbura (Burundi)	240 000			240 000
Harare (Zimbabwe)	212 106			212 106
Juba (Soudan)	21 618			21 618
Kampala (Ouganda)	250 000		9 089	259 089
Lagos (Nigéria)			65 206	65 206

	31 décembre 2001	2000-2001		31 décembre 1999
		Additions	Liquidations	
Maputo (Mozambique)	12 078			12 078
Windhoek (Namibie)	210 498		102 774	313 272
<b>Total partiel</b>	<b>946 300</b>		<b>177 069</b>	<b>1 123 369</b>
<b>Total, actif</b>	<b>26 802 542</b>	<b>771 943</b>	<b>445 346</b>	<b>27 090 935</b>
<b>Solde du Fonds</b>				
Solde reporté	27 090 935			26 819 373
Recettes de l'exercice en cours	63 462			271 562
Charges de l'exercice en cours	351 855			
<b>Montant total du solde du Fonds</b>	<b>26 802 542</b>			<b>27 090 935</b>

État IX  
**Situation de trésorerie au 31 décembre 2001**

(En milliards de dollars des États-Unis)

	2001	1999
<b>1. Sont pris en compte, dans la situation de la trésorerie de l'UNICEF, l'actif et le passif à court terme<sup>a</sup>:</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Disponibilités <sup>b</sup>	446 919	453 765
Contributions à recevoir pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs	207 588	197 516
Comptes débiteurs, avances et dépôts	289 086	261 697
Stocks	25 708	26 362
<b>Total, actif à court terme</b>	<b>969 301</b>	<b>939 340</b>
<b>Passif à court terme</b>		
Contributions versées d'avance pour des exercices ultérieurs	3 459	990
Comptes créditeurs et autres engagements non réglés	248 380	225 669
Régime d'assurance maladie	24 343	19 328
	<b>276 182</b>	<b>245 987</b>
Engagements imputables aux fonds supplémentaires	349 233	282 756
Engagements imputables aux fonds pour secours d'urgence	143 919	126 398
<b>Total, passif à court terme</b>	<b>769 334</b>	<b>655 141</b>
<b>2. Évolution de la situation de la trésorerie de l'UNICEF entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001</b>		
Actif à court terme	969 301	939 340
Passif à court terme	769 334	655 141
	<b>199 967</b>	<b>284 199</b>
Diminution des liquidités au 31 décembre 2001	(84 232)	
<b>3. Coefficient de liquidité</b>		
Actif à court terme	969 301	939 340
Passif à court terme	769 334	655 141
Coefficient	1.26:1	1.43:1

<sup>a</sup> En vertu de la politique adoptée par l'UNICEF en matière de trésorerie, l'encaisse en monnaie convertible disponible en fin d'exercice au titre des ressources ordinaires devrait représenter 10 % au moins des recettes prévues au titre de cette catégorie de ressources.

<sup>b</sup> À l'exclusion des disponibilités d'un montant de 197 631 000 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale (antérieurement comptes spéciaux).

## **B. Notes afférentes aux états financiers**

### **Note 1**

#### **Présentation des objectifs et des activités de l'UNICEF**

1. L'Assemblée générale des Nations Unies a donné pour mission à l'UNICEF de plaider la cause des droits des enfants, de contribuer à satisfaire leurs besoins élémentaires et de faciliter leur épanouissement. Le Fonds mobilise volonté politique et ressources matérielles afin d'aider les pays, en particulier les pays en développement, à faire passer les enfants d'abord et à renforcer leurs capacités de mettre au point des politiques appropriées et de proposer des services aux enfants et à leur famille.

### **Note 2**

#### **Récapitulation de principes comptables importants**

##### *Normes comptables*

2. Les états financiers sont établis conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF et aux normes comptables pour le système des Nations Unies.

3. Conformément à l'objectif d'harmonisation de la présentation des comptes des organismes des Nations Unies, les états financiers suivent maintenant les modèles convenus par le Conseil des chefs de secrétariat.

##### *Exercice financier*

4. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF, les comptes sont tenus sur la base d'un exercice biennal.

##### *Unité de compte*

5. L'unité de compte est le dollar des États-Unis. Lorsque des montants sont libellés en d'autres monnaies, ils sont convertis en dollars des États-Unis en appliquant les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU.

##### *Comptabilisation des opérations exprimées en monnaies nationales*

6. Toute différence due aux variations du taux de change entre le moment où une opération est passée en écriture et celui où elle devient effective est comptabilisée comme gain ou perte de change. Périodiquement, les éléments de l'actif et du passif libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués à des fins comptables aux taux de change en vigueur pour les opérations de l'ONU. Toute différence due aux fluctuations de ces taux est comptabilisée séparément comme gain ou perte dans l'état des recettes et des dépenses. Conformément à la décision 1990/28 du Conseil d'administration de l'UNICEF, les gains ou pertes de change sur le montant des contributions annoncées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisés comme majoration ou diminution de ces contributions.

### *Recettes*

7. Les recettes comprennent les ressources ordinaires, les fonds supplémentaires et les fonds destinés aux secours d'urgence et au relèvement. Les ressources ordinaires comprennent les contributions volontaires annuelles des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, les recettes nettes de la Division du secteur privé, les fonds recueillis à des fins générales auprès du public et d'autres recettes. Les fonds supplémentaires sont des contributions volontaires versées à l'UNICEF à des fins spéciales par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, dans le cadre des programmes approuvés par le Conseil d'administration. Les fonds destinés aux secours d'urgence et au relèvement correspondent aux contributions versées pour des opérations d'urgence.

8. Les recettes sont comptabilisées sur la base des fonds ou des contributions reçus pour l'exercice en cours. Les contributions reçues pour les exercices futurs à des fins spécifiées par les donateurs sont considérées comme recettes différées et sont comptabilisées comme « versées d'avance ».

9. Les contributions reçues des comités nationaux sont comptabilisées comme recettes sur la base des encaissements, exception faite des contributions aux fonds supplémentaires et aux secours d'urgence et au relèvement, qui peuvent être comptabilisées dès que l'annonce de contribution faite par un comité national est considérée comme valable. Une annonce de contribution est jugée valable lorsque des fonds ont été recueillis et que le Comité national s'est engagé à les verser à l'UNICEF, sous la forme d'une annonce de contribution.

10. L'état des recettes et des dépenses n'indique pas les fonds reçus des fonds d'affectation spéciale ni les décaissements au titre de ces fonds. Sont comptabilisées dans ces fonds les opérations qui ne nécessitent pas l'approbation du Conseil d'administration.

11. Toutes les autres recettes sont considérées comme recettes accessoires et sont portées au crédit des ressources ordinaires.

12. Les dons en nature ne figurent pas dans les comptes de l'UNICEF, bien qu'ils soient gérés par les services administratifs du Fonds.

### *Dépenses*

13. Toutes les dépenses sont comptabilisées sur la base du fait générateur, excepté celles relatives aux rémunérations et prestations versées au personnel, qui sont comptabilisées uniquement sur la base des sommes effectivement décaissées.

14. Les charges comptabilisées d'avance comprennent les dépenses qui, normalement, ne sont pas imputables au budget de l'exercice en cours et qui seront inscrites comme dépenses au budget d'un exercice ultérieur.

15. Il n'est pas prévu de fonds pour couvrir les prestations diverses payables ultérieurement au personnel, telles que la prime de rapatriement, ou parer aux éventualités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, des fonds étant inscrits au budget à cette fin.

*Encaisse*

16. Tous les fonds reçus sont déposés dans des comptes bancaires ouverts au nom de l'UNICEF, y compris les fonds versés au titre des fonds d'affectation spéciale, et comptabilisés comme disponibilités.

*Stocks*

17. Les fournitures destinées à l'exécution des programmes et stockées dans l'entrepôt de la Division des approvisionnements de l'UNICEF à Copenhague sont comptabilisées au coût moyen. Tous les frais de transport des fournitures jusqu'à l'entrepôt sont considérés comme faisant partie du coût moyen. Les marchandises en transit sont évaluées au coût effectif.

*Biens durables*

18. Le mobilier, le matériel et les autres biens non consommables ne sont pas compris dans les actifs de l'organisation. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'exercice au cours duquel ils ont été effectués.

*Fonds de réserve pour immobilisations*

19. Par sa décision 1990/26 (E/ICEF/1990/13), le Conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds de réserve pour immobilisations devant permettre d'améliorer le contrôle des acquisitions futures d'immobilisations par l'UNICEF, principalement des immeubles de bureaux et des logements pour le personnel sur le terrain. Des ouvertures de crédits supplémentaires seront autorisées, selon que de besoin, pour reconstituer ce fonds de réserve.

*Nouveau mode de présentation de l'information dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001*

20. Chaque fois que possible, l'UNICEF s'est attaché à faire figurer dans les notes explicatives l'information précédemment exposée dans les tableaux accompagnant les états financiers. Au besoin, les chiffres concernant les exercices antérieurs ont été reventilés aux fins de comparaison.

*Consolidation des comptes de la Division du secteur privé*

21. Le rapport financier et les comptes de l'UNICEF font apparaître les recettes et les dépenses, l'actif et le passif, y compris le résultat net d'exploitation, l'actif et le passif de la Division du secteur privé. Les transactions interservices entre l'UNICEF et la Division sont éliminées aux fins de la consolidation des comptes.

*Normes comptables de la Division du secteur privé*

22. Les comptes de la Division sont établis conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF et au Supplément spécial concernant l'opération Cartes de vœux.

*Comptabilisation par la Division du secteur privé des opérations exprimées en monnaies nationales*

23. Le produit brut des ventes est comptabilisé en monnaie locale sur la base des livraisons de l'année en cours. Il est converti en dollars des États-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre.

*Provision pour fluctuations de change (Division du secteur privé)*

24. Afin de se prémunir contre les fluctuations de change, la Division peut constituer une provision égale à 10 % des montants libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis restant à recevoir au 31 décembre.

*Provision pour créances douteuses (Division du secteur privé)*

25. Une provision pour créances douteuses peut être constituée lorsque le recouvrement des sommes dues est incertain.

*Stocks de la Division du secteur privé*

26. Les stocks d'articles en cours de fabrication et de produits finis sont évalués au coût standard, tandis que les matières premières sont évaluées au coût moyen mobile. Les cartes invendues et les articles périmés sont dévalués à la fin de la première année de la campagne et tous les autres le sont à la fin de la deuxième année de la campagne. Dans les deux cas, les stocks sont évalués compte tenu des coûts supplémentaires. Le matériel publicitaire et les supports promotionnels produits durant l'année mais destinés aux campagnes suivantes sont comptabilisés dans les stocks au coût standard.

*Immobilisations de la Division du secteur privé*

27. Les immobilisations d'un coût égal ou supérieur à 100 000 dollars sont capitalisées et amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

*Passif de la Division du secteur privé*

28. Les éléments du passif de la Division sont comptabilisés conformément aux normes comptables reconnues, les comptes étant arrêtés toujours de la même façon et à la même date.

*Recettes de la Division du secteur privé*

29. Les recettes provenant des collectes de fonds privés et les dépenses connexes sont indiquées séparément dans les comptes de la Division.

30. Le produit brut des ventes de cartes et autres articles est comptabilisé en monnaie locale sur la base des relevés provisoires de ventes reçus des partenaires à la fin de l'année. Il est converti en dollars des États-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre. Le produit est ajusté l'année suivante, une fois reçu le relevé définitif. À la fin de l'année, si un partenaire n'a pas transmis son relevé provisoire des ventes, le produit brut est calculé en se fondant sur ses ventes annuelles moyennes par rapport aux livraisons.

31. Les recettes provenant des collectes de fonds privés et les dépenses connexes sont indiquées séparément dans les comptes de la Division. Le montant net des

fonds recueillis auprès du secteur privé par les Comités nationaux est comptabilisé sur la base des rapports présentés par ceux-ci à la fin de l'année, tandis que celui des fonds recueillis par les bureaux extérieurs n'est comptabilisé qu'au moment des encaissements.

### Note 3

#### Virement au budget d'appui biennal

32. Une partie des recettes est virée au budget d'appui biennal, de façon à harmoniser les budgets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'UNICEF.

	<i>2001</i> <i>(milliers de</i> <i>dollars É.-U.)</i>
Contributions des gouvernements aux dépenses locales . . . . .	646
Remboursement de l'impôt national sur le revenu . . . . .	14 785
<b>Total . . . . .</b>	<b>15 431</b>

### Note 4

#### Recettes de la Division du secteur privé

(En milliers de dollars des États-Unis)

33. Le montant net des recettes de la Division pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 s'est élevé à 324 378 000 dollars, se répartissant comme suit :

	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>			
Produit brut des ventes	117 363	100 999	<b>218 362</b>
Collecte de fonds auprès du secteur privé	159 383	152 649	<b>312 032</b>
Autres recettes	6 110	12 128	<b>18 238</b>
<b>Total, recettes</b>	<b>282 856</b>	<b>265 776</b>	<b>548 632</b>
<b>Dépenses</b>	<b>119 562</b>	<b>104 692</b>	<b>224 254</b>
<b>Recettes nettes</b>	<b>163 294</b>	<b>161 084</b>	<b>324 378</b>

### Note 5

#### Recettes accessoires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2000-2001</i>	<i>1998-1999</i>
Règlement d'engagements d'exercices antérieurs	20 638	13 601
Recettes provenant de la vente de matériel excédentaire ou vétuste	2 672	1 427
Commissions pour services d'achats	1 837	2 572

<sup>1</sup> Les chiffres de l'exercice précédent ont été reventilés aux fins de comparaison.

	2000-2001	1998-1999
Gains et pertes de change	14 047	(555)
Autres recettes accessoires	2 517	7 049
<b>Total</b>	<b>41 711</b>	<b>24 094</b>

**Note 6**  
**Passation par profits et pertes**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Autres ressources	Fonds pour les secours d'urgence et le relèvement	Total 2001-2000	Total 1999-1998
Contributions irrécouvrables	1 515	3 691	5 205	10 411	15 503
Passation de stocks par profits et pertes et ajustements	3 375			3 375	2 979
<b>Total</b>	<b>4 890</b>	<b>3 691</b>	<b>5 205</b>	<b>13 786</b>	<b>18 482</b>

**Note 7**  
**Encaisse et dépôts à terme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2001	1999
Dépôts à terme	619 922	500 392
Encaisse (en monnaies convertibles)	17 085	40 616
Encaisse (en monnaies non convertibles)	7 543	17 718
<b>Total</b>	<b>644 550</b>	<b>558 726</b>

**Note 8**  
**Analyse rétrospective des contributions à recevoir**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Avant 1999	1999	2000	2001	Total
17 905	4 331	23 226	167 126	212 588

**Note 9**  
**Provision pour contributions à recevoir non recouvrables**

34. Conformément à la recommandation des Commissaires aux comptes<sup>2</sup>, une provision de 5 millions de dollars a été constituée pour les contributions à recevoir qui pourraient ne pas être recouvrées.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5B (A/51/5/Add.2)*, par. 35.

**Note 10**  
**Autres comptes débiteurs<sup>3</sup>**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Sommes à recevoir d'organisations non gouvernementales (campagnes de collecte de fonds des Comités nationaux de l'UNICEF)	208 732	217 588
À déduire des provisions de la Division du secteur privé pour fluctuations de change et créances douteuses	(24 606)	(24 116)
Sommes à recevoir de gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations au titre des fonds d'affectation spéciale	75 038	12 450
Sommes à recevoir de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées		5 515
Sommes à recevoir de fonctionnaires	17 924	22 585
Sommes à recevoir de banques – intérêts courus	4 462	8 226
Avances à des fournisseurs (marchandises et fret)	3 938	7 036
Charges comptabilisées d'avance – Fonds central autorenewable d'urgence	1 636	
Sommes à recevoir de gouvernements – autres	899	9 134
Dépôts et acomptes d'avance	801	533
Divers	262	2 746
<b>Total</b>	<b>289 086</b>	<b>261 697</b>

**Note 11**  
**Stocks au 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Fournitures entreposées	18 583	21 938
Fournitures en transit		58
Matériel d'emballage entreposé	167	102
Division du secteur privé :		
Matières premières	2 404	2 060
Produits en cours de fabrication	230	391
Produits finis	4 324	1 813
<b>Total</b>	<b>25 708</b>	<b>26 362</b>

<sup>3</sup> Les chiffres de l'exercice précédent ont été reventilés aux fins de comparaison.

**Note 12****Bâtiments et matériel**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2001</i>	<i>Au 31 décembre 1999</i>
Locaux à usage de bureaux	11 454	10 950
Logements	947	1 123
Machines et matériel de la Division du secteur privé	319	602
<b>Total</b>	<b>12 720</b>	<b>12 675</b>

**Note 13****Contributions versées d'avance**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Gouvernements et organisations intergouvernementales	3 080	781
Autres	379	209
<b>Total</b>	<b>3 459</b>	<b>990</b>

35. Aux contributions versées d'avance s'ajoutent des contributions annoncées pour les années à venir représentant un montant de 87 240 000 dollars.

**Note 14****Engagements non réglés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Budgets des programmes	160 552	170 021
Budget d'administration	12 688	22 281
<b>Total</b>	<b>173 240</b>	<b>192 302</b>

**Note 15****Comptes créditeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2001</i>	<i>1999</i>
Sommes dues à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées	4 033	
Fonds central autorenewable d'urgence	12 500	
Fournitures, services et fret	52 459	24 522

	2001	1999
Divers	6 148	8 845
<b>Total</b>	<b>75 140</b>	<b>33 367</b>

**Note 16****Réserve pour assurance***Réserve pour pertes de fournitures et de matériel destinés aux programmes*

36. En 1950, le Conseil d'administration a approuvé la constitution d'une réserve pour assurance de 200 000 dollars visant à couvrir les pertes de fournitures et de matériel destinés aux programmes de l'UNICEF non couvertes par une police souscrite auprès d'une société d'assurances. À la fin de 1999, le solde de cette réserve s'élevait à 104 010 dollars. Il n'y a pas eu de mouvements de fonds sur la réserve au cours de l'exercice 2000-2001.

*Réserve pour perte de biens*

37. En 1987, l'UNICEF a constitué une réserve de 100 000 dollars pour assurer lui-même ses biens. À la fin de 1999, le solde de cette réserve s'élevait à 26 399 dollars. Il n'y a pas eu de mouvements de fonds sur la réserve au cours de l'exercice 2000-2001.

**Note 17****Passif éventuel**

38. L'UNICEF n'a pas constitué dans ses comptes, de provisions spécifiques pour couvrir le coût de l'assurance maladie après la cessation de service ou autres types de prestations auxquelles les fonctionnaires ont droit lorsqu'ils quittent l'organisation.

39. Afin de se faire une meilleure idée de l'ordre de grandeur, sur le plan financier, des charges auxquelles le Fonds pourrait être appelé à faire face au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, l'UNICEF a engagé un actuair-conseil en 2001 pour procéder à une évaluation actuarielle des prestations postretraites au titre de l'assurance maladie au 1er janvier 2001. Il ressort des estimations effectuées à cette occasion qu'au 31 décembre 2001, la charge éventuelle de l'UNICEF au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, pour l'ensemble des participants, s'établissait comme suit :

	Valeur actualisée des prestations futures	Charge accumulée
	(milliers de dollars É.-U.)	
Charge brute	363 989	246 078
À déduire : charge incombant aux retraités	72 142	49 636
<b>Total</b>	<b>291 847</b>	<b>196 442</b>

40. La valeur actualisée des prestations futures représente la valeur actualisée de toutes les prestations à verser ultérieurement à tous les retraités actuels et à tous les

fonctionnaires en activité qui sont censés prendre leur retraite à l'avenir. La charge accumulée représente les droits à prestations accumulés par les fonctionnaires depuis la date de leur entrée en fonctions jusqu'à la date de l'évaluation. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont acquises lorsqu'ils atteignent la date à laquelle ils peuvent faire valoir l'intégralité de leurs droits.

41. Au 31 décembre 2001, le montant net du passif éventuel au titre des prestations payables aux fonctionnaires était estimé à 56 479 000 dollars, se répartissant comme suit :

	<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>
Congés annuels accumulés . . . . .	35 839
Prime de rapatriement . . . . .	20 655
<b>Total . . . . .</b>	<b>56 494</b>

42. Aucun crédit correspondant n'a été inscrit dans les comptes. Ces dépenses seront imputées sur les crédits budgétaires des exercices au cours desquels les paiements seront effectués.

#### **Note 18**

##### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

43. L'UNICEF est un organisme affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer certaines prestations sociales (retraite, capital-décès, pension d'invalidité, etc.). La Caisse commune offre un régime de retraite par capitalisation à prestations déterminées. Les obligations financières de l'UNICEF vis-à-vis de la Caisse consistent à régler les cotisations obligatoires aux taux fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies et à verser sa part des sommes qui peuvent être nécessaires en cas d'insuffisance actuarielle, en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces derniers versements ne sont dus que lorsque l'Assemblée générale a décidé de faire jouer l'article 26 après qu'il a été constaté qu'ils sont nécessaires au vu des résultats de l'évaluation de l'équilibre actuariel de la Caisse.

44. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse.

#### **Note 19**

##### **Biens durables**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Coût des biens durables au 31 décembre 1999 . . . . .	59 282
Coût des biens durables au 31 décembre 2001 . . . . .	52 322

45. Les achats de biens durables sont imputés sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils ont été effectués.

**Note 20**  
**Liquidités**

46. D'après une directive interne de l'UNICEF concernant le niveau des liquidités, l'encaisse en monnaies convertibles disponible en fin d'exercice au titre des ressources ordinaires devrait représenter au moins 10 % des recettes prévues pour l'année suivante au titre de cette catégorie de ressources.

47. Il est recommandé dans le plan stratégique à moyen terme pour l'année 2001 que le solde en monnaies convertibles au titre des ressources ordinaires s'élève au minimum à 59 millions de dollars.

48. Compte tenu de cette directive interne, les soldes en espèces au titre des ressources ordinaires et des autres ressources, non compris les fonds d'affectation spéciale, ont été fixés comme suit :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>
Solde en monnaie convertible	76 013	363 363
Solde en monnaie non convertible	7 543	
<b>Total</b>	<b>83 556</b>	<b>363 363</b>

49. On voit donc qu'en 2001 l'UNICEF a appliqué la directive interne concernant le niveau minimum des liquidités.

## C. Tableaux relatifs aux états financiers

Tableau 1

### Contributions reçues ou annoncées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>d</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
<b>Pays</b>										
Afrique du Sud	82		82		42	42	774		774	<b>898</b>
Algérie	45		45		21	21				<b>66</b>
Allemagne	8 076		8 076	69	26 640	26 709	1 016	38 695	39 711	<b>74 496</b>
Andorre	27		27	21	206	227	55	170	225	<b>479</b>
Arabie saoudite	2 000		2 000							<b>2 000</b>
Argentine				142	4 220	4 362		60	60	<b>4 422</b>
Australie	5 659		5 659	16 204	4 568	20 772	8 103	1 307	9 410	<b>35 841</b>
Autres ressources ordinaires										
Autriche	1 982		1 982	400	787	1 187	13	441	454	<b>3 623</b>
Azerbaïdjan					200	200				<b>200</b>
Bahamas	3		3							<b>3</b>
Bangladesh	67		67	632	34	666				<b>733</b>
Banque mondiale										
Barbade	8		8		187	187				<b>195</b>
Bélarus	20		20							<b>20</b>
Belgique	5 907		5 907	4 875	978	5 853	5 814	2 761	8 575	<b>20 335</b>
Belize	76		76							<b>76</b>
Bhoutan	33		33							<b>33</b>
Bolivie	10		10	1 800		1 800				<b>1 810</b>
Botswana	15		15							<b>15</b>
Brésil					9 341	9 341				<b>9 341</b>

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Bulgarie										
Burkina Faso	9		9							9
Burundi	3		3							3
Cambodge										
Canada	17 680		17 680	28 571	8 502	37 073	11 957	1 703	13 660	68 413
Chili	154		154		98	98	20	75	95	347
Chine	2 426		2 426		279	279				2 705
Chypre	4		4							4
Colombie	903		903	17	773	790		10	10	1 703
Communauté économique européenne										
Congo	8		8							8
Costa Rica	53		53		7	7				60
Côte d'Ivoire				124		124				124
Cuba	75		75		3	3				78
Danemark	45 408		45 408	1 647	200	1 847	12 757	523	13 280	60 535
Égypte	58		58	298	11	309		136	136	503
El Salvador	51		51							51
Émirats arabes unis	200		200							200
Équateur	22		22		142	142				164
Espagne	3 101		3 101	140	12 035	12 175		9 020	9 020	24 296
Estonie				36		36	19		19	55
États-Unis d'Amérique	219 339		219 339	185 181	54 758	239 939	59 455	7 923	67 378	526 656
Éthiopie	73		73		29	29				102
Ex-République yougoslave de Macédoine	8	8						4	4	12
Fédération de Russie	1 000		1 000							1 000
Fidji	2		2							2
Finlande	21 638		21 638	1 835	2 808	4 643	3 416	736	4 152	30 433

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Fonds consolidés des comités nationaux										
France	13 414		13 414	1 172	8 270	9 442	1 295	7 194	8 489	<b>31 345</b>
Gabon										
Gambie	5		5							<b>5</b>
Géorgie	1		1	1		1				<b>2</b>
Ghana	15		15		35	35				<b>50</b>
Grèce	495		495		402	402	30	46	76	<b>973</b>
Guyana	3		3							<b>3</b>
Honduras	51		51							<b>51</b>
Hong Kong (Chine)					2 901	2 901		1 388	1 388	<b>4 289</b>
Hongrie								24	24	<b>24</b>
Îles Vierges britanniques	2		2							<b>2</b>
Inde	1 609		1 609		356	356		2	2	<b>1 967</b>
Indonésie	75		75		376	376				<b>451</b>
Iran (République islamique d')	154		154							<b>154</b>
Irlande	5 810		5 810	1 630	1 195	2 825	5 260	510	5 770	<b>14 405</b>
Islande	220		220							<b>220</b>
Israël	120		120	60		60	4		4	<b>184</b>
Italie	21 145		21 145	12 477	3 466	15 943	19 668	6 737	26 405	<b>63 493</b>
Jamaïque	62		62							<b>62</b>
Japon	51 192		51 192	102 676	9 689	112 365	15 658	17 879	33 537	<b>197 094</b>
Jordanie	42		42							<b>42</b>
Koweït	400		400							<b>400</b>
Lettonie	5		5							<b>5</b>
Liban				405	199	604				<b>604</b>
Liechtenstein	8		8				151		151	<b>159</b>
Luxembourg	843		843	114	551	665	495	1 102	1 597	<b>3 105</b>

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Madagascar	6		6	202	17	219				225
Malaisie	168		168							168
Malawi	1		1							1
Maldives	15		15							15
Malte	3		3							3
Maroc	148		148		43	43				191
Maurice	22		22		13	13				35
Mexique	405		405	51	1 240	1 291				1 696
Monaco	30		30					67	67	97
Mongolie	21		21							21
Mozambique	3		3							3
Myanmar	13		13							13
Nauru	3		3							3
Népal								1	1	1
Nicaragua	22		22	123		123				145
Nigéria					183	183				183
Norvège	67 185		67 185	31 674	38	31 712	19 331	121	19 452	118 349
Nouvelle-Zélande	1 887		1 887	964	52	1 016	1 059	12	1 071	3 974
Office humanitaire de la Commission européenne										
Oman	110		110	92		92		5	5	207
Ouganda	2		2	25		25				27
Pakistan	194		194							194
Panama	58		58	1 056	16	1 072				1 130
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5		5							5
Paraguay					16	16				16
Pays-Bas	54 498		54 498	29 035	9 123	38 158	36 125	6 495	42 620	135 276
Pérou	10		10		48	48		15	15	73

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Philippines	137		137		934	934				1 071
Pologne	117		117				80		80	197
Portugal	400		400	20	103	123	718	938	1 656	2 179
Qatar				10		10				10
République arabe syrienne	24		24	10		10				34
République de Corée	2 800		2 800	100	674	774		635	635	4 209
République de Moldova					8	8				8
République dominicaine				52	3	55				55
République populaire démocratique de Corée	61		61							61
République démocratique populaire lao	10		10							10
République tchèque	126		126				56	55	111	237
Roumanie	20		20							20
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	51 304		51 304	66 477	16 547	83 024	40 184	12 286	52 470	186 798
Saint-Marin					45	45	20	15	35	80
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2		2							2
Samoa	1		1							1
Sénégal				50		50				50
Sierra Leone										
Singapour	100		100					107	107	207
Slovénie	14		14		17	17		307	307	338
Sri Lanka	33		33	16	16	32				65
Suède	60 903	1	60 904	28 670	1 194	29 864	26 473	1 428	27 901	118 669
Suisse	19 854		19 854	1 728	6 460	8 188	3 423	1 712	5 135	33 177
Suriname				346		346				346
Swaziland	1		1							1

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Tchad				38		38				<b>38</b>
Thaïlande	262		262	31	3 291	3 322		2	2	<b>3 586</b>
Togo	4		4							<b>4</b>
Trinité-et-Tobago	6		6							<b>6</b>
Tunisie	80		80							<b>80</b>
Turquie	240		240	5	132	137		185	185	<b>562</b>
Ukraine					25	25				<b>25</b>
Uruguay					570	570				<b>570</b>
Venezuela	47		47		331	331				<b>378</b>
Viet Nam	27		27		56	56				<b>83</b>
Yémen	35		35							<b>35</b>
Autres	(3)		(3)	(5)	(10)	(15)				<b>(18)</b>
<b>Total partiel, pays</b>	<b>693 310</b>	<b>1</b>	<b>693 311</b>	<b>521 297</b>	<b>195 494</b>	<b>716 791</b>	<b>273 429</b>	<b>122 832</b>	<b>396 261</b>	<b>1 806 363</b>
<b>Organisations intergouvernementales</b>										
Agence de coopération culturelle et technique				49		49				<b>49</b>
AGFUND							100		100	<b>100</b>
Conseil de l'Europe							137		137	<b>137</b>
Office humanitaire de la Commission européenne				4 683		4 683	21 801		21 801	<b>26 484</b>
Communauté économique européenne				6 024		6 024	1		1	<b>6 025</b>
Fonds de l'OPEP				225		225	200		200	<b>425</b>
Organisation de l'unité africaine							99		99	<b>99</b>
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe				75		75				<b>75</b>
<b>Total partiel, organisations intergouvernementales</b>				<b>11 056</b>		<b>11 056</b>	<b>22 338</b>		<b>22 338</b>	<b>33 394</b>

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Ajustements des recettes d'exercices antérieurs	909		909	537		537	(732)		(732)	714
Remboursement de contributions	(1)		(1)	(3 127)		(3 127)	(4 456)		(4 456)	(7 584)
<b>Total, gouvernements et organisations intergouvernementales</b>	<b>694 218</b>	<b>1</b>	<b>694 219</b>	<b>529 763</b>	<b>195 494</b>	<b>725 257</b>	<b>290 579</b>	<b>122 832</b>	<b>413 411</b>	<b>1 832 887</b>
<b>Organisations non gouvernementales</b>										
Allemagne					12	12		173	173	185
Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination					5 668	5 668				5 668
Australie		9	9							9
Autres, ressources ordinaires		2	2							2
Barbade		1	1							1
Belgique		1	1							1
Canada					5 746	5 746				5 746
États-Unis d'Amérique		1	1		44 653	44 653		1 168	1 168	45 822
Îles Caïmanes		20	20							20
Italie					70	70				70
Japon		3 507	3 507		1 000	1 000				4 507
Malaisie		1	1							1
Monaco					166	166				166
NetAid Foundation					152	152				152
Norvège		1	1							1
Pays-Bas					100	100				100
Personnel de l'ONU – situations d'urgence								5	5	5
Qatar								250	250	250
République de Corée								4	4	4

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Rotary International					18 606	18 606				<b>18 606</b>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord					8	8				<b>8</b>
Soudan								24	24	<b>24</b>
Suisse		423	423					3	3	<b>426</b>
Autres					185	185		(185)	(185)	
<b>Total partiel, organisations non gouvernementales</b>		<b>3 966</b>	<b>3 966</b>		<b>76 366</b>	<b>76 366</b>		<b>1 442</b>	<b>1 442</b>	<b>81 774</b>
Ajustements des recettes d'exercices antérieurs		985	985		(1 040)	(1 040)		(313)	(313)	<b>(368)</b>
Remboursement de contributions					(217)	(217)		(64)	(64)	<b>(281)</b>
<b>Total, gouvernements, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales</b>	<b>694 218</b>	<b>4 952</b>	<b>699 170</b>	<b>529 763</b>	<b>270 603</b>	<b>800 366</b>	<b>290 579</b>	<b>123 897</b>	<b>414 476</b>	<b>1 914 012</b>
<b>Arrangements interorganisations</b>										
OIT					596	596				<b>596</b>
ONUSIDA					7 539	7 539		300	300	<b>7 839</b>
NetAID Foundation										
Somalie								40	40	<b>40</b>
Organismes des Nations Unies					97	97				<b>97</b>
Département des opérations de maintien de la paix (ONU)					1 172	1 172				<b>1 172</b>
Secrétariat de l'ONU					4 623	4 623		17 000	17 000	<b>21 623</b>
UNESCO					41	41				<b>41</b>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires								2 725	2 725	<b>2 725</b>
PNUD								473	473	<b>473</b>
HCR					558	558		261	261	<b>819</b>

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Opération des Nations Unies en faveur des droits de l'homme					372	372				372
PNUCID					182	182				182
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée								24	24	24
UNOPS					300	300				300
Bureau chargé du Programme Iraq					375	375				375
FNUAP					400	400				400
États-Unis d'Amérique										
Banque mondiale					769	769		1 000	1 000	1 769
PAM					29	29				29
OMS					3 221	3 221				3 221
<b>Total partiel, arrangements interorganisations</b>					<b>20 274</b>	<b>20 274</b>		<b>21 823</b>	<b>21 823</b>	<b>42 097</b>
Ajustements des recettes d'exercices antérieurs		33	33		(28)	(28)		(5)	(5)	
Remboursement de contributions					(26)	(26)				(26)
<b>Total, arrangements interorganisations</b>		<b>33</b>	<b>33</b>		<b>20 220</b>	<b>20 220</b>		<b>21 818</b>	<b>21 818</b>	<b>42 071</b>
<b>Total général</b>	<b>694 218</b>	<b>4 985</b>	<b>699 203</b>	<b>529 763</b>	<b>290 823</b>	<b>820 586</b>	<b>290 579</b>	<b>145 715</b>	<b>436 294</b>	<b>1 956 083</b>

Tableau 2  
**Contributions à recevoir au 31 décembre 2001 au titre des ressources ordinaires, des fonds supplémentaires  
 et des secours d'urgence et du relèvement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
<b>Gouvernements</b>										
ACDI/Assistance humanitaire internationale							(157)		(157)	(157)
ACDI/Centre d'aide alimentaire				253		253	64		64	317
Allemagne	8		8							8
Andorre	14		14							14
Arabie saoudite	1 000		1 000							1 000
Australie	(137)		(137)	1 457		1 457				1 320
Autriche	515		515				15		15	530
Bahamas	2		2							2
Bangladesh	35		35							35
Belgique	1 037		1 037	1 642		1 642	2 189		2 189	4 868
Bhoutan	12		12							12
Burkina Faso	1		1							1
Burundi	1		1							1
Canada	(43)		(43)	2 045		2 045	33		33	2 035
CDC				50 743		50 743				50 743
Chine	121		121							121
Danemark				23		23	1 094		1 094	1 117
Égypte	111		111							111
États-Unis d'Amérique				1 282		1 282				1 282
États-Unis d'Amérique (Bureau of population, refugees and migration)				900		900	5 105		5 105	6 005
États-Unis d'Amérique				500		500				500

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
États-Unis d'Amérique (Département d'État)				500		500				<b>500</b>
Fidji	3		3							<b>3</b>
Finlande	150		150	349		349				<b>499</b>
France				1 001		1 001				<b>1 001</b>
Ghana	15		15							<b>15</b>
Irlande				(24)		(24)				<b>(24)</b>
Italie	2 113		2 113	226		226	(1 113)		(1 113)	<b>1 226</b>
Jamahiriya arabe libyenne	(195)		(195)							<b>(195)</b>
Jamaïque	60		60							<b>60</b>
Japon				10 992		10 992	1 504		1 504	<b>12 496</b>
Lesotho	4		4							<b>4</b>
Liechtenstein							18		18	<b>18</b>
Luxembourg							352		352	<b>352</b>
Malawi	3		3							<b>3</b>
Maroc	3		3							<b>3</b>
Nauru	3		3							<b>3</b>
Norvège				2 959		2 959	224		224	<b>3 183</b>
Norvège-NORAD				4		4				<b>4</b>
Nouvelle-Zélande				1		1				<b>1</b>
Oman	55		55							<b>55</b>
Pakistan	44		44							<b>44</b>
Pays-Bas				1 793		1 793	203		203	<b>1 996</b>
Pérou	40		40							<b>40</b>
Philippines	93		93							<b>93</b>
Pologne							70		70	<b>70</b>
Portugal	60		60							<b>60</b>
République populaire démocratique	73		73							<b>73</b>

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
République populaire démocratique de Corée	73		73							73
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord				13 843		13 843	3 132		3 132	16 975
Sénégal				30		30				30
Slovénie	4		4							4
Suède				400		400	19		19	419
Suède – sida				1 407		1 407	282		282	1 689
Suisse							606		606	606
Swaziland	(3)		(3)							(3)
Togo	4		4							4
USAID/Office of foreign disaster assistance				106		106	23 297		23 297	23 403
USAID/Washington				43 019		43 019	2 697		2 697	45 716
Venezuela	47		47							47
Yémen	27		27							27
<b>Total partiel, gouvernements</b>	<b>5 280</b>		<b>5 280</b>	<b>134 951</b>		<b>134 951</b>	<b>39 634</b>		<b>39 634</b>	<b>179 865</b>
<b>Organisations intergouvernementales</b>										
Agfund				800		800				800
Banque interaméricaine de développement				105		105				105
Communauté économique européenne				4 571		4 571	3 094		3 094	7 665
Fonds de l'OPEP				100		100	300		300	400
Office humanitaire de la Commission européenne				764		764	7 674		7 674	8 438
Organisation de l'unité africaine							35		35	35
<b>Total partiel, organisations intergouvernementales</b>				<b>6 340</b>		<b>6 340</b>	<b>11 103</b>		<b>11 103</b>	<b>17 443</b>

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
<b>Comités nationaux pour l'UNICEF</b>										
Comité canadien pour l'UNICEF					1 914	1 914		316	316	2 230
Comité allemand pour l'UNICEF					38	38		109	109	147
Comité britannique pour l'UNICEF		1	1		(22)	(22)				(21)
Comité danois pour l'UNICEF		1	1							1
Comité des États-Unis pour l'UNICEF					44	44				44
Comité espagnol pour l'UNICEF					127	127		47	47	174
Comité finlandais pour l'UNICEF					4	4				4
Comité français pour l'UNICEF					9	9				9
Comité japonais pour l'UNICEF		5	5					7 607	7 607	7 612
Comité luxembourgeois pour l'UNICEF					9	9				9
Comité néerlandais pour l'UNICEF					(175)	(175)				(175)
Comité suédois pour l'UNICEF					(180)	(180)				(180)
Comité suisse pour l'UNICEF					(17)	(17)				(17)
<b>Total partiel, comités nationaux</b>		<b>7</b>	<b>7</b>		<b>1 751</b>	<b>1 751</b>		<b>8 079</b>	<b>8 079</b>	<b>9 837</b>
<b>Organisations non gouvernementales</b>										
UNICEF-Argentine					(33)	(33)				(33)
UNICEF-Brésil					1 456	1 456				1 456
UNICEF-Chili					57	57		(19)	(19)	38
UNICEF-Chine					6	6				6
UNICEF-Colombie		(9)	(9)		124	124				115
UNICEF-Équateur					(55)	(55)				(55)
UNICEF-Éthiopie								(6)	(6)	(6)
UNICEF-Indonésie					6	6				6
UNICEF-Iran (République islamique d')					(1)	(1)				(1)
UNICEF-Liban					(76)	(76)				(76)

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
UNICEF-Madagascar					2	2				2
UNICEF-Malaisie								2	2	2
UNICEF-Maroc					(11)	(11)				(11)
UNICEF-Maurice					4	4				4
UNICEF-Mexique					(6)	(6)				(6)
UNICEF-Namibie					8	8				8
UNICEF-Nigéria					13	13				13
UNICEF-Oman								5	5	5
UNICEF-Pakistan					(192)	(192)				(192)
UNICEF-Pérou					9	9				9
UNICEF-Philippines					31	31		(297)	(297)	(266)
UNICEF-République arabe syrienne					(6)	(6)				(6)
UNICEF-Sénégal					2	2				2
UNICEF-Singapour					1	1		(15)	(15)	(14)
UNICEF-Somalie								(100)	(100)	(100)
UNICEF-Suisse								(361)	(361)	(361)
UNICEF-Thaïlande					(274)	(274)				(274)
UNICEF-Turquie								4	4	4
UNICEF-Uruguay					386	386				386
UNICEF-Venezuela					63	63				63
UNICEF-Zambie					(2)	(2)		2	2	(76)
UNICEF-Zimbabwe								(76)	(76)	(76)
Australie, autres		(8)	(8)							(8)
Bhaktapur Press		338	338							338
Centre de recherche pour le développement international					109	109				109
États-Unis d'Amérique, autres		3	3							3
Grèce, autres					1	1				1

Donateur	Autres ressources									Total
	Ressources ordinaires			Fonds supplémentaires			Secours d'urgence et relèvement			
	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	Gouvernements et organisations intergouvernementales	Sources non gouvernementales <sup>a</sup>	Total partiel	
Lions Club					7	7				7
Raedda Barnen (Save the Children)					6	6				6
Rotary International					7 961	7 961				7 961
Royaume-Uni, autres					1	1				1
Suisse, autres					210	210				210
Tetsuko Kuroyanagi (Ambassadeur itinérant)					29	29				29
<b>Total partiel, organisations non gouvernementales</b>		<b>324</b>	<b>324</b>		<b>9 836</b>	<b>9 836</b>		<b>(861)</b>	<b>(861)</b>	<b>9 299</b>
<b>Arrangements interorganisations</b>										
Habitat		30	30							30
FENU (New York)					325	325				325
FIDA					156	156				156
HCR								60	60	60
OMS					11	11		20	20	31
ONUSIDA					10	10				10
Organismes des Nations Unies					9	9				9
PNUCID					88	88				88
Protection et sécurité (système des Nations Unies)		4	4							4
Secrétariat de l'ONU		(69)	(69)		183	183				114
UNRWA		1	1							1
<b>Total partiel, arrangements interorganisations</b>		<b>(34)</b>	<b>(34)</b>		<b>782</b>	<b>782</b>		<b>80</b>	<b>80</b>	<b>828</b>
<b>Ajustements</b>										
Réévaluation des contributions pour l'année en cours et les années précédentes – gouvernements			14			(2 555)		(1 457)		<b>(3 998)</b>

<i>Donateur</i>	<i>Ressources ordinaires</i>			<i>Autres ressources</i>						<b>Total</b>
	<i>Gouvernements et organisations intergouvernementales</i>	<i>Sources non gouvernementales<sup>a</sup></i>	<i>Total partiel</i>	<i>Fonds supplémentaires</i>			<i>Secours d'urgence et relèvement</i>			
				<i>Gouvernements et organisations intergouvernementales</i>	<i>Sources non gouvernementales<sup>a</sup></i>	<i>Total partiel</i>	<i>Gouvernements et organisations intergouvernementales</i>	<i>Sources non gouvernementales<sup>a</sup></i>	<i>Total partiel</i>	
Réévaluation des contributions pour l'année en cours et les années précédentes – autres			2			(575)			(113)	<b>(686)</b>
<b>Total partiel, ajustements des contributions</b>			<b>16</b>			<b>(3 130)</b>			<b>(1 570)</b>	<b>(4 684)</b>
<b>Total général</b>	<b>5 280</b>	<b>297</b>	<b>5 593</b>	<b>141 291</b>	<b>12 369</b>	<b>150 530</b>	<b>50 737</b>	<b>7 298</b>	<b>56 465</b>	<b>212 588</b>

<sup>a</sup> Par sources non gouvernementales, on entend les organisations non gouvernementales, les comités nationaux, les particuliers, les entreprises, etc.

Tableau 3  
**Services d'achats et autres services assurés par l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Clients</i>	<i>Solde au 31 décembre 1999</i>	<i>Contributions reçues et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde au 31 décembre 2001</i>
<b>Gouvernements</b>					
Albanie	18	127	146	88	57
Algérie	2	803	805	485	320
Allemagne	800	1 998	2 798	2 858	(60)
Argentine	92	(40)	52	90	(38)
Arménie	62	308	370	281	89
Australie	31	615	645	645	
Autriche	285	131	416	283	133
Azerbaïdjan		242	242	118	124
Bangladesh	30 104	9 912	40 017	28 711	11 305
Belgique	274	133	407	379	28
Belize	21	(4)	17	14	3
Bénin	2 185	699	2 884	2 151	733
Bhoutan	122	(21)	101	101	
Bolivie	97	(31)	66	50	16
Botswana	16	(2)	14		14
Brésil	88	(81)	8	8	–
Bulgarie	479	1 061	1 540	1 540	
Burkina Faso	535	11	546	697	(151)
Cambodge	557	291	849	612	236
Canada	642	297	938	811	128
Cap-Vert	2	44	46	90	(44)
Clients ne représentant pas un gouvernement	55	193	248	534	(286)
Colombie	120	1	120	83	38
Congo	(20)		(20)		(20)
Côte d'Ivoire	53	1 852	1 904	734	1 170
Danemark	1 064	3 902	4 967	2 448	2 519
Égypte		425	425	320	105
Équateur		255	255	255	
Érythrée		942	942	528	414
Espagne	130	399	529	147	383
États-Unis	63	696	759	396	363
Éthiopie	207	(46)	162	131	30
Ex-République yougoslave de Macédoine	5	(5)			–
Fidji	(62)	101	38	176	(138)

<i>Clients</i>	<i>Solde au 31 décembre 1999</i>	<i>Contributions reçues et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde au 31 décembre 2001</i>
Finlande	531	935	1 466	693	773
France	324	1 150	1 474	1 049	425
Gabon	77	(3)	73	61	12
Gambie	5	514	519	270	249
Géorgie		115	115		115
Ghana	141	17 945	18 086	5 311	12 775
Guinée	68	744	812	485	326
Guinée équatoriale	121	(7)	114	92	22
Guyana	5	(2)	2	2	
Honduras		20	20	20	
Îles Salomon	2	–	2		2
Inde	29 119	55 489	84 608	62 022	22 586
Iraq	1	–	1		1
Irlande	12	–	12		12
Italie	(163)	874	711	1 077	(367)
Jamahiriya arabe libyenne	761	(200)	561	428	132
Jamaïque		18	18	18	
Japon	1 533	21 126	22 659	22 801	(142)
Kazakhstan	329	3 426	3 755	2 098	1 657
Kenya	102	22 911	23 013	4 448	18 565
Kirghizistan		471	471	305	166
Lesotho	69	(5)	64	46	18
Liban	495	2 261	2 755	2 369	386
Libéria		68	68	3	65
Madagascar	212	3 702	3 914	922	2 992
Malawi	62	10 366	10 429	1 809	8 619
Maldives		29	29	27	2
Mali	993	1 602	2 596	1 901	695
Maroc	2 295	3 881	6 176	5 023	1 153
Mauritanie	154	276	430	506	(76)
Micronésie	3	22	24	21	3
Mozambique		4 895	4 895	1 767	3 129
Myanmar	8	25	33		33
Namibie		15	15	9	6
Népal	9	(8)	1	1	
Nicaragua	36	256	291	294	(3)
Niger	119	(69)	50	411	(361)
Nigéria	286	903	1 189	702	486
Norvège	(378)	385	7	1 183	(1 176)

<i>Clients</i>	<i>Solde au 31 décembre 1999</i>	<i>Contributions reçues et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde au 31 décembre 2001</i>
Oman	3	6	10	5	5
Ouganda	559	17 330	17 890	1 128	16 762
Ouzbékistan	772	3 726	4 498	2 489	2 009
Pakistan	7 327	26 159	33 486	17 379	16 107
Panama	73	(55)	18	18	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	114	(12)	101	2	99
Pays-Bas	53	2 978	3 031	3 496	(465)
Philippines	7 135	(2 289)	4 846	4 000	846
République de Corée	(17)	3 296	3 279	3 185	94
République arabe syrienne	12	(12)			
République démocratique populaire lao		1 159	1 159	348	810
République dominicaine		23	23	23	
République populaire démocratique de Corée		51	51	143	(93)
République-Unie de Tanzanie	793	8 202	8 995	2 959	6 036
Royaume-Uni	3 716	(1 241)	2 475	2 613	(139)
Rwanda	176	10 177	10 353	2 068	8 285
Sao Tomé-et-Principe		7	7	5	2
Sénégal	646	2 885	3 531	2 767	764
Sierra Leone	328	298	626	505	120
Soudan	164	179	343	296	47
Sri Lanka		201	201	155	46
Suède	(1)	1 375	1 374	1 182	192
Suisse	159	168	328	154	174
Tadjikistan		378	378	127	251
Tchad	205	245	449	647	(198)
Tunisie	19	8	27	27	
Turkménistan	252	404	657	398	258
Turquie	1 069	541	1 610	758	852
Vanuatu		20	20	18	2
Venezuela	529	(279)	250	250	
Viet Nam	(7)	5 055	5 048	673	4 376
Yémen	611	3 925	4 537	2 758	1 778
Zambie	21	8	30	9	20
Zimbabwe	16	(4)	13	1	12
Autres		(191)	(191)	(191)	
<b>Total partiel, gouvernements</b>	<b>100 149</b>	<b>264 052</b>	<b>364 201</b>	<b>214 384</b>	<b>149 817</b>

<i>Clients</i>	<i>Solde au 31 décembre 1999</i>	<i>Contributions reçues et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde au 31 décembre 2001</i>
<b>Système des Nations Unies</b>					
Banque mondiale	15	(14)	2	293	(291)
Bureau chargé du Programme Iraq	(22 115)	169 641	147 526	214 020	(66 494)
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1	21	21	17	5
FAO		3	3	3	
FNUAP	3	45	48	48	
OIM	7	24	30	21	9
OMS	27	734	760	520	240
ONUSIDA	1 175	4 705	5 881	3 765	2 115
PAM	85	116	201	196	5
PNUD	45	21	67	34	33
Secrétariat de l'ONU	29	508	537	568	(31)
Système des Nations Unies, multiorganisations		297	297	283	14
UNOPS		706	706	703	3
UNRWA		81	81	36	46
<b>Total partiel, arrangements interorganisations</b>	<b>(20 728)</b>	<b>176 889</b>	<b>156 161</b>	<b>220 507</b>	<b>(64 346)</b>
<b>Organisations non gouvernementales</b>	<b>13 090</b>	<b>170 800</b>	<b>183 890</b>	<b>146 768</b>	<b>37 122</b>
<b>Récapitulation</b>					
Clients (gouvernements)	100 149	264 052	364 201	214 384	149 817
Système des Nations Unies	(20 728)	176 889	156 161	220 507	(64 346)
Organisations non gouvernementales	13 090	170 800	183 890	146 768	37 122
		<b>611 741</b>	<b>704 252</b>	<b>581 658</b>	<b>122 593</b>
<b>Soldes nets</b>	<b>92 511</b>				
<b>Total, soldes créditeurs</b>	<b>12 450</b>				<b>75 038</b>
<b>Total, soldes débiteurs</b>	<b>104 961</b>				<b>197 631</b>

Tableau 4  
**Recettes, dépenses et solde des fonds au titre des services d'achats  
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Ressources disponibles</b>	
Solde au 1er janvier 2000 . . . . .	2 000
Fonds reçus . . . . .	10 013
Écart sur prix . . . . .	412
<b>Total, ressources disponibles . . . . .</b>	<b>12 425</b>
<b>Utilisation des ressources</b>	
Dépenses de personnel . . . . .	8 588
Virement au compte de recettes accessoires . . . . .	1 837
<b>Total, dépenses . . . . .</b>	<b>10 425</b>
<b>Solde au 31 décembre 2001 . . . . .</b>	<b>2 000</b>

## Annexe I

## Recettes, dépenses et variations du solde des réserves et des fonds au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres ressources</i>							
	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Fonds supplémentaires</i>		<i>Secours d'urgence et relèvement</i>		<b>Total</b>	
	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
<b>Recettes</b>								
Contributions volontaires								
De gouvernements	351 085	343 132	279 161	250 601	159 679	130 901	<b>789 925</b>	<b>724 634</b>
À déduire : virement au budget d'appui biennal	(7 888)	(7 543)					<b>(7 888)</b>	<b>(7 543)</b>
	<b>343 197</b>	<b>335 589</b>					<b>782 037</b>	<b>717 091</b>
De sources non gouvernementales/ privées	2 950	2 002	147 116	123 488	69 260	54 636	<b>219 326</b>	<b>180 126</b>
Division du secteur privé	161 085	163 294					<b>161 085</b>	<b>163 294</b>
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations		33	12 536	7 684	6 402	15 416	<b>18 938</b>	<b>23 133</b>
Autres recettes								
Intérêts créditeurs	27 832	37 766					<b>27 832</b>	<b>37 766</b>
Recettes diverses	14 007	27 704					<b>14 007</b>	<b>27 704</b>
Ajustements de change	(5 537)	(11 219)	(84)	(4 323)	(54)	(2 289)	<b>(5 675)</b>	<b>(17 831)</b>
<b>Total, recettes</b>	<b>543 534</b>	<b>555 169</b>	<b>438 729</b>	<b>377 450</b>	<b>235 287</b>	<b>198 664</b>	<b>1 217 550</b>	<b>1 131 283</b>
<b>Dépenses</b>								
Assistance au titre des programmes	379 575	360 565	403 870	342 140	228 783	182 442	<b>1 012 228</b>	<b>885 147</b>
Appui aux programmes	144 950	137 728					<b>144 950</b>	<b>137 728</b>
<b>Total, coopération au titre des programmes</b>	<b>524 525</b>	<b>498 293</b>	<b>403 870</b>	<b>342 140</b>	<b>228 783</b>	<b>182 442</b>	<b>1 157 178</b>	<b>1 022 875</b>
Gestion et administration	80 766	74 127					<b>80 766</b>	<b>74 127</b>
<b>Total, dépenses</b>	<b>605 291</b>	<b>572 420</b>	<b>403 870</b>	<b>342 140</b>	<b>228 783</b>	<b>182 442</b>	<b>1 237 944</b>	<b>1 097 002</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(61 757)</b>	<b>(17 251)</b>	<b>34 859</b>	<b>35 310</b>	<b>6 504</b>	<b>16 222</b>	<b>(20 394)</b>	<b>34 281</b>
Sommes passées par profits et pertes et ajustements au titre d'exercices antérieurs	4 496	394	2 072	1 619	1 388	3 817	<b>7 956</b>	<b>5 830</b>

	<i>Autres ressources</i>							
	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Fonds supplémentaires</i>		<i>Secours d'urgence et relèvement</i>		<b>Total</b>	
	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
Provision pour contributions à recevoir non recouvrables								
<b>Excédent (déficit) net</b>	(66 253)	(17 645)	32 787	33 691	5 116	12 405	<b>(28 350)</b>	<b>28 451</b>
Solde des réserves au 1er janvier	28 910	29 221					<b>28 910</b>	<b>29 221</b>
(Diminution) des réserves	22	(311)					<b>22</b>	<b>(311)</b>
Solde des fonds au 1er janvier	250 007	267 652	316 447	282 756	138 803	126 399	<b>705 257</b>	<b>676 807</b>
<b>Solde des réserves et des fonds au 31 décembre</b>	<b>212 686</b>	<b>278 917</b>	<b>349 234</b>	<b>316 447</b>	<b>143 919</b>	<b>138 804</b>	<b>705 839</b>	<b>734 168</b>

## Annexe II

### Glossaire de termes utilisés dans le rapport

**Affectation (Earmarking).** Fait de limiter à certaines fins, en vertu d'un accord ou d'une décision administrative, l'utilisation d'un compte ou de son équivalent en éléments d'actif.

**Annonce de contribution (Pledge).** Promesse écrite par laquelle un donateur s'engage à verser à l'UNICEF une contribution volontaire. Sous réserve de l'approbation des organes législatifs du pays concerné, un engagement écrit est considéré comme une annonce de contribution.

**Biens durables (Non-expendable property).** Biens et matériels imputés sur le budget d'administration et dont le coût unitaire est ou supérieur ou égal à 1 500 dollars.

**Budget (Budget).** Plan financier d'exécution des activités prévues pour une période donnée. Le terme « budget » s'applique aux dépenses relatives à l'appui aux programmes, à la gestion et à l'administration, et à l'assistance au titre des programmes, ainsi qu'aux dépenses de la Division du secteur privé. Toutefois, le Conseil d'administration n'approuve des crédits budgétaires que pour les dépenses d'appui aux programmes et la part des programmes multinationaux financée par prélèvement sur les ressources ordinaires.

**Comptabilisation sur la base du fait générateur (Accrual basis of accounting).** La comptabilisation des recettes sur la base du fait générateur consiste à les rattacher à l'exercice au cours duquel elles sont dues, qu'elles aient ou non été encaissées. La comptabilisation des dépenses sur la base du fait générateur consiste à les rattacher à l'exercice au cours duquel l'engagement ou la dette ont été contractés, qu'il y ait eu ou non décaissement.

**Comptes vérifiés (Audited accounts).** États financiers de l'organisation pour un exercice donné ou à une date donnée, vérifiés par le Groupe de vérificateurs externes des comptes (Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies).

**Contributions à des fins spéciales (Specific contributions).** Dans de nombreux cas, les contributions au titre des ressources ordinaires ne suffiraient pas pour appliquer les recommandations concernant les programmes. Ces recommandations sont alors approuvées par le Conseil d'administration comme pouvant être financées à l'aide de contributions versées par des donateurs au titre des fonds supplémentaires ou des fonds destinés à des opérations de secours d'urgence ou de relèvement. Lorsqu'une contribution à des fins spéciales est versée pour un programme entrant dans cette catégorie, l'autorisation d'engagement de dépenses correspondante prend effet (généralement entre deux sessions du Conseil d'administration).

**Contributions à recevoir (Contributions receivable).** Contributions qui ont été annoncées à l'UNICEF mais qui n'ont pas encore été reçues.

**Contributions volontaires (Voluntary contributions).** Contributions offertes à l'UNICEF et acceptées sans référence à un barème de quotes-parts établi par un organe délibérant des Nations Unies.

**Crédits budgétaires (Budget appropriations).** Montant total des ouvertures de crédits approuvées par le Conseil d'administration pour l'appui aux programmes, les coûts de gestion et d'administration et l'assistance au titre des programmes, sur lequel peuvent être imputés des engagements de dépenses à des fins convenues et à concurrence du montant ainsi approuvé.

**Dépenses (Expenditures).** Les dépenses d'un exercice donné sont la somme des montants décaissés et des engagements valables non réglés imputés sur les crédits ouverts ou alloués pour ledit exercice.

**Disponibilités (Cash holdings).** Montant global de toutes les disponibilités de l'organisation : espèces (pièces et billets), chèques, soldes des comptes courants et à vue, comptes d'épargne et dépôts productifs d'intérêts.

**Disponible dans des comptes productifs d'intérêts (Cash in interest-bearing deposits).** Fonds provisoirement disponibles qui ne sont pas nécessaires dans l'immédiat, placés dans des comptes de dépôt à court terme productifs d'intérêts dont ils peuvent être retirés selon les besoins.

**Disponible en banque (Cash in current bank accounts).** Montant total détenu dans les comptes bancaires et destiné à répondre aux besoins opérationnels de l'UNICEF tel qu'il est enregistré dans les livres comptables de l'organisation.

**Disponible en transit (Cash in transit).** Fonds en cours de virement entre différents comptes de l'UNICEF, à un moment précis.

**Élément d'actif (Asset).** Un élément d'actif est une ressource possédée par l'organisation ou qui lui est due par suite d'événements antérieurs.

**Élément de passif (Liability).** Un élément de passif est un engagement actuel de l'organisation résultant d'événements antérieurs et dont le règlement doit en principe se traduire par un décaissement.

**Engagement de dépense (Obligation).** Les engagements de dépenses correspondent aux commandes passées, aux marchés attribués aux services utilisés et aux autres opérations dont le coût doit être imputé sur les ressources de l'exercice considéré. Ils peuvent être inscrits dans les comptes de l'exercice ou rester comptabilisés jusqu'à leur règlement ou leur annulation.

**Exercice (Financial period).** Période de deux ans (« exercice biennal ») sur laquelle portent les états financiers de l'organisation.

**Fonds d'affectation spéciale (Trust funds).** Fonds acceptés par l'UNICEF principalement pour acheter des fournitures ou fournir des services pour le compte de tiers. Entrent aussi dans cette catégorie les fonds offerts par des donateurs pour contribuer au financement du Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires, des projets financés par la Banque mondiale, du programme « pétrole contre nourriture » en faveur de l'Iraq et de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. L'UNICEF ne considère pas ces fonds comme des recettes.

**Inscription au compte de profits et pertes (Write-off).** Écriture de régularisation constatant la perte ou la dépréciation d'un élément d'actif.

**Monnaie locale (Local currency).** Monnaie du pays ou de la région dans laquelle sont tenus les comptes financiers locaux relatifs à une activité donnée ou dans laquelle s'effectuent les opérations financières locales.

**Monnaies non librement utilisables par l'UNICEF (Currencies of « restricted use » for UNICEF).** Monnaies dont l'utilisation est limitée, notamment quant à leur cessibilité et à leur convertibilité, par la réglementation des échanges ou par la volonté du donateur. En l'absence de limitations de ce genre, les monnaies sont considérées par l'UNICEF comme étant librement utilisables.

**Petite caisse (Cash on hand/petty cash).** Sommes détenues en espèces par les fonctionnaires y habilités afin de pouvoir régler de petites sommes pour le compte de l'organisation.

**Politique de trésorerie (Liquidity policy).** En raison de la nature de l'exécution des programmes et des flux de trésorerie de l'UNICEF, des déséquilibres provisoires peuvent se produire de temps à autre entre les décaissements et les encaissements au titre des ressources ordinaires. La politique de trésorerie de l'UNICEF permet de compenser ces déséquilibres par des prélèvements sur les liquidités disponibles au titre des fonds supplémentaires, jusqu'à concurrence de la moitié dudit solde.

**Prévisions budgétaires (Budget estimates).** Coût estimatif des activités proposées au titre de l'appui aux programmes, des services de gestion et d'administration et de l'assistance au titre des programmes, présenté au Conseil d'administration de l'UNICEF aux fins de l'ouverture des crédits correspondants.

**Prévisions révisées (Revised budget estimates).** Montant résultant de l'approbation par le Conseil d'administration d'un « budget additionnel » proposé pour actualiser les prévisions budgétaires approuvées précédemment.

**Recettes (Income).** Les recettes de l'exercice sont définies comme les espèces ou les quasi-espèces reçues ou à recevoir pendant l'exercice et qui majorent l'actif net. Les recettes de l'UNICEF sont comptabilisées sur la base des fonds reçus ou des contributions annoncées pour l'année en cours. Elles comprennent les ressources ordinaires, les fonds supplémentaires et les fonds destinés à des opérations de secours d'urgence ou de relèvement.

**Recettes : fonds destinés à des opérations de secours d'urgence ou de relèvement (Income, emergency relief and rehabilitation).** Il s'agit des fonds versés à l'UNICEF par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations des Nations Unies en réponse à des appels d'urgence.

**Recettes : fonds supplémentaires (Income, supplementary funds).** Contributions à des fins spéciales versées pour des programmes approuvés par le Conseil d'administration de l'UNICEF, qui s'ajoutent aux ressources ordinaires et qui servent elles aussi à financer les programmes de l'organisation. Ces recettes comprennent les fonds versés à l'UNICEF par des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des organismes des Nations Unies à des fins déterminées.

**Recettes : ressources ordinaires (Regular resources income).** Recettes non affectées à des fins spéciales, y compris les recettes provenant des contributions volontaires annuelles des gouvernements, les recettes nettes de la Division du secteur privé, le produit net des collectes de fonds organisées auprès du public et certaines recettes diverses (ou accessoires).

**Recettes comptabilisées d'avance (Deferred income).** Fonds reçus ou contributions annoncées et enregistrées comme étant à recevoir, au titre d'exercices ultérieurs, qui ne sont donc pas comptabilisés en tant que recettes de l'exercice.

**Recettes diverses (Other income).** Également désignées sous le nom de recettes accessoires dans le cas des ressources ordinaires. Elles sont définies dans le système des Nations Unies comme étant : a) les recettes autres que les quotes-parts et les contributions volontaires; et b) les autres recettes qui n'entrent pas dans l'une des catégories définies par le Règlement et les règles de gestion financière de l'organisation. À l'UNICEF, cette catégorie comprend les recettes autres que celles provenant des contributions volontaires et les recettes nettes de la Division du secteur privé.

**Règlement financier (Financial Regulations).** Jusqu'au 31 décembre 1987, les comptes étaient tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, sous réserve des ajustements requis par la nature des activités de l'UNICEF. Depuis le 1er janvier 1988, les comptes sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNICEF.

**Réserve de trésorerie obligatoire (Liquidity requirement).** Pour couvrir les besoins de trésorerie, les soldes en espèces convertibles au titre des ressources ordinaires doivent représenter en fin d'année budgétaire 10 % du montant prévu pour l'année suivante pour cette catégorie de ressources.

**Réserve pour auto-assurance (Reserve for insurance).** Une réserve pour auto-assurance de 200 000 dollars a été constituée en novembre 1950 par le Conseil d'administration, l'UNICEF ayant décidé d'être son propre assureur pour ce qui concerne les fournitures destinées aux programmes. L'UNICEF a également constitué une réserve pour couvrir ses risques en matière de responsabilité civile, dont le solde s'élevait à 26 399 dollars au 31 décembre 2001.

**Services d'achats (Procurement services).** L'UNICEF aide les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales agissant en faveur de l'enfance en se chargeant, sur demande et moyennant remboursement, d'effectuer pour leur compte des achats de biens et de services. L'UNICEF ajoute au coût de ces biens et services une commission de gestion modique destinée à le défrayer des dépenses supplémentaires (administration, démarches et formalités) occasionnées par ces achats (voir Fonds d'affectation spéciale).

**Solde des fonds (Fund balance).** Le solde des fonds et les réserves représentent la différence entre l'actif et le passif de l'organisation. Il s'agit des fonds disponibles pour exécuter les programmes financés au moyen des ressources ordinaires et des fonds supplémentaires, ainsi que des fonds pouvant être affectés à l'achat d'immobilisations.

**Solde inutilisé (Unencumbered balance).** Part du budget approuvé qui n'a pas été dépensée en fin d'année. Le solde non dépensé en fin d'exercice biennal est annulé et signalé au Conseil d'administration.

**Stocks (Inventory).** Valeur des fournitures et du matériel appartenant à l'organisation et destinée aux programmes, ainsi que du stock matières de la Division du secteur privé, à la fin d'un exercice comptable ou financier.

---

**Tableaux (Schedules).** Analyses explicatives complétant les états financiers.

**Taux de change (Rates of exchange).** Les comptes de l'UNICEF sont tenus en dollars des États-Unis. En principe, les opérations conclues dans d'autres monnaies sont converties en dollars en appliquant les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU.

---

